



COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2025

Délégation de service public de la
ville de Saint-Maur-des-Fossés

INDIGO

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Au fil des évolutions urbaines et des nouvelles attentes en matière de mobilité, INDIGO poursuit un objectif constant : accompagner les villes dans la construction d'un environnement plus apaisé, plus fluide et plus durable. L'année écoulée a été marquée par de profondes transformations — qu'il s'agisse des usages, des mobilités, des technologies ou des rythmes de vie — et nous avons veillé à y répondre avec pragmatisme, innovation et sens du service.

Ce compte rendu d'activité présente les actions menées au bénéfice de la collectivité et des usagers au cours de la période écoulée. Il revient sur la gestion quotidienne des infrastructures, l'amélioration de la qualité de service, le développement des mobilités décarbonées, ainsi que sur les investissements et optimisations réalisés pour renforcer l'efficacité opérationnelle.

Nos équipes, ancrées au cœur du territoire, ont travaillé tout au long de l'année pour assurer un fonctionnement fiable et performant des sites confiés, fluidifier les parcours usagers et contribuer à un meilleur partage de l'espace public. L'année a également été marquée par la montée en puissance d'outils digitaux et de solutions destinées à simplifier l'accès aux services, améliorer l'expérience client et piloter les opérations de manière plus fine.

Ce document met en lumière les résultats obtenus, les indicateurs clés, les faits marquants, ainsi que les progrès engagés pour répondre toujours mieux aux besoins de la collectivité. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, fondée sur l'écoute, la transparence et l'engagement de l'ensemble des équipes.

L'introduction qui suit vient replacer notre action dans la vision globale qui guide le développement de nos métiers et la transformation de la mobilité en ville.

Sommaire

1. PRÉSENTATION

2. L'ACTIVITÉ 2025

- L'excellence de l'expérience client, une priorité
- Les offres et les services
- Les campagnes de communication
- La Cybersécurité

3. LE CONTRAT D'EXPLOITATION

- Le contrat
- Vos interlocuteurs : l'organisation locale
- Descriptifs des exploitations

4. ANALYSES STATISTIQUES 2025

- Faits marquants
- Performance de la téléopération
- Relation client
- Note sur le comptage
- Fréquentation & recettes

5. CONCLUSION 2025 & PERSPECTIVES 2026 : perspectives locales

6. BILAN FINANCIER

7. ANNEXES



**« PENSER L'ESPACE URBAIN,
C'EST SURMONTER LES
INJONCTIONS CONTRADICTOIRES
QUI S'IMPOSENT À LA VILLE
DURABLE. »**

Rien de plus singulier qu'une ville. Chacune a son visage et son histoire. Mais toutes portent en elles le même défi : proposer des lieux de vie pratiques, éthiques et esthétiques, à un coût supportable pour la collectivité. De cette belle ambition, le groupe INDIGO a fait sa raison d'être : **créer des espaces apaisés et en mouvement**, pour les villes et leurs habitants.

Penser l'espace urbain, c'est surmonter les injonctions contradictoires qui s'imposent à la ville durable. Dans sa représentation idéale, la rue vibre mais respire, à la fois animée et sereine ; l'espace public est élégant et fonctionnel, équitablement partagé, régulé et inclusif ; les centres-villes, accessibles et décarbonés, s'offrent à toutes les mobilités individuelles et collectives. La technologie permet des parcours fluides et personnalisés. Le cœur de ville bat, vit, sans jamais s'essouffler.

La cité de demain ne se conçoit que sophistiquée et audacieuse. Son projet complexe repose sur la combinaison d'expertises pointues : génie civil et optimisation des infrastructures, maîtrise de la voirie et gestion intelligente des droits d'accès, expérience digitale convaincante

et pilotage responsable des données, offre attractive de mobilités douces, installation de recharges électriques performantes, capacité d'investissements longs...

La recherche d'un partage harmonieux de l'espace public reste un vrai défi. C'est une chaîne qui prend une valeur nouvelle dans la vision revisitée, cohérente et innovante, des infrastructures et de la rue. Ce sont des investissements dont le retour se calcule en articulant le court et le long terme. C'est un contrat de confiance dans la durée, entre la ville et ses habitants, entre la collectivité et ses partenaires.

La ville, INDIGO la connaît depuis longtemps. C'est son métier, sa passion. S'appuyant sur son expertise historique du stationnement, le Groupe agit désormais comme un intégrateur de solutions urbaines, fondées sur l'ingénierie, la technologie et le financement de l'exploitation comme de la transformation.

Cette expérience unique, enrichie par la connaissance empirique des plus belles métropoles européennes et internationales où le Groupe est présent, fonde **une approche résolument holistique de la ville, durable, désirable et équitable.**

Sébastien Fraisse
Président du Directoire d'INDIGO

**LES DÉFIS
D'UNE VILLE
DURABLE
ET DÉSIRABLE**



Bordeaux, place de la Bourse.

64 %

DES HABITANTS DE VILLES MOYENNES SE DISENT SENSIBLES À LA QUALITÉ DU CŒUR DE VILLE, UN CHIFFRE QUI GRIMPE À **70 %** DANS LES COMMUNES ENGAGÉES DANS « ACTION CŒUR DE VILLE ».

Source : Baromètre des territoires 2025, réalisé par Villes de France, en partenariat avec l'Ifop, l'ANCT et la Banque des Territoires.

28 %

DES COMMERÇANTS ESTIMENT QUE LE STATIONNEMENT CONSTITUE LA PRIORITÉ PRINCIPALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR ACTIVITÉ.

Source : "La place du commerce dans les territoires", enquête de la Chambre de commerce et d'industrie, novembre 2024.

PARTAGER HARMONIEUSEMENT L'ESPACE PUBLIC

Comment trouver une place pour chacun ? L'espace urbain est un carrefour de la vie sociale, économique et culturelle : il doit combiner l'esthétique et le pratique, l'individuel et le collectif, l'économie et l'écologie, la liberté de circuler et la régulation des flux, l'inclusion et le partage de la rue. De manière cohérente, équitable et efficace. Seule une approche globale des flux des biens et des personnes, associée à la double maîtrise de la voirie et des infrastructures, permet de relever le défi de la cohabitation des finalités et de la multiplicité des usages. **Créer un espace urbain partagé et apaisé, c'est possible !**

RESPIRER ET CIRCULER, ENSEMBLE

Comment protéger l'environnement, améliorer la qualité de l'air, tout en maintenant des centres-villes accessibles, vivants, animés ? L'objectif de décarbonation doit composer avec le maintien de l'activité humaine, économique, sociale et culturelle. Une approche intelligente de la régulation des accès en voirie, des parkings bien positionnés, des infrastructures revalorisées, revisitées en espaces de logistique urbaine ou d'activités nécessaires à la vie du quartier, des mobilités décarbonées variées et accessibles, pour les habitants comme pour les livraisons de proximité, sont autant de réponses à organiser dans un espace urbain ordonné, technologique et inclusif. **Respirer ou circuler, on ne veut pas choisir !**

87 %

DES CITOYENS CONSIDÈRENT CE SUJET IMPORTANT POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026, **32 %** EN FONT MÊME UNE PRIORITÉ.

Source : Observatoire de la transition énergétique des territoires 2025.



+ 45 %

DE FRÉQUENTATION CYCLABLE
AU NIVEAU NATIONAL
EN MILIEU URBAIN.

Sur la période 2019-2025,
selon le rapport Vélo & Territoires,
publié en juillet 2025.

Station vélo sous contrôle d'accès,
au sein d'un parking à Lille.

DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX MOBILITÉS DÉCARBONÉES

La mise à disposition de mobilités douces et décarbonées suppose une voirie adaptée et accueillante, équitablement partagée et sécurisée, des lieux d'accueil protégés pour les deux roues, des vélos en libre-service bien placés...
Le vélo n'est plus une option en ville, il fait partie de nos vies !



Station Vélib' à Paris.

OFFRIR UNE NOUVELLE VIE AUX INFRASTRUCTURES, C'EST PLUS DE VALEUR POUR LA VILLE

L'évolution de la place de la voiture en ville et les nouveaux modes de consommation ont profondément modifié la mobilité urbaine et la distribution des marchandises. En repensant la finalité des parkings, par exemple en espace de logistique urbaine, en lieux d'accueil pour data centers ou de production d'énergie, on redonne vie aux infrastructures, on réserve le bâti de surface à des activités moins lourdes, et on apporte plus d'air et moins de bruit en surface. **Réinventer les infrastructures, dans une approche créative et à haute valeur ajoutée, c'est mieux servir les habitants et redonner de la valeur aux actifs urbains !**

**« BIEN CONNAÎTRE LE PATRIMOINE
À GÉRER AINSI QUE SES USAGES
PRÉCIS (TYPOLOGIE ET FONCTIONS)
CONSTITUE UN PRÉALABLE ÉVIDENT...
POURTANT, LES DONNÉES EN
POSSESSION DES GESTIONNAIRES
SONT EN RÉALITÉ SOUVENT
PARTIELLES, DISPERSÉES ET
HÉTÉROGÈNES DANS LEUR QUALITÉ. »**

Source : Cànema, 2021.

26 %

DES SONDÉS SOUHAITERAIENT,
PARMI LES PRINCIPALES FONCTIONS
QUE DEVRAIT REMPLIR LE PARKING,
DES SERVICES DE PROXIMITÉ :

26 % DES COMMERCES,

**24 % DES SERVICES DE LIVRAISON
ET 24 % DE LA LOGISTIQUE URBAINE.**

Source : Observatoire du stationnement
INDIGO 2025.

64 %

DES MAIRES CONSIDÈRENT
LA VOIRIE COMME UNE PRIORITÉ
D'INVESTISSEMENT POUR 2025,
DEVANT LES BÂTIMENTS PUBLICS
ET LES RÉSERVES D'EAU.

Source : enquête Odaxa (janvier 2025).

MAÎTRISER LES INVESTISSEMENTS SUR LE LONG TERME

Les choix budgétaires durables s'inscrivent dans la recherche d'un nécessaire équilibre économique, fondé sur des financements soutenables. L'objectif est de libérer la collectivité, en limitant ses risques, en la préservant d'un endettement excessif, et en la détachant de préoccupations techniques ou de gestion éloignées de ses compétences intrinsèques. **Investir durablement, c'est préserver l'avenir !**



Construction
du parking du port à
Saint-Jean-de-Luz.



**INDIGO,
CRÉATEUR
D'ESPACES
POUR UNE VILLE
APAISÉE EN
MOUVEMENT**



LIBÉRER ET RÉGULER LES CENTRES-VILLES

Seule une **approche globale du stationnement en voirie et en infrastructure** permet d'assurer un accès régulé aux centres urbains qui soit écologiquement pertinent, économiquement performant et socialement acceptable. Un stationnement bien pensé permet d'éliminer les flux parasites et favorise un accès maîtrisé au cœur de ville, améliorant ainsi la qualité de l'air, sans renoncer au dynamisme commercial, social et culturel. **Le digital** et la maîtrise de la data sont les outils nécessaires à la fluidité, pour la ville comme pour l'utilisateur. Ainsi, INDIGO a développé **INDIGO Neo**, la solution universelle, qui propose une expérience client unique, pour les particuliers et les professionnels qui souhaitent accéder avec facilité au stationnement en voirie comme en infrastructure, et à tous les services associés.

DÉVELOPPER DES SERVICES URBAINS DÉCARBONÉS

Le partage de l'espace public doit prendre en compte le mix diversifié de mobilités individuelles. Le vélo doit trouver sa place, en surface comme en infrastructure. Smovengo, la filiale d'INDIGO, est l'opérateur du premier réseau de vélos en libre-service dans le monde. Par ailleurs, INDIGO déploie le **réseau de bornes de recharge électrique** le plus dense en milieu urbain, avec plus de 7 000 points de recharge installés dans 270 parkings dans toute la France, principalement en centre-ville.

54 %

DES FRANÇAIS SOUHAITENT PLUS DE BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES ET 55 % DES PARCS À VÉLOS FERMÉS.

Source : Observatoire du stationnement INDIGO 2025.





Hôtel de ville de Diappe.
Construction d'un parking
souterrain, dans le cadre
d'un projet de réaménagement
de la place. Des ouvertures dans
la dalle ont été réalisées au niveau
des places de surface afin de
permettre le passage des arbres
plantés en pleine terre en sous-sol.

**INDIGO PREND
EN CHARGE LES
RISQUES FINANCIERS,
TECHNIQUES ET
OPÉRATIONNELS,
LES COLLECTIVITÉS
RESTANT MAÎTRESSES
D'OUVRAGE.**



ACCOMPAGNER LA VILLE COMME PARTENAIRE DE LONG TERME

Pionnier en la matière, INDIGO a une longue expérience **du modèle concessif**, qui constitue une solution efficace pour permettre aux collectivités locales de s'inscrire dans un partenariat de long terme, avec une répartition des rôles efficace. Les villes restent maîtresses d'ouvrage et régulatrices (fixant objectifs stratégiques, politiques tarifaires et conditions d'usage de l'infrastructure), tout en transférant certains risques financiers, techniques et opérationnels à l'opérateur. INDIGO sait également apporter des solutions et son expertise dans le cadre de contrats de **prestations de service**. Le Groupe a développé un savoir-faire historique pour s'adapter, tout au long du cycle de vie du contrat, aux nouveaux besoins de la ville.

En décembre 2024, INDIGO a signé la Charte d'engagement pour la résilience de la ville de Paris, une initiative visant à renforcer la capacité de la capitale à faire face aux futures crises climatiques, sanitaires et sociales. Ce partenariat témoigne de la volonté d'INDIGO de contribuer activement à la construction d'une ville plus durable.

Par ailleurs, INDIGO a développé un programme exigeant en matière d'éthique des affaires et de conformité, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la gestion des données personnelles.

REDONNER AUX INFRASTRUCTURES UNE VALEUR DURABLE

INDIGO a développé un savoir-faire particulier dans la reconversion des infrastructures en **espaces de logistique urbaine**, qui est un moyen de favoriser la livraison décarbonée, tout en répondant aux besoins croissants de services de proximité. Le Pressoir de Bercy à Paris, espace de stationnement transformé en zone de logistique urbaine en est l'illustration.

Également à Paris, la transformation du parking Foch marque une nouvelle étape dans la création de véritables hubs de services urbains.

20 000 M²

D'ESPACES DE LOGISTIQUE
URBAINE MIS À DISPOSITION
À PARIS, À HORIZON 2027.



Transformation du parking Foch à Paris

Ce site de 50 200 m² accueillera à l'horizon 2027 des installations dédiées à la logistique urbaine, au stationnement de vélos et à la recharge électrique, répondant ainsi aux besoins croissants de la ville en matière de mobilité durable. En réinventant la finalité de certaines infrastructures et en maîtrisant l'ingénierie associée, INDIGO recrée de la valeur pour la ville.



Soutenu par la Fondation INDIGO, le Festival International de Musique de Chambre de Salon-de-Provence s'engage à rendre la musique accessible aux publics éloignés de la culture.

ÊTRE SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Leader mondial et acteur local, INDIGO est ancré dans la vie quotidienne des territoires urbains. Il mène ses activités avec des emplois et des prestataires de proximité et contribue à renforcer les liens sociaux en favorisant l'inclusion par le sport et la culture, notamment à travers la Fondation INDIGO.

INDIGO : ACTEUR MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE

Depuis 60ans, INDIGO accompagne la transformation des villes en concevant, finançant et exploitant des solutions de stationnement et de gestion de l'espace public, adaptées aux nouveaux modes de vie urbains. Avec ses 10 200 collaborateurs, INDIGO gère 1,7 million de places dans plus de 580 villes dans 10 pays.

INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville. INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

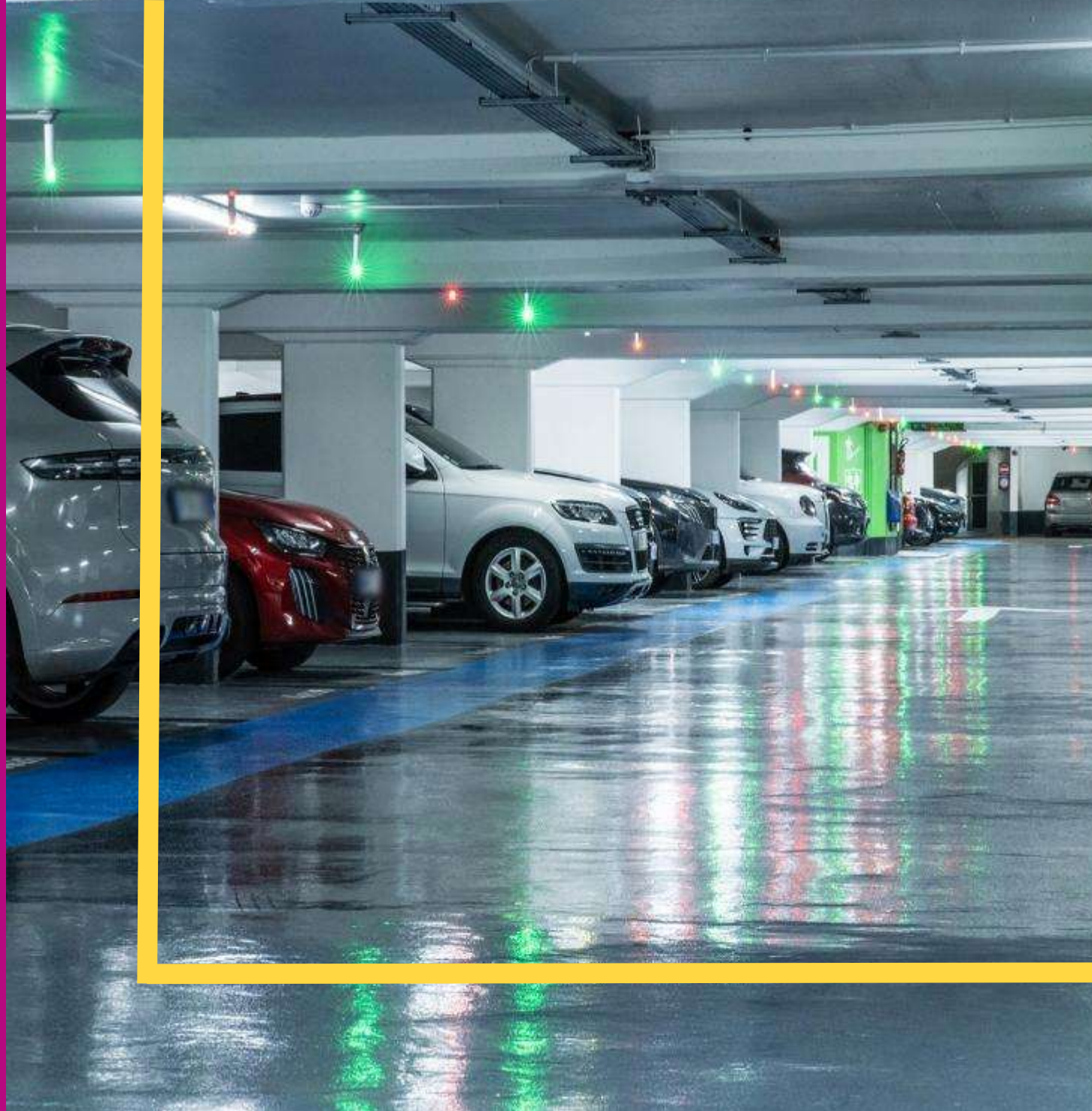


INDIGO : PRÉSENT AU COEUR DES TERRITOIRES, AU PLUS PRÈS DES CITADINS

Porté par l'engagement de ses 2 500 collaborateurs en France, INDIGO s'impose comme l'acteur de référence pour accompagner les citoyens et les professionnels dans leurs déplacements quotidiens. Grâce à une présence stratégique dans 190 villes, le Groupe déploie une expertise complète qui équilibre parfaitement le stationnement en ouvrage et la gestion de la voirie pour le compte des collectivités.

Au-delà de son rôle historique, INDIGO transforme aujourd'hui ses actifs en véritables hubs de services connectés. Cette mutation se traduit par une politique d'investissement ambitieuse visant à créer et rénover des espaces de stationnement modernes, tout en accélérant la transition énergétique via le premier réseau de recharge électrique urbain en France. En intégrant des services innovants comme l'application INDIGO Neo et des solutions dédiées aux nouvelles mobilités, INDIGO réaffirme sa mission : fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.





L'ACTIVITÉ 2025

L'année 2025, entre excellence opérationnelle et innovation de service

L'année 2025 marque une étape charnière. Alors que nous célébrons les **10 ans de la marque INDIGO**, notre bilan témoigne d'une transformation profonde : nous ne gérons plus seulement des espaces de stationnement, mais de véritables **hubs de services et de mobilité**. Cette dynamique s'articule autour de quatre piliers fondamentaux :

L'Excellence de l'Expérience Client Placée au cœur de notre stratégie, la satisfaction de nos usagers s'appuie sur des outils innovants déployés localement et en central. Ces dispositifs permettent d'allier réactivité et proximité, garantissant un parcours plus fluide, plus simple et plus personnalisé.

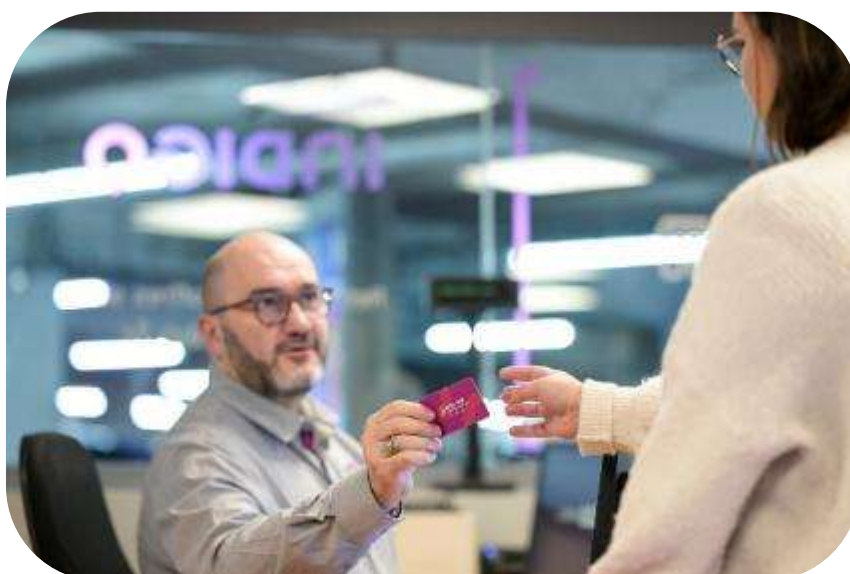
La Culture de la Qualité et de l'Accueil Parce que l'expérience commence dès l'entrée, nous avons renforcé nos standards de qualité. L'ambiance (lumière, propreté, environnement sonore) est devenue une signature. La progression constante de nos indicateurs Qualité **IQ360** sur les cinq dernières années illustre notre exigence opérationnelle.

Une Mobilité Globale et Digitale L'accélération d'**INDIGO Recharge**, le succès des **Cycloparks** et le développement d'**INDIGO Pro** illustrent notre volonté d'accompagner toutes les mobilités. Notre interface **INDIGO Neo** simplifie l'accès à ces offres, faisant du parking un maillon essentiel de la ville intelligente.

Une Communication Engagée L'année a été rythmée par la célébration des 10 ans de la marque INDIGO, la promotion de nos offres et services en soutien de l'activité, et la sensibilisation contre les incivilités. Cette visibilité s'exprime à la fois sur le terrain et en digital.

Résolument tourné vers l'innovation, INDIGO continue de renforcer la robustesse de son infrastructure technologique. Pour répondre aux enjeux numériques et face aux menaces cyber, la **cybersécurité** reste une priorité absolue pour garantir la protection des données et la continuité de nos services.

En résumé : Ce rapport 2025 illustre notre capacité à conjuguer performance, innovation et valeurs fondamentales pour construire, avec nos clients et partenaires, la mobilité de demain.





**L'EXCELLENCE
DE
L'EXPERIENCE
CLIENT,
UNE PRIORITE**



AU CŒUR DE L'ASSISTANCE ET DE LA SÉCURITÉ DE NOS PARKINGS

Le **Système d'Aide à l'Exploitation NORA** est le cœur de notre dispositif de téléopération, permettant la surveillance des parkings et les interactions avec les clients. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Equipements techniques
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

La qualité du service client est au cœur de nos exigences, lorsqu'un client nous appelle sur un interphone, nous sommes en mesure de le reconnaître via sa plaque d'immatriculation (qu'il soit abonné ou visiteur, client digital ou ayant pris un ticket) et de lui délivrer un service approprié et ciblé.

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale 24/7, 365 jours par an.



4,7 M

Nombre d'appels reçus



95%

Taux d'appels répondus

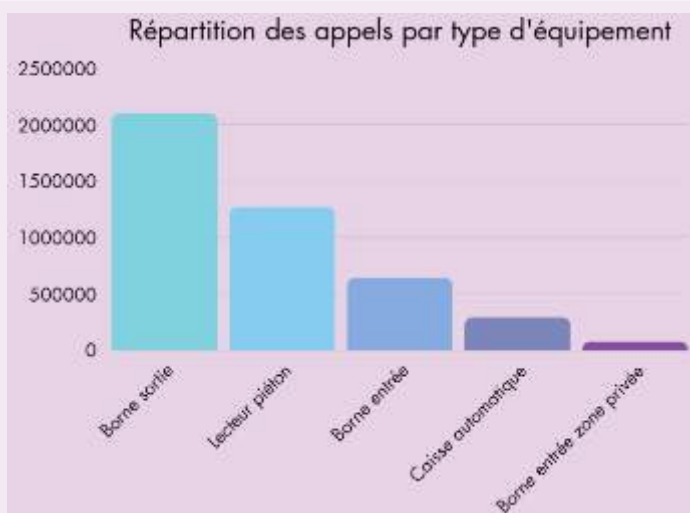


34 sec

Durée moyenne d'un appel

- Les BLI assurent la prise en charge majoritaire des sollicitations, ce qui confirme leur rôle essentiel de proximité dans le dispositif de support et leur capacité à traiter la plupart des demandes.
- Le CNTO intervient en relais, principalement pour garantir la continuité de service en dehors des horaires de présence des BLI
- Les appels orientés vers le niveau Local restent plus limités et concernent des situations nécessitant un traitement spécifique. Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace des appels.

Répartition des appels par niveau



- Les bornes de sortie génèrent la majorité des appels, elles représentent le principal point d'interaction pour les usagers en fin de parcours, dont nous savons traiter la résolution, y compris par un paiement à distance.
- Les accès piétons constituent le second motif d'appel, souvent liés aux problématiques d'oubli du ticket ou du badge par les clients.
- Les autres équipements (caisses automatiques, bornes d'entrée, zones privées) restent moins sollicités, traduisant des incidents plus ponctuels ou moins critiques pour les clients.

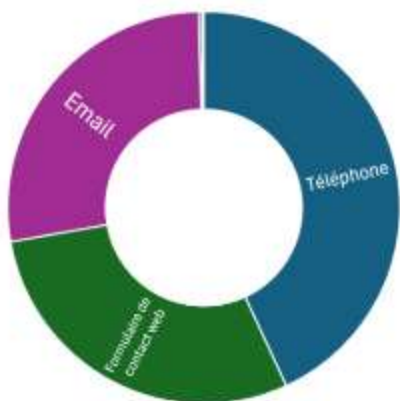
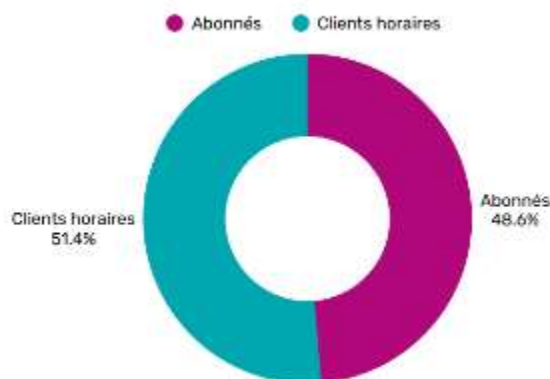


L'EXCELLENCE CLIENT AU CŒUR D'INDIGO

INDIGO s'engage à offrir une expérience exceptionnelle, alliant réactivité et personnalisation. Avec plus de 640 000 demandes traitées annuellement, notre stratégie omnicanale place votre satisfaction au sommet de nos priorités.

1. Une synergie entre expertise et proximité

Notre centre de relation client travaille en lien direct avec nos boutiques locales. Cette organisation permet de traiter avec précision les besoins de **nos abonnés** (180 000+ tickets) comme de **nos clients horaires** (190 000+ tickets).



2. Une accessibilité multicanale

Nous multiplions les points de contact pour nous adapter à vos habitudes :

📞 Téléphone : 275 302 appels gérés avec soin.

🌐✉️ Digital : 360 000+ demandes via formulaire web et email.

Proximité : Présence active sur les réseaux sociaux et accueil en boutique.

3. Nos engagements de performance

Nous qualifions chaque sollicitation pour garantir un traitement expert :

- Réactivité : Réponse sous 48h (moins de 12h pour les urgences).
- Expertise : 330 000 dossiers commerciaux et réclamations analysés pour agir sur la qualité.
- Transparence : Un accompagnement clair pour nos 82 000 demandes d'information.

4. Innover pour l'expérience de demain

INDIGO anticipe vos besoins futurs par :

- Le déploiement d'outils digitaux pour simplifier vos démarches en autonomie.
- Une attention particulière aux nouvelles mobilités (INDIGO Recharge).
- La sécurisation rigoureuse de vos données (suivi des incidents cyber).



L'excellence Opérationnelle au service de nos clients

BILAN QUALITE : LA DYNAMIQUE IQ360

Depuis 2019, l'indicateur **IQ360** est au cœur de notre stratégie pour affiner nos processus et répondre aux attentes des usagers. Cet outil mesure en continu la satisfaction client à chaque étape du parcours — avant, pendant et après le stationnement — en s'appuyant sur des indicateurs de performance rigoureux.

Le pilotage de la qualité repose désormais sur un dispositif complet :

- **Des audits de terrain** via une visite de parking approfondie ;
- **Des tests de réactivité et d'accueil** avec 2 appels mystères et 2 mails mystères ;
- **L'analyse de l'e-réputation** à travers les avis Google ;
- **L'écoute directe** via les retours de satisfaction client suite au traitement de leurs réclamations.

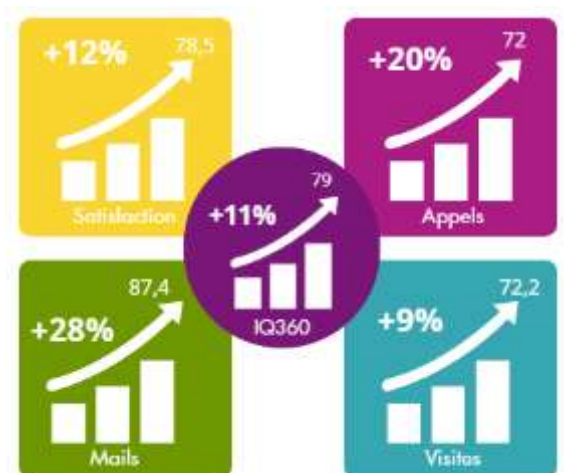
Le bilan témoigne de notre dynamique de progrès constante, avec une **hausse de l'indice global de 11 %** depuis son déploiement, soit un gain moyen de **2 points par an**.

Une satisfaction client au cœur de nos priorités

La réactivité de notre service client reste le premier levier de confiance. Notre indice de satisfaction, suite à une demande client, a progressé de **12%**, atteignant **78,5**. Ce résultat découle directement des outils de relation client communs (téléphonie, suivi de ticket, prise de rdv) mis en place et du renforcement de la formation dans nos centres de relation client et nos boutiques.

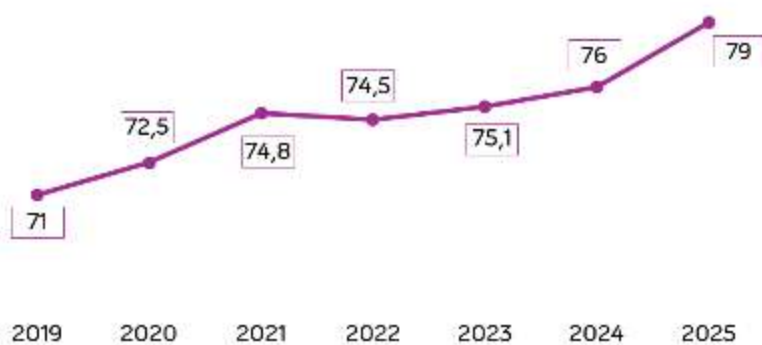
La professionnalisation de l'accueil et du parcours digital

Nos investissements dans la qualité de l'accueil portent leurs fruits. Les **Appels Mystères bondissent de 20%** (72/100), illustrant l'implication du management local. Côté digital, le traitement des emails atteint un niveau d'excellence (**87,4/100**) avec une progression de **28%** en deux ans.



Un haut niveau d'exigence sur le terrain

Le parking demeure notre vitrine, où nous maintenons les standards de qualité les plus élevés du marché. Nos efforts collectifs et nos investissements technologiques transforment durablement l'expérience de stationnement, garantissant à chaque usager un moment de sérénité et un service d'excellence



Une progression constante depuis 2019

Cette trajectoire ascendante, culminant à 79,0 en 2025, illustre la réussite de notre stratégie d'excellence. Cette progression constante est le fruit de l'engagement total d'INDIGO et du travail quotidien de nos équipes de terrain, soutenues par l'ensemble des fonctions supports, pour placer la satisfaction usager au cœur de nos priorités.



LES SERVICES A LA MOBILITE

INDIGO NEO : LA PLATEFORME DIGITALE DE STATIONNEMENT TOUT-EN-UN

INDIGO Neo est notre solution digitale qui simplifie la mobilité urbaine en regroupant tous les services de stationnement dans une seule application. Elle permet aux usagers de gérer, via un canal unique, leurs accès et paiements en voirie, en parking (ouvrage), pour les deux-roues ou la recharge électrique.





ACCOMPAGNER LA VILLE COMME PARTENAIRE DE LA MOBILITE DOUCE

Le lancement d'INDIGO Recharge en 2025 fait du Groupe INDIGO le 1er réseau de recharge en ville en France. Notre stratégie repose sur le pilotage de l'intégralité de la chaîne de valeur pour garantir une solution de proximité fiable et performante.

Un modèle 100% intégré

 **Maintenance souveraine** : Nos bornes sont gérées et entretenues au quotidien par nos propres experts INDIGO.

 **Infrastructure complète** : Nous opérons plus de 7 000 points de charge à travers toute la France, couvrant l'ensemble des besoins de recharge.

 **Service client dédié** : Nous assurons une assistance technique interne disponible 24h/24 et 7j/7.

 **Interface unique** : De la signalétique sur site au suivi en temps réel sur l'application INDIGO Neo, nous maîtrisons chaque étape du parcours usager.

En gérant ce réseau de bout en bout, nous transformons nos parkings en hubs de services pilotés en direct, simplifiant la mobilité électrique grâce à une infrastructure robuste et un service client totalement intégré.



NOS OFFRES



Un parcours client optimisé et bien visible

À la carte au kWh

0,45€ / kWh

- Paiement au kWh
- Frais de session à 0,49€
- 0,45€/kWh
- + 0,05€/min au-delà de 10 heures
- Carte INDIGO Recharge offerte

Forfait pour un usage occasionnel

Forfait 100 kWh

29,99€ / mois
soit 0,29€ / kWh

- 100 kWh inclus
- Frais de session offerts
- 0,55€/kWh au-delà de 100 kWh
- + 0,05€/min au-delà de 16 heures
- Carte INDIGO Recharge offerte

Idéal pour les petits rouleurs

Forfait 200 kWh

59,99€ / mois
soit 0,29€ / kWh

- 200 kWh inclus
- Frais de session offerts
- 0,55€/kWh au-delà de 200 kWh
- + 0,05€/min au-delà de 16 heures
- Carte INDIGO Recharge offerte

Pour les conducteurs réguliers

Forfait 300 kWh

89,99€ / mois
soit 0,29€ / kWh

- 300 kWh inclus
- Frais de session offerts
- 0,55€/kWh au-delà de 300 kWh
- + 0,05€/min au-delà de 16 heures
- Carte INDIGO Recharge offerte

Adapté aux grands rouleurs



LE HUB DE LA MOBILITÉ DOUCE

Face à l'essor du « *vélotaif* » et des nouvelles mobilités urbaines, INDIGO a développé CycloPark, une solution de stationnement premium qui transforme les parkings souterrains en véritables hubs de services.



Une offre structurée autour de trois piliers :

- **🛡 Sécurité et Accessibilité** : Des espaces clos et sous vidéosurveillance, accessibles 24h/24 via l'application INDIGO Neo ou badge.
- **👤 Confort de l'utilisateur** : Mise à disposition de casiers de rangement individuels, de vestiaires et de bornes de recharge pour les batteries de VAE (vélos à assistance électrique).
- **🔧 Maintenance en libre-service** : Un espace atelier équipé d'une potence de réparation, d'outils de petite mécanique et d'une pompe de gonflage.



L'EXPÉRIENCE CLIENT AU CŒUR DE NOS PARKINGS : SERVICES ET PROXIMITÉ

Au-delà du simple stationnement, INDIGO déploie une gamme complète de services visant à transformer nos parcs en véritables espaces de confort et d'assistance. En propre ou avec des partenaires locaux, nous opérons des solutions concrètes pour faciliter le quotidien de nos usagers :

-  **Information et divertissement** : Radio Indigo accompagne les clients 24h/24 avec une programmation musicale et des informations locales pratiques.
-  **Expertise Deux-Roues** : Déploiement de zones dédiées avec signalétique spécifique, tarification automatisée et consignes à casques gratuites.
-  **Information en temps réel** : Bornes interactives et écrans InfoTrafic/SNCF permettant un accès autonome aux données de transport et à l'actualité culturelle.
-  **Entretien et assistance** : Mise à disposition gratuite de stations de gonflage et de démarreurs de batterie, complétée par des stations de lavage opérées par des exploitants locaux.



INDIGO PRO : PARTENAIRE DE LA GESTION DE FLOTTE

Lancée en 2025, la solution INDIGO Pro simplifie le stationnement des entreprises en automatisant le parcours collaborateur. En supprimant les tickets et la gestion des notes de frais grâce à une facture mensuelle unique, ce service fidélise les flottes professionnelles face à la concurrence de la voirie.

Le déploiement s'appuie sur une forte complémentarité avec notre réseau de +7 000 points de recharge, offrant ainsi une solution globale pour les véhicules thermiques et électriques.

Ce qu'en disent nos clients :

- **Un plébiscite sur l'usage** : 90 % des utilisateurs saluent la simplicité de gestion, particulièrement dans le BTP et l'immobilier (41 % du mix client).
- **Points d'attention** : Une exigence forte sur la fiabilité technique des accès.
- **Nouveau** : L'ajout de la recharge électrique fin 2025 complète une offre de service attendue par les professionnels.





LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION



LES 10 ANS D'INDIGO

L'année 2025 marque une décennie d'existence pour la marque INDIGO. Ces 10 ans représentent un parcours jalonné de projets ambitieux et de réussites collectives, mais témoignent avant tout de l'engagement quotidien de nos collaborateurs.

Pour célébrer cet anniversaire, nous avons lancé une campagne d'affichage nationale au cœur de nos parkings, mettant en lumière les visages de celles et ceux qui assurent chaque jour la qualité de service auprès de nos clients.



LES VALEURS D'INDIGO

En 2025, alors que nous célébrons les 10 ans de la marque et les 60 ans de l'existence de l'entreprise, nous réaffirmons les principes qui guident chacune de nos décisions. Notre identité repose sur une volonté constante de relever de nouveaux défis tout en plaçant l'humain et l'intérêt collectif au centre de nos préoccupations.

Cet engagement se traduit par une responsabilité partagée envers la transformation de la ville et une solidarité profonde entre nos équipes. C'est grâce à ce socle commun que nous pouvons garantir la qualité de service et la pérennité de nos projets ambitieux.



CAMPAGNES COMMERCIALES



RECHARGE ÉLECTRIQUE

Via une campagne LinkedIn ciblée par ville, nous affirmons notre leadership national (7 000 bornes) en valorisant la densité de notre réseau de recharge urbain.

CAMPAGNE DE RENTRÉE

Une campagne centrée sur la gratuité : valoriser l'abonnement annuel en offrant des jours de stationnement. Un levier clé pour fidéliser nos clients et convertir les abonnements mensuels en annuels.



CAMPAGNE D'HIVER

Cette campagne d'affichage souligne les avantages d'INDIGO Neo : une expérience de stationnement fluide et sans contact. De la réservation au paiement en ligne, l'app offre confort et gain de temps via des services dédiés.

CAMPAGNE MEDIA



Paris : Campagne de notoriété (7M de contacts) Sous l'accroche « Oui ! À Paris, votre voiture a toute sa place », un dispositif massif de 1 785 supports (bus, métros, digital) a été déployé pour encourager le retour des automobilistes en ville.

Lille & Marseille : Promotion INDIGO Recharge Une campagne d'envergure, mêlant affichage sur plus de 400 bus et présence digitale nationale, a été lancée pour installer notre leadership sur la recharge électrique.

CAMPAGNE INCIVILITÉ

Cette campagne, composée de 3 affiches, cible à la fois nos clients utilisateurs et nos équipes d'exploitation sur le terrain et a pour objectif de lutter contre les incivilités, qui peuvent impacter directement la qualité de service perçue par nos usagers et les conditions de travail de nos équipes. Son but est de rappeler les règles de savoir-vivre à chacun, d'encourager les bons comportements et de soutenir nos exploitants dans leur rôle au quotidien.

Ensemble, faisons de nos parkings des lieux plus respectueux et agréables pour tous.



CAMPAGNE MÉTIER

Rayonnement de la Marque Employeur Une campagne qui valorise l'humain en mettant en avant nos valeurs, nos opportunités de carrière et l'accompagnement au développement des talents chez INDIGO.



Cybersécurité

Une épreuve transformée en opportunité : renforcer notre conformité et notre sécurité

L'année 2025 a été marquée par un défi majeur : une cyberattaque sophistiquée qui a temporairement perturbé le fonctionnement de certains de nos outils. Cet incident, dont l'impact dans la continuité des opérations a été limité compte tenu de nos choix technologiques et de la mobilisation des équipes, a été un catalyseur pour accélérer notre transformation numérique et renforcer notre engagement en matière de protection des données personnelles.

Une gestion exemplaire et transparente : Dès la détection de l'attaque, nous avons activé notre plan de gestion de crise, isolé les systèmes impactés et mobilisé des experts en cybersécurité pour contenir et analyser l'incident. Conformément au RGPD, nous avons notifié la CNIL dans le délai légal de 72 heures et porté plainte auprès des autorités compétentes. Cette réactivité a permis de limiter les impacts et de préserver la confiance de nos clients et partenaires.

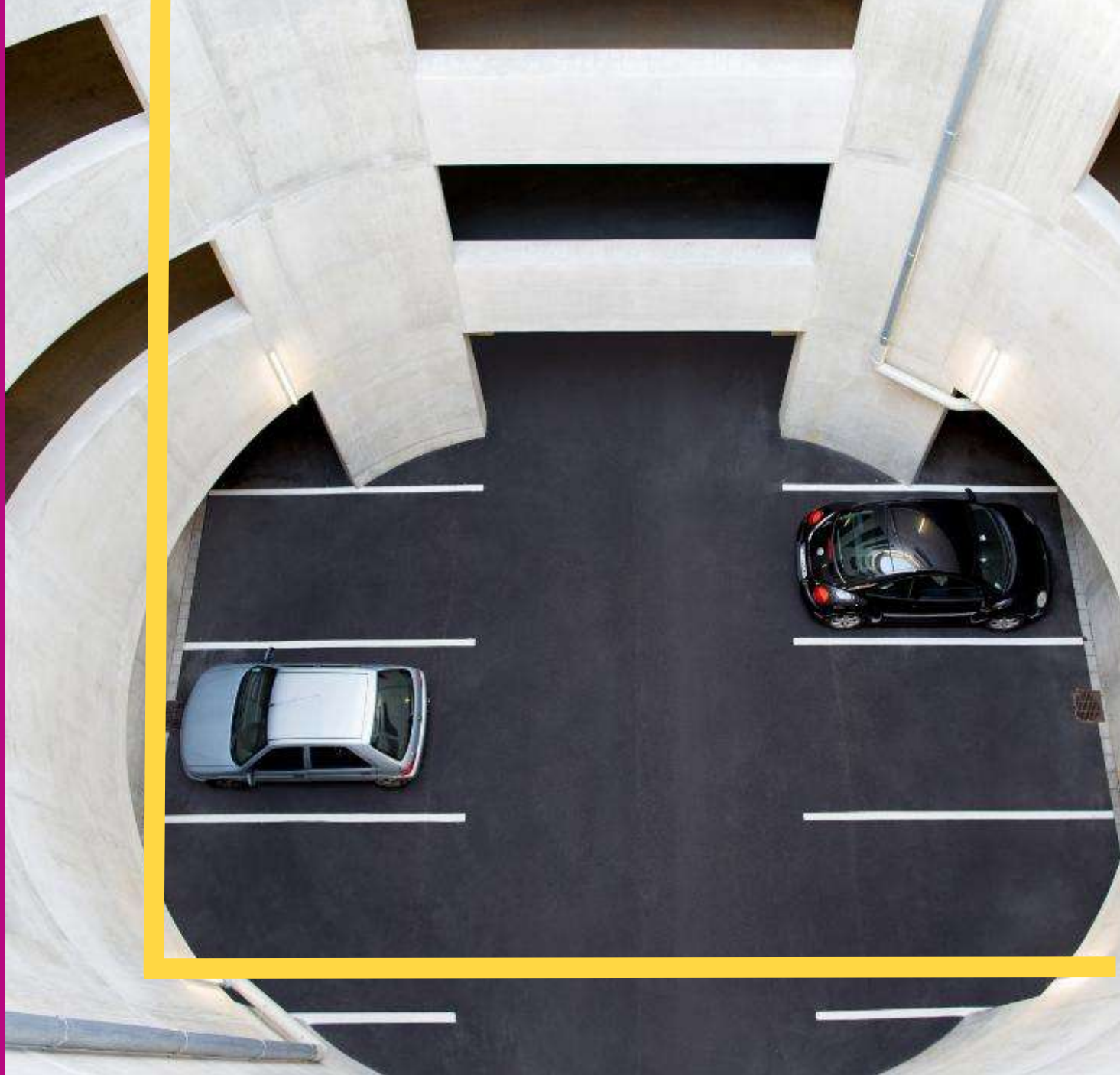
Des avancées significatives en matière de conformité RGPD : Cet événement a renforcé notre culture de la protection des données. Parmi les actions clés :

- **Rôle du DPO :** notre Délégué à la Protection des Données, certifié CNIL, poursuit une stratégie proactive intégrant la sécurité dès la conception (*Privacy by Design*).
- **Mise à jour des politiques et procédures :** nous avons revu notre charte informatique et nos contrats pour intégrer les dernières exigences réglementaires et technologiques.
- **Sensibilisation et formation :** des campagnes internes ont été menées pour responsabiliser chaque collaborateur face aux enjeux de cybersécurité et de protection des données.

Une posture de sécurité renforcée : Au-delà de la conformité, nous avons investi dans des solutions avancées pour accroître la résilience de nos systèmes :

- Audit complet des infrastructures et déploiement de nouvelles mesures de chiffrement.
- Mise en place d'un plan de continuité et de reprise d'activité (PCA/PRA) testé et validé.
- Coopération active avec l'ANSSI et les autorités pour anticiper les menaces futures.

Conclusion : Cette cyberattaque nous a conforté dans la conviction que la sécurité et la conformité ne sont pas des options mais des impératifs stratégiques. En transformant cette épreuve en opportunité, nous avons consolidé notre position en tant qu'acteur responsable, engagé pour la protection des données et la confiance numérique.



LE CONTRAT D'EXPLOITATION

Préambule

Située aux portes de Paris, la commune de Saint Maur des fossés se distingue par son attractivité résidentielle et la qualité de son cadre de vie. Bénéficiant d'une excellente desserte en transports, notamment via le RER, elle offre un accès rapide aux principaux pôles économiques franciliens.

Le contrat

En juillet 2018 la Ville de Saint-Maur-Fossés a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville, La Louvière, Adamville, La Varenne, Stalingrad. Le 1er mai 2022, INDIGO s'est vu confier le parking du Jardin des Facultés. Parc de stationnement public d'une capacité de 100 places destinés à satisfaire les besoins de la ZAC des Facultés, aménagée par Grand Paris Aménagement.

Société Titulaire du contrat : SAINT-MAUR STATIONNEMENT

Société Exploitante : INDIGO PARK

Signature du contrat : 15/07//2018

Début du contrat : 01/08/2018

Echéance du contrat : 31/12/2033

Date du dernier avenant : 23/09/2025

Historique du contrat

Avenant N°	Date	Objet de l'avenant
1	28/12/2018	Modification tarifaire en voirie et gratuité personnel de santé
2	1/10/2019	Abandon du projet Louvière2 au profit de la création d'une zone Louvière intégrée au périmètre voirie Modification de la tarification du parc Stalingrad Suppression de 52 places en zone rouge
3	30/12/2021	Intégration à la DSP du parking de la ZAC des Facultés
4	18/07/2022	Insertion dans le contrat de l'obligation de respect des principes de laïcité et de neutralité
5	23/09/2025	Réalisation d'un Cyclopark avec Ile de France Mobilités dans le parking La Louvière et Aménagement et exploitation du futur parking Kennedy

Vos interlocuteurs : l'organisation locale

Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Julien GRAVINI supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.

Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Antoine BIDET, Directeur de Secteur

Antoine BIDET est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.

Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Ile de France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

Pilotes de la performance opérationnelle

François LIMPENS- Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, François LIMPENS assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.

Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Jocelyn GOMA-BALLOU – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Jocelyn GOMA-BALLOU est garant du bon fonctionnement des parcs.

Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

La formation de nos collaborateurs

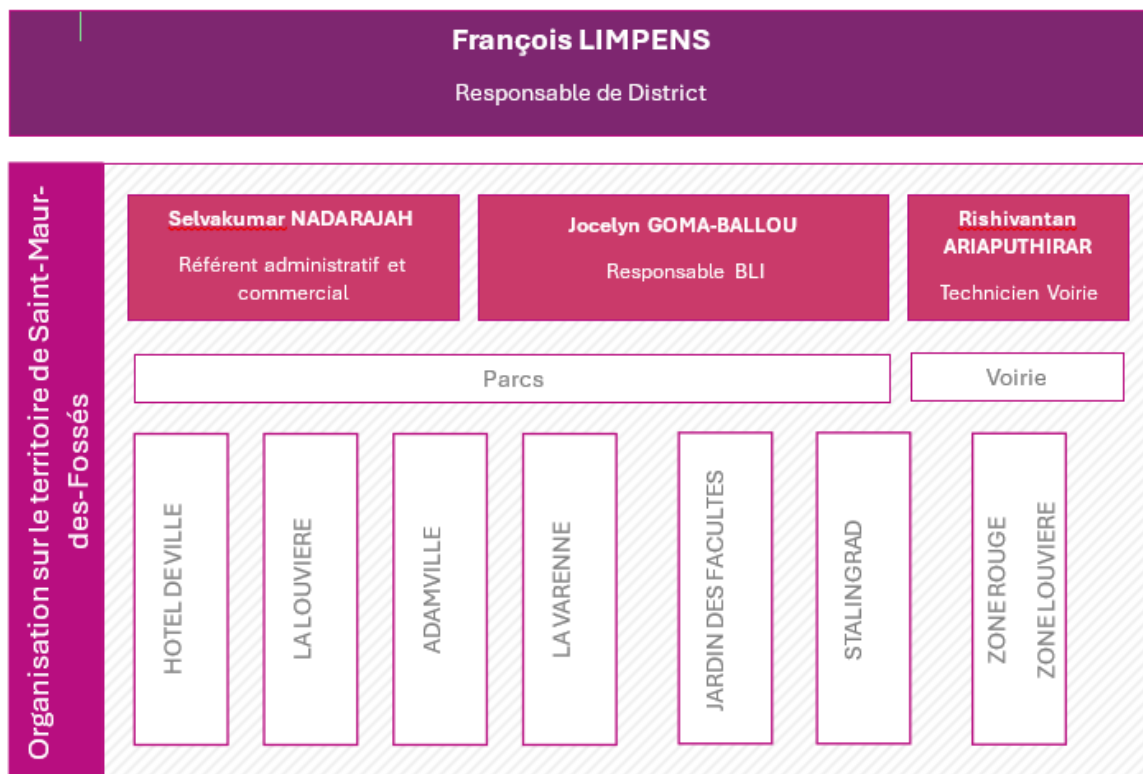
Durant l'année 2025, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	FORMATION
Agent	Habilitation électrique
Responsable de site	Management

Descriptif de l'exploitation

La Délégation de Service Public de la ville de Saint-Maur-des-Fossés concerne 6 Parcs et 1 Voirie

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.



Tarification pour Utilisation des Bornes de Recharge

OFFRES INDIGO RECHARGE

Offres disponibles sur Indigo Neo + recharge possible avec la carte INDIGO Recharge

	Itinéraire / QR Code	A LA CARTE	FORFAITS (SANS ENGAGEMENT)		
	A la carte au kWh Prix du kWh: 0,55€/kWh Frais de session: 0,30€ Dépassement min: 0,10€/min >16h Dépassement forfait: - Carte Indigo Recharge: - <i>Idéal pour les clients en passage</i>	A la carte au kWh 0,45€/kWh (500 kWh par 7 J.U.L.F.) Frais de session: 0,30€ Dépassement min: 0,05€/min >16h Dépassement forfait: - 14,99€ - offerts <i>Idéal pour les petits conducteurs</i>	Forfait mensuel 100 kWh 0,29€/kWh Forfait: offerts Dépassement min: 0,05€/min >16h Dépassement forfait: 0,55€/kWh 14,99€ - offerts <i>Idéal pour les petits routiers</i> 29,99€/mois	Forfait mensuel 200 kWh 0,29€/kWh Forfait: offerts Dépassement min: 0,05€/min >16h Dépassement forfait: 0,55€/kWh 14,99€ - offerts <i>Pour les conducteurs réguliers</i> 59,99€/mois	Forfait mensuel 300 kWh 0,29€/kWh Forfait: offerts Dépassement min: 0,05€/min >16h Dépassement forfait: 0,55€/kWh 14,99€ - offerts <i>Adapté aux grands routiers</i> 89,99€/mois

septembre 2025 - tarifs TTC

INDIGO

Parc HÔTEL DE VILLE

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 100 places ✓ 1 niveau ✓ 4 places PMR ✓ 6 places BRVE ✓ 2 zones de 2 roues	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo 	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques ✓ Boutique Indigo

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par 1/4h
Jusqu'à 1h	gratuit
De 1h00 à 1h15	1.00 €
De 1h15 à 1h30	0,50 €
De 1h30 à 2h00	0,25 €
De 2h00 à 4h00	0,50 €
De 4h00 à 5h00	1.00 €
De 5h00 à 6h00	1.25 €
Forfait pour 24h	15,00 €
Ticket perdu	15,00 €

Abonnement permanent	
Forfait nuit (20h – 8h)	5.50 €
Forfait hebdomadaire	30.50 €
Mensuel résident	85,00 €
Mensuel non résident	125,00 €
Mensuel 2 roues	40,00 €

Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 6 stations de recharge de véhicule électriques mises en service le 01/02/22

Descriptif	
Nombre de session	1 003
KWh consommés	18 020
Durée Moyenne de branchement	6.96

Parc LA LOUVIERE

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 225 places ✓ 2 niveaux ✓ 4 places PMR ✓ 9 places BRVE ✓ 1 zone 2 roues	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo 	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par 1/4h
Jusqu'à 1h	Gratuit
De 1h00 à 1h15	1.00 €
De 1h15 à 1h30	0,50 €
De 1h30 à 2h00	0,25 €
De 2h00 à 4h00	0,50 €
De 4h00 à 5h00	1.00 €
De 5h00 à 6h00	1.25 €
Forfait pour 24h	15,00 €
Ticket perdu	15,00 €

Abonnement permanent	
Forfait nuit (20h – 8h)	5.50 €
Forfait hebdomadaire	30.50 €
Mensuel résident	85,00 €
Mensuel non résident	125,00 €
Mensuel 2 roues	40,00 €

Bornes de recharge électrique

Le parc possède 9 stations de recharge de véhicule électriques mises en service le 01/01/22

Descriptif	
Nombre de session	586
KWh consommés	8 085
Durée Moyenne de branchement	7.46 h

Parc ADAMVILLE

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 400 places ✓ 2 niveaux ✓ 10 places PMR ✓ 19 places BRVE ✓ 2 zones de 2 roues	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo 	✓ Radio Indigo ✓ Places moto ✓ Lecture de plaques

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par ¼ h
Jusqu'à 1h	gratuit
De 1h00 à 1h15	1.40 €
De 1h15 à 1h30	0,50 €
De 1h30 à 1h45	0,20 €
De 1h45 à 2h00	0,40 €
De 2h00 à 5h00	0.50 €
De 5h00 à 6h00	1.00 €
Forfait pour 24h	12.50 €
Ticket perdu	12.50 €

Abonnement permanent	
Forfait nuit (20h – 8h)	5.50 €
Forfait hebdomadaire	25.50 €
Mensuel résident	75,00 €
Mensuel non résident	95,00 €
Mensuel 2 roues	40,00 €

Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 19 stations de recharge de véhicule électriques mises en service le 01/01/23

Descriptif	
Nombre de session	602
KWh consommés	6 827
Durée Moyenne de branchement	13,89

Parc LA VARENNE

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 775places ✓ 4 niveaux ✓ 8 places PMR ✓ 2 places BRVE	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par ¼ h
Jusqu'à 1h	gratuit
De 1h00 à 1h15	1.40 €
De 1h15 à 1h30	0,50 €
De 1h30 à 1h45	0,20 €
De 1h45 à 2h00	0,40 €
De 2h00 à 5h00	0.50 €
De 5h00 à 6h00	1.00 €
Forfait pour 24h	12.50 €
Ticket perdu	12.50 €

Abonnement permanent	
Forfait nuit (20h – 8h)	5.50 €
Forfait hebdomadaire	25.50 €
Mensuel résident	75,00 €
Mensuel non résident	95,00 €
Mensuel 2 roues	40,00 €

Bornes de rechargement électrique

Le parc possède 2 stations de recharge de véhicule électriques mises en service le 01/09/24

Descriptif	
Nombre de session	126
KWh consommés	2 824
Durée Moyenne de branchement	5.02

Parc STALINGRAD

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 100 places ✓ 1 niveau ✓ 2 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo    	✓ Lecture plaque

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par 1/4h
1 ère heure	gratuite
De 1h00 à 1h15	2.80 €
De 1h15 à 8h45	1.10 €
Forfait pour 24h	19,00 €
Ticket perdu	19,00 €
1 ère heure	gratuite

Parc JARDIN DES FACULTES

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 100 places publiques ✓ 1 niveau publique ✓ 10 places PMR ✓ 25 places BRVE ✓ 1 zone privée	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo	✓ Radio Indigo ✓ Guidage à la place ✓ Lecture de plaques

Tarifification

Temps en minutes	Tarif en vigueur par 1/4h
Jusqu'à 1h	gratuit
De 1h00 à 1h15	1.40 €
De 1h15 à 1h30	0,50 €
De 1h30 à 1h45	0,20 €
De 1h45 à 2h00	0,40 €
De 2h00 à 5h00	0.50 €
De 5h00 à 6h00	1.00 €
Forfait pour 24h	12.50 €
Ticket perdu	12.50 €

Abonnement permanent	
Forfait nuit (20h – 8h)	5.50 €
Forfait hebdomadaire	25.50 €
Mensuel résident	75,00 €
Mensuel non résident	95,00 €
Mensuel 2 roues	40,00 €

Bornes de rechargement électrique

Le parc possède 25 stations de recharge de véhicule électriques. Ces dernières, installées par l'aménageur, ne sont pas encore mises en service en raison d'un problème de compatibilité. Les équipements installés n'étaient pas connectés entre elles, ce qui empêchait une utilisation commerciale des bornes.

Les équipements TOTAL Energies ont finalement pu être connectées au réseau en 2026 et être supervisées.

Voirie

Ces 2 zones constituent le stationnement payant sur voirie pour lesquelles la tarification doit correspondre au montant du FPS, fixé à 30 €uros.

Tarification Zone Louvière

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,20€
30 minutes	0,50 €
45 minutes	1,80 €
1 heure	1,00 €
2h00	2,00 €
3 heures	4,00 €
4 heures	6,00 €
5 heures	8,00 €
6 heures	12,00 €
7 heures	30, 00€
Forfait de post-stationnement	30,00€

Tarification Zone rouge

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,50 €
30 minutes	1,00 €
45 minutes	1,80 €
1 heure	2,00 €
1h30	3,00 €
De 2h00	4,00 €
3h00	30,00 €
Forfait de post-stationnement	30,00 €

Les équipements

Équipements du Parc HÔTEL DE VILLE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Modèle : Abacus Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Trimestrielle 1 1 1 2 1 1 4 1
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE 800	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Halua Technologie Caméras Enregistreur	13 1
Détection CO / NO	Marque : Dräger Modèle : Comytron 2046-F Nombre de tête de détection : 5	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Trimestrielle Qui : ADS
Détection incendie	Nombre : 5 Type : 1	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle
Extincteurs	Marque : CHUBB Modèle : 6 kg	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Annuelle
Pompes de relevage	Marque : Nombre : 4	Contrat maintenance : non
Ascenseurs	Marque : KONE Type : MonoSpace 500 Nb de niveaux : 2 Charge en Kg : 900	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle Qui : KONE
Sonorisation	Marque : Bouyer Nombre de HP : 12	Contrat maintenance : non

Équipements du parc LA LOUVIÈRE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : DESIGNA Modèle : Abacus Borne d'entrée 1 Borne de sortie 1 Caisse automatique 1 Barrières 2 Caisse manuelle 0 Lecteur véhicule nuit 1 Lecteur piéton 7 Unité Centrale de gestion 1	Contrat de maintenance : Périodicité :
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE800	Contrat de maintenance : non Périodicité :
Vidéosurveillance	Marque : Halua Technologie Caméras 19 Enregistreur 1	
Détection CO / NO	Marque : MSA Modèle : Cerberus Nombre de tête de détection : 12/12	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle Qui : ADS
Détection incendie	Nombre : 45 Type : 1	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle
Extincteurs	Marque : CHUBB Modèle : 6kg	Contrat de maintenance : oui Périodicité : annuelle
Pompes de relevage	Marque : Nombre : 4	Contrat de maintenance : non
Ascenseurs	Marque : OTIS Type : Nb de niveaux : 3 Charge en Kg : 630	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle Qui : KONE
Groupe électrogène	Marque : SDMO Type : Puissance en kW : 201 A 490 KVA	Contrat de maintenance : OUI Périodicité : Semestrielle
Portes automatiques	Marque : Modèle :	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle Qui : KONE
Sonorisation	Marque : BOUYER Nombre de HP : 48	Contrat de maintenance : non

Équipements du Parc ADAMVILLE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna Modèle : Abacus Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Trimestrielle 1 1 1 2 1 1 4 1
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE 800	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Halua Technologie Caméras Enregistreur	13 1
Détection CO / NO	Marque : Dräger Modèle : Comytron 2046-F Nombre de tête de détection : 5	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Trimestrielle Qui : ADS
Détection incendie	Nombre : 5 Type : 1	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle
Extincteurs	Marque : CHUBB Modèle : 6 kg	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Annuelle
Pompes de relevage	Marque : Nombre : 4	Contrat de maintenance : non Périodicité : Qui :
Ascenseurs	Marque : KONE Type : MonoSpace 500 Nb de niveaux : 2 Charge en Kg : 900	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle Qui : KONE
Sonorisation	Marque : Bouyer Nombre de HP : 12	Contrat de maintenance : non

Équipements du parc LA VARENNE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Modèle : Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : Périodicité : 1 2 1 3 0 1 6 1
Vidéosurveillance	Marque : Halua Technologie Caméras Enregistreur	27 1
Détection incendie	Nombre : 1 Type : 3	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle
Extincteurs	Marque : CHUBB Modèle :	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Annuelle
Colonnes sèche	Marque : Nombre : 5	Contrat de maintenance : oui Périodicité : annuelle Qui :
Portes automatiques	Marque : Modèle :	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle Qui : KONE
Sonorisation	Marque : BOSCH Nombre de HP : 18	Contrat de maintenance : non

Équipements du Parc STALINGRAD

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Désigna	Contrat de maintenance :
	Modèle : Abacus	Périodicité :
	Borne d'entrée	1
	Borne de sortie	1
	Caisse automatique	1
	Barrières	2
	Caisse manuelle	0
	Lecteur véhicule nuit	0
Vidéosurveillance	Lecteur piéton	0
	Unité Centrale de gestion	0
	Marque : Halua Technologie	
	Caméras	5
	Enregistreur	1

Équipements du parc JARDIN DES FACULTES

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Modèle : Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : Périodicité : 1 1 1 2 1 1 1 1
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE800	Contrat de maintenance : non Périodicité :
Vidéosurveillance	Marque : Halua Technologie Caméras Enregistreur	 32 1
Détection CO / NO	Marque : MSA Modèle : Cerberus Nombre de tête de détection : 12/12	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle Qui : ADS
Détection incendie	Nombre : 45 Type : 1	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle
Extincteurs	Marque : CHUBB Modèle : 6kg	Contrat de maintenance : oui Périodicité : annuelle
Pompes de relevage	Marque : Nombre : 4	Contrat de maintenance : non
Ascenseurs	Marque : OTIS Type : Nb de niveaux : 3 Charge en Kg : 630	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle Qui : KONE
Groupe électrogène	Marque : SDMO Type : Puissance en kW : 201 A 490 KVA	Contrat de maintenance : OUI Périodicité : Semestrielle
Portes automatiques	Marque : Modèle :	Contrat de maintenance : oui Périodicité : Semestrielle Qui : KONE
Sonorisation	Marque : BOUYER Nombre de HP : 48	Contrat de maintenance : non

Équipement Voirie

Équipements	Descriptif	Maintenance
Horodateurs	Nombre 78 Marque HECTRONIC Modèle CITEA	Technicien de maintenance dédié
Signalétique	Horizontale et verticale	Autant que nécessaire

Les Travaux

Travaux du parc Adamville

Au cours de l'année 2025, plusieurs phases travaux ont été entreprises dans le parking Adamville :

- Remplacement de l'ensemble du système de sécurité incendie (SSI)
- Remplacement des portes coupe-feu
- Travaux de déplacement d'un tableau électrique

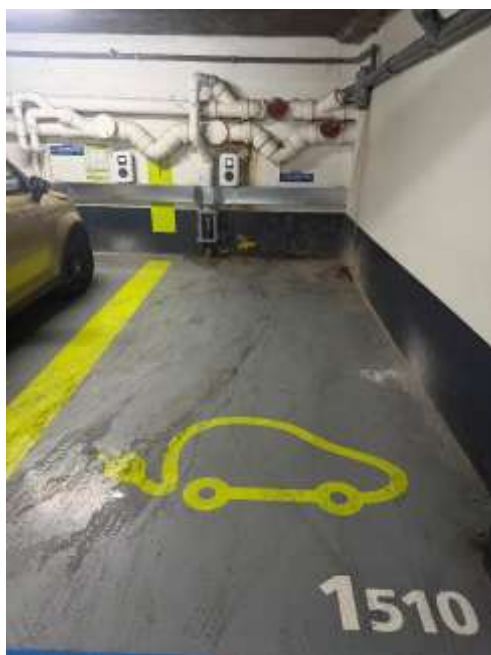
Points de vigilance Structure du parc Adamville

Nous avons constaté une fuite permanente au niveau -1 place 1510.

Nous avons missionné un plombier afin d'investiguer à l'aide d'une caméra.

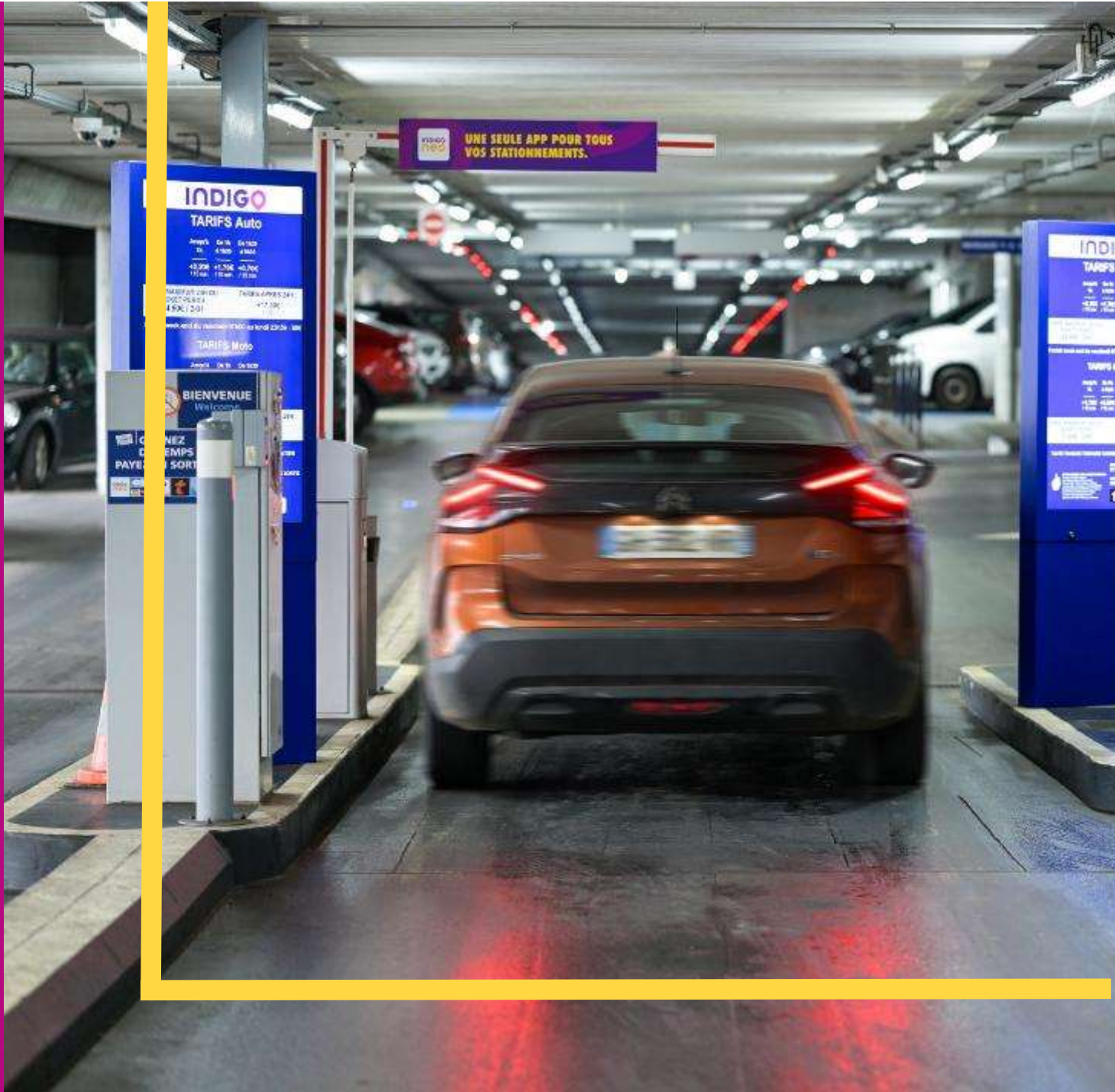
Les investigations réalisées à l'aide de cette caméra dans la conduite montre la nécessité de faire une réparation sous la chaussée rue Baratte Cholet.

Des travaux ont été réalisés et ont permis de grandement solutionner ce désordre.



Travaux sur la Voirie

Au cours de l'année 2025, les travaux ont consisté essentiellement à des déplacements ou remplacement d'horodateurs défectueux. Des reprises de marquage ont également été réalisés.



4. ANALYSES STATISTIQUES 2025

Performance de la téléopération

En 2025, le site de Saint-Maur-des-Fossés a enregistré un volume de 12 686 sollicitations, témoignant de son activité soutenue et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 94 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 58 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les samedis après-midi, avec une concentration des demandes au niveau des bornes de sortie. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.



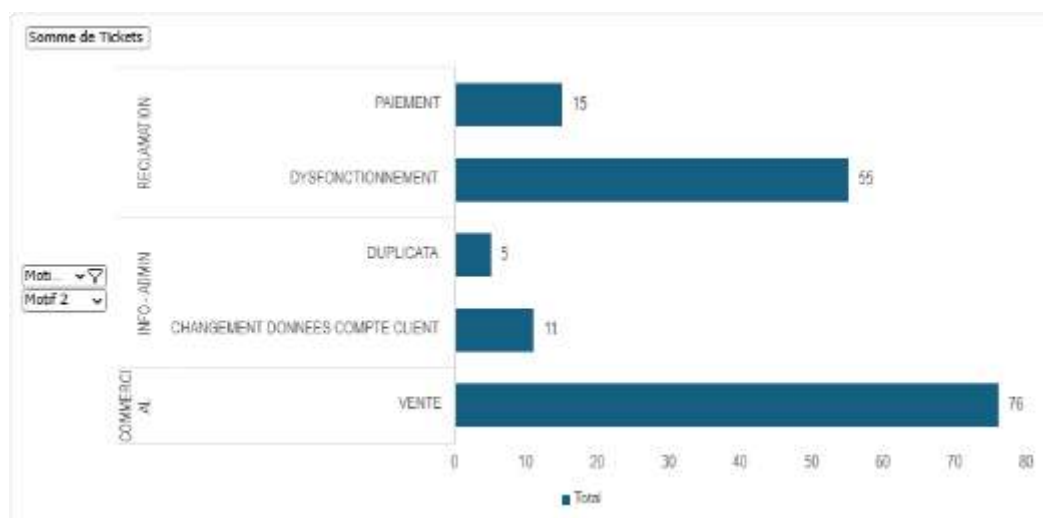
Relation client

En 2025, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Hôtel de Ville

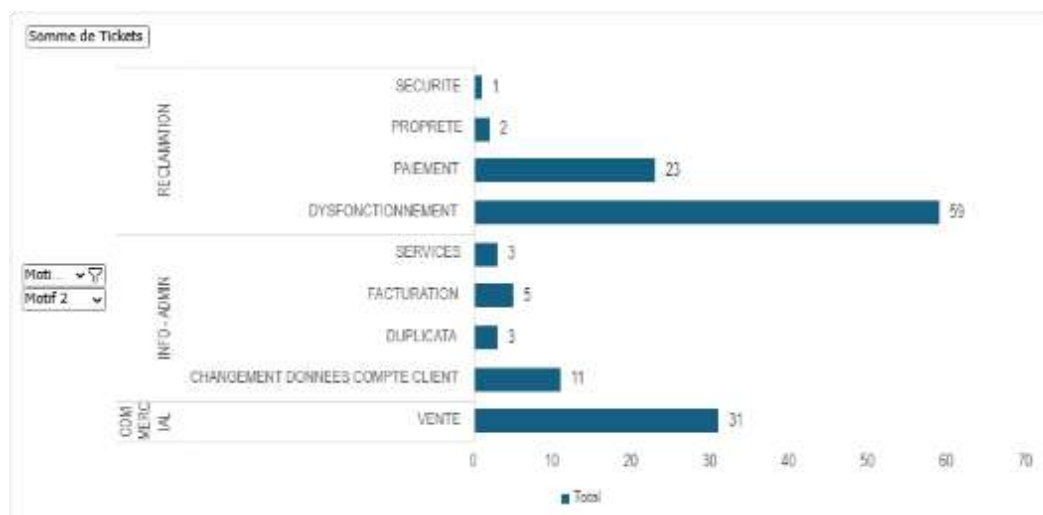
Le parc Hôtel de Ville a pour l'année 2025 fait l'objet de 171 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

Les réclamations concernent principalement les dysfonctionnements liés à la gestion commerciale (dysfonctionnement et paiement)



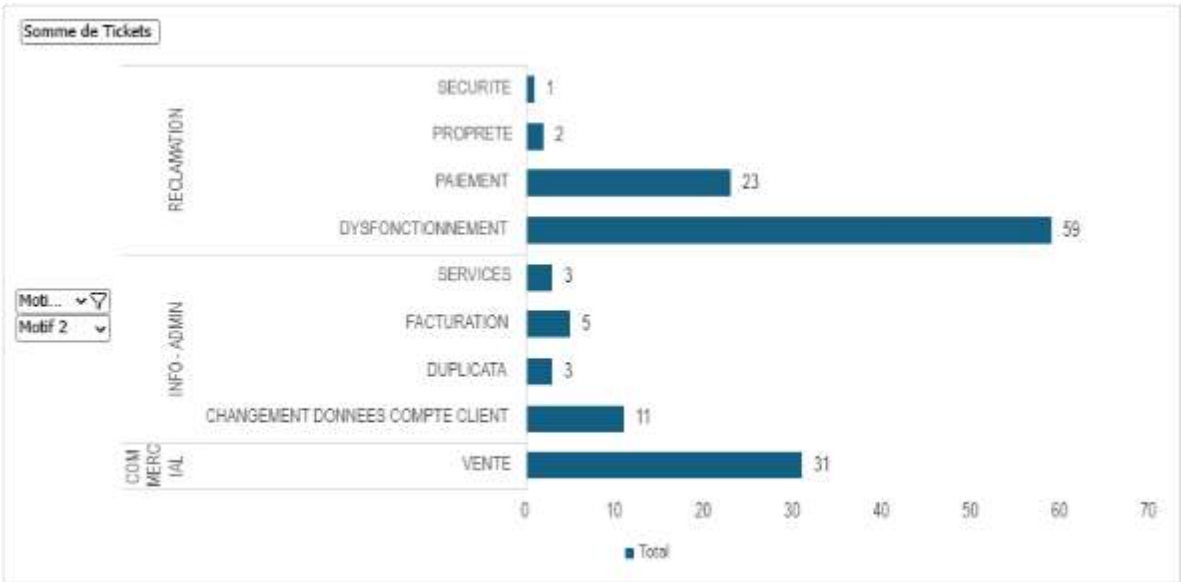
Relation client Parc La Louvière

Le parc a pour l'année 2025 fait l'objet de 138 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



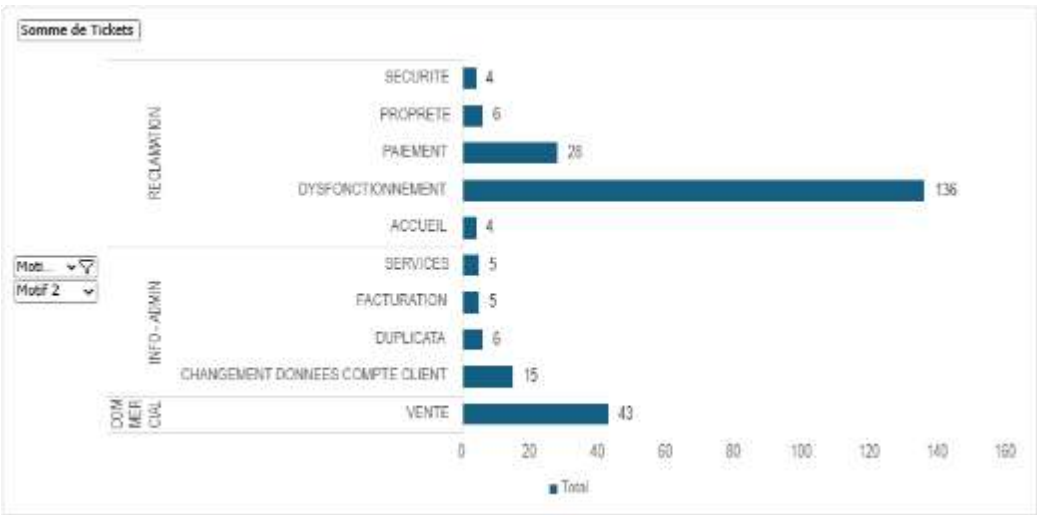
Relation client Parc Adamville

Le parc a pour l'année 2025 fait l'objet de 343 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



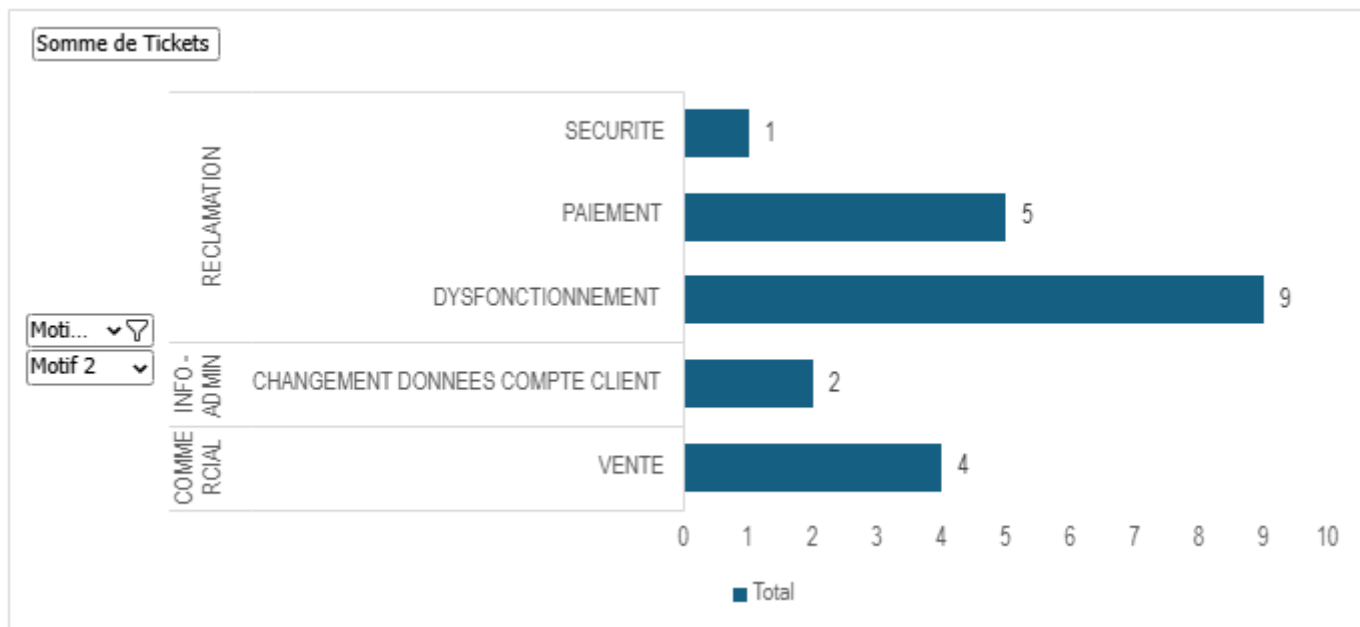
Relation client Parc La Varenne

Le parc a pour l'année 2025 fait l'objet de 252 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



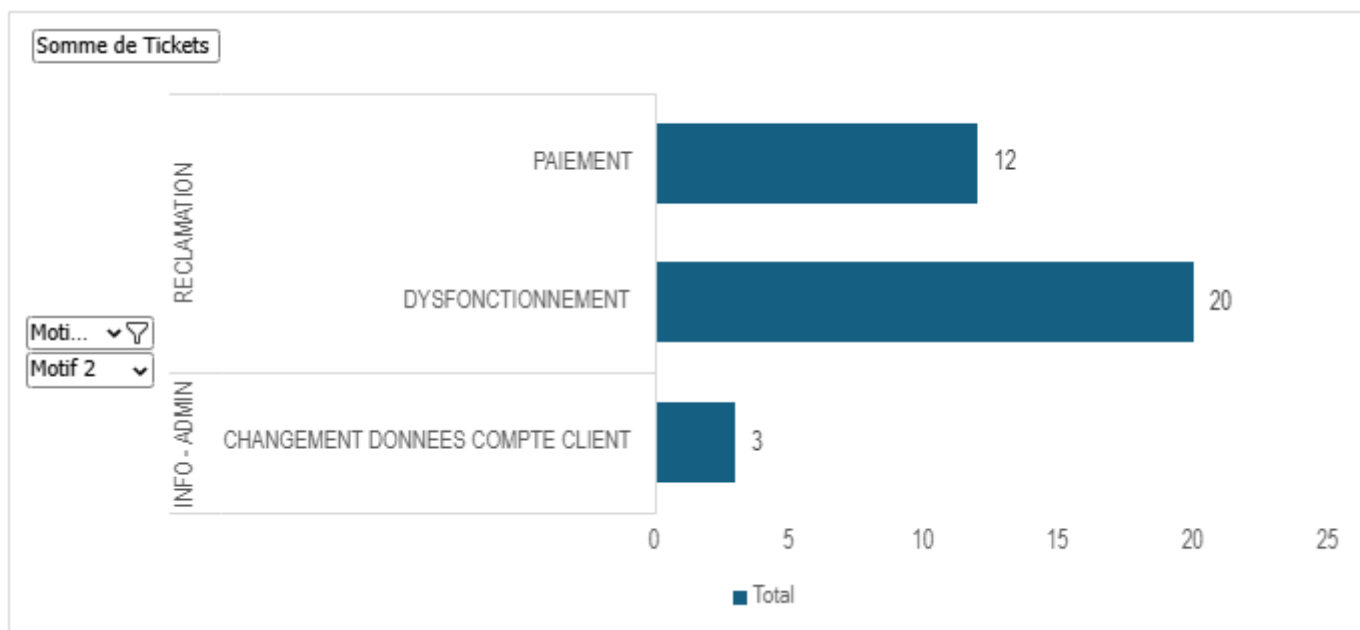
Relation client Parc Jardin des Facultés

Le parc a pour l'année 2025 été l'objet de 193 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



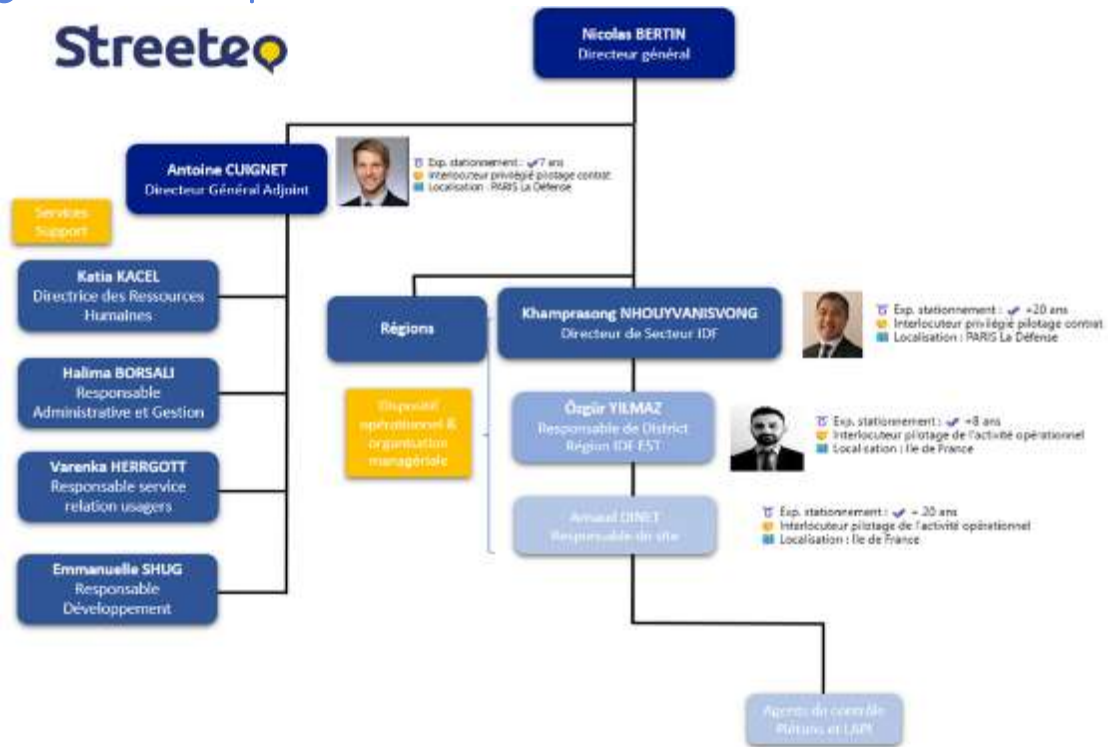
Relation client Voirie

La voirie a pour l'année 2025 été l'objet de 35 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



Analyse de l'activité de contrôle et gestion du stationnement

Organisation opérationnelle au 31 décembre 2025



Pilote de la relation contractuelle

Nicolas BERTIN
Directeur Général

Antoine CUGNET
Directeur Général Adjoint

Khamprasong NOUYVANISVONG
Directeur de Secteur IDF

Pilote de la performance opérationnelle

Ozgur YILMAZ
Responsable de district Île-de-France Est

Arnaud DINET
Responsable de site Île-de-France Est

Cette opération a entraîné la suppression de certaines places de stationnement ainsi que la modification de rues règlementées dans la zone concernée.

Par ailleurs, le renouvellement du parc d'horodateurs a été engagé pour l'année 2026, avec pour objectif de moderniser les équipements et d'améliorer la qualité de service offerte aux usagers.

Ce projet permet d'assurer une meilleure fiabilité des dispositifs de paiement, de faciliter l'expérience utilisateur et de renforcer la performance globale du service de stationnement.

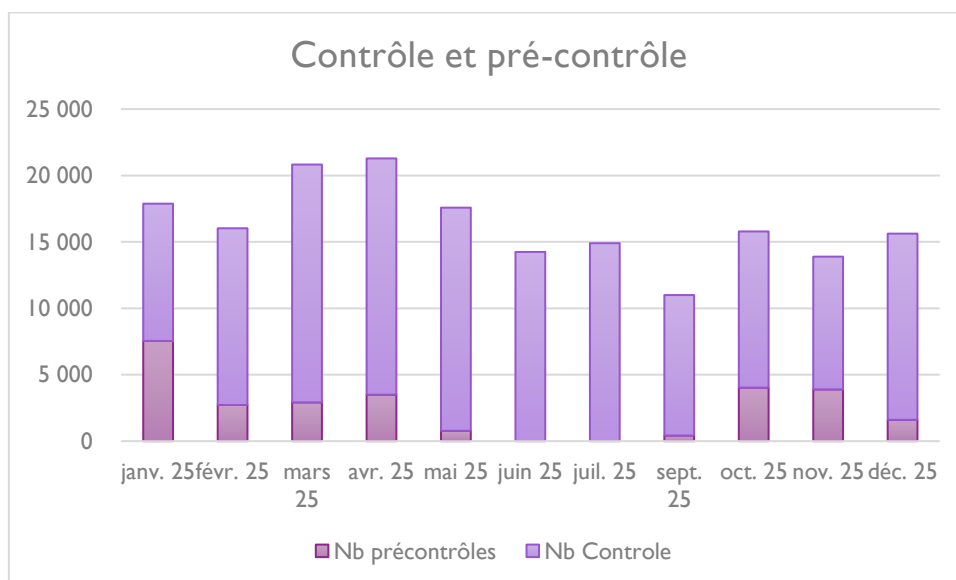
Nombre de contrôles, forfaits post-stationnement et taux de forfait post-stationnement

Contrôles piéton réalisés	151 626		
FPS émis	42 988	Taux de FPS	29%
Nombre de RAPO	1 999	Taux de RAPO	4,6%
RAPO acceptés	1 147	Taux de RAPO acceptés	2,6%

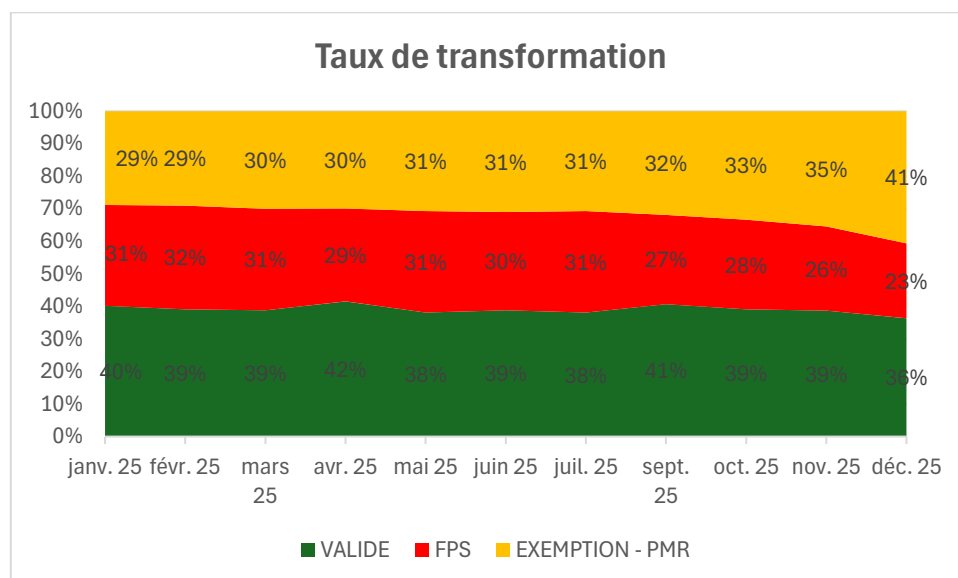
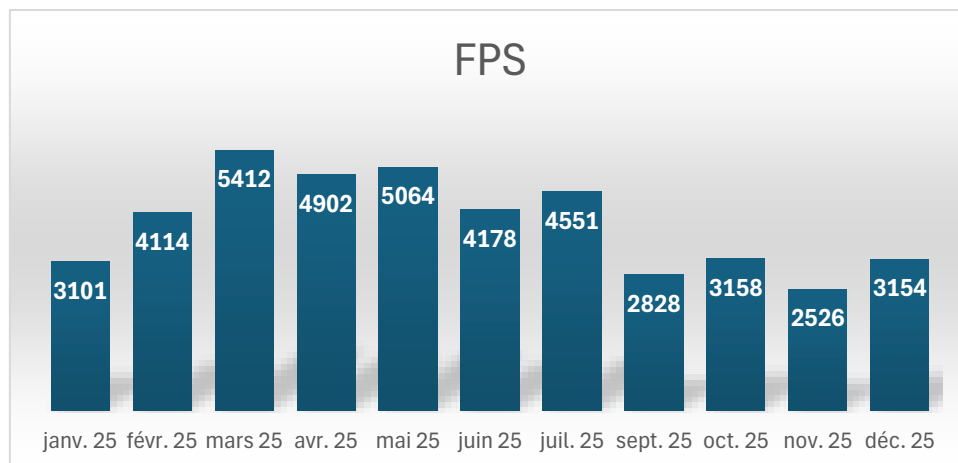
Le nombre total de contrôles piétons pour l'année 2025 s'élève à 178 963.

Le nombre de contrôle est de 151 626 en 2025.

Le nombre de pré-contrôles LAPI en 2025 est de 27 424.



42 988 FPS ont été émis au cours de l'année 2025.



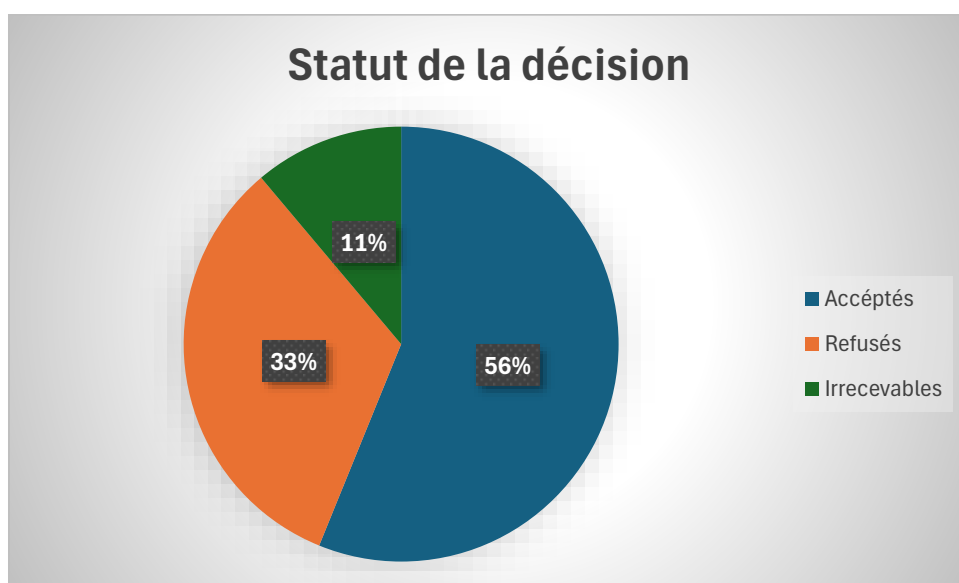
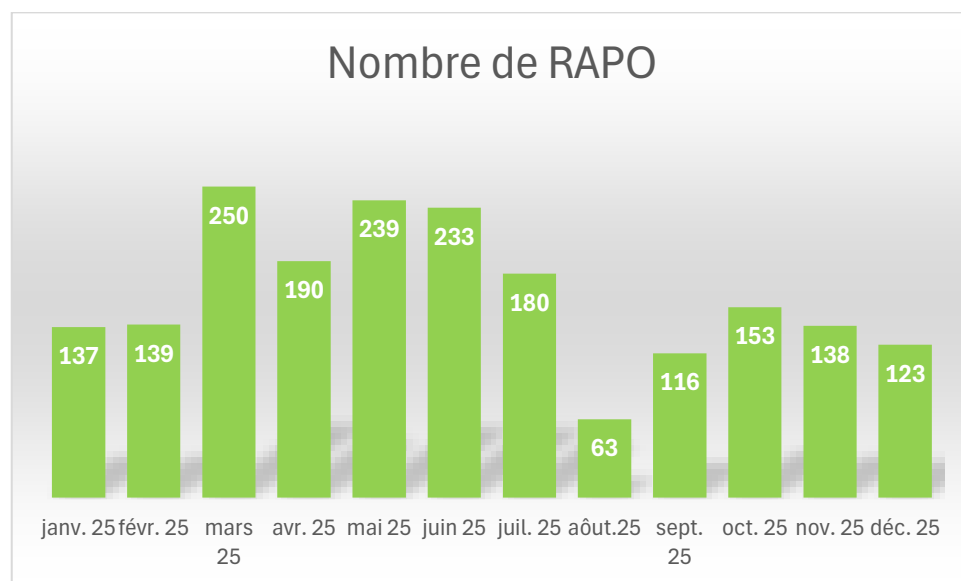
Le taux de contrôles valides est en moyenne de **39 %** au cours de l'année 2025.

Celui-ci reste stable sur les quatre dernières années.

Le taux de FPS est de **29%** en 2025, identique au taux de 2024.

Le taux d'exemption est de **31%** soit une baisse de 5 points comparé à 2023.

2) Recours Administratif Préalable Obligatoire « RAPO »



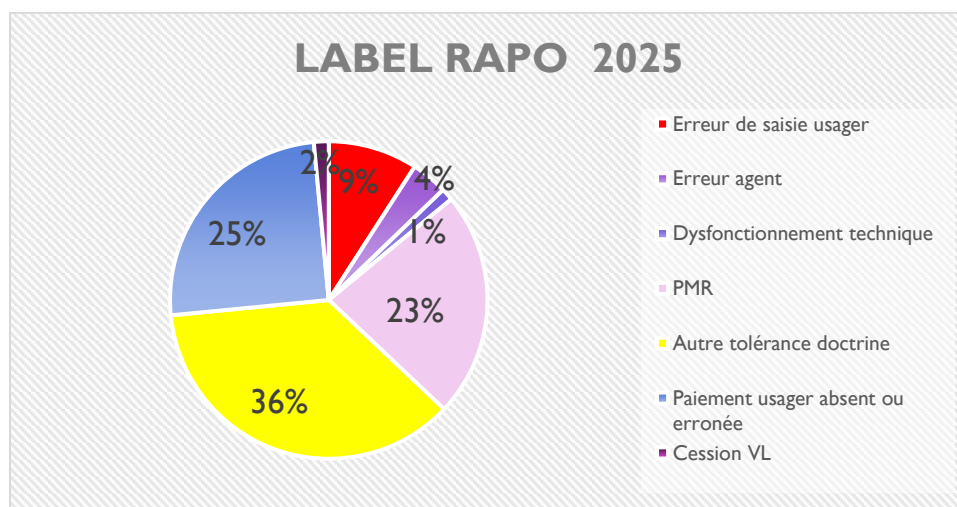
Le rapport prévu à l'article R333-120-15 du CGCT est présenté en annexe.

En 2025, un total de 1 999 RAPOS a été reçu. Parmi l'ensemble des RAPO traités, 56% ont été acceptés tandis que 33% ont été refusés. 11% des RAPOS étaient irrecevables.

Le taux de RAPO constaté en 2025 est de 4,6 %. Taux au-dessus des moyennes nationale (3%) s'expliquant en partie par la politique de stationnement, avec des contrôles réalisés uniquement en zone rouge.

Le taux de FPS annulés par suite d'un RAPO accepté est de 2,5 %.

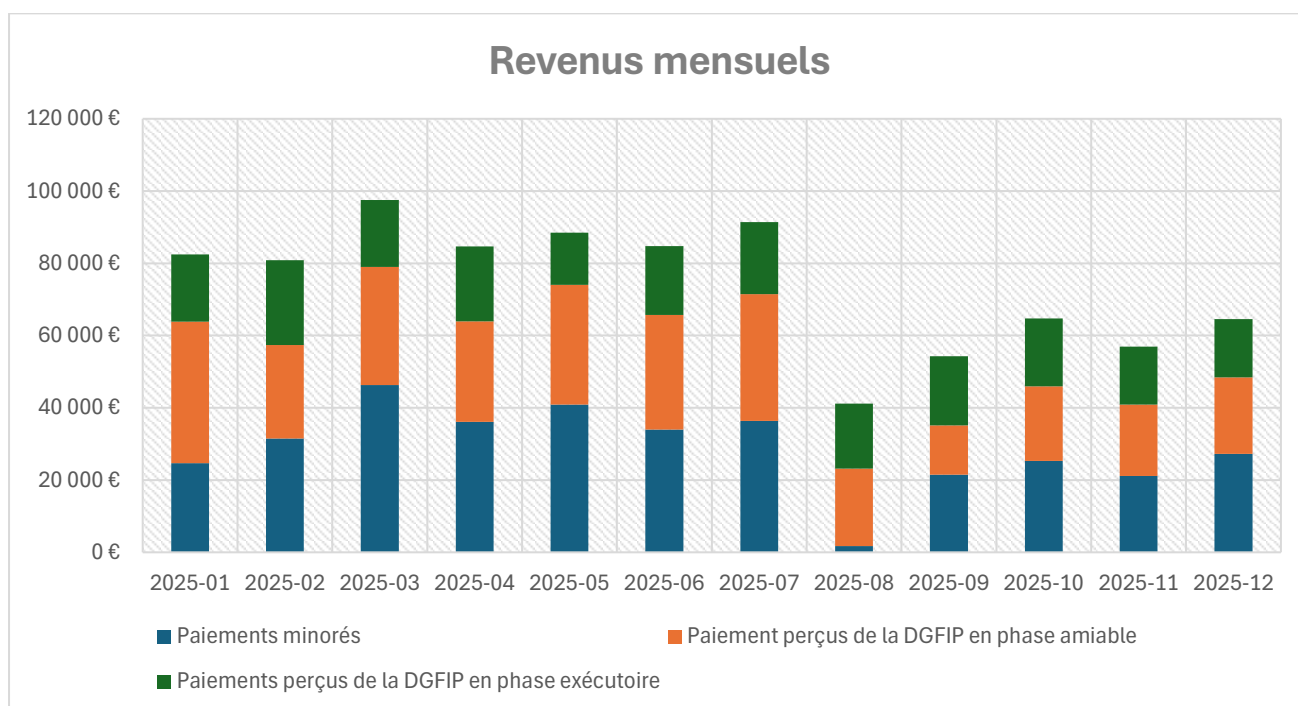
Enfin, le délai de traitement des RAPO est de 6 jours.



36 % des RAPOS sont liées aux tolérances de la doctrine. À cela s'ajoutent 25% de RAPOS liées aux absences de paiement, soit un total de 70 % des RAPOS associées à ces deux catégories.

23% des RAPOS concernent les usagers PMR.

3) STATUTS ET PAIEMENTS des FPS



En 2025, en moyenne, 77 % des FPS ont été payés.

Les paiements de FPS reçus par la ville en 2025 représentent 891 777 €.

Bilan 2025

	2024	2025
Contrôles et pré-contrôles	243 004	179 050
FPS	54 184	42 988
Taux de FPS	30%	29%
Taux de RAPO	4,5%	4,6%

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec des résultats globalement conformes aux attentes contractuelles. Plus de 179 000 contrôles et pré-contrôles ont été réalisés, permettant l'émission de 42 988 FPS.

Le taux de FPS atteint 29 %, soit un niveau stable par rapport à 2024, traduisant le maintien d'une couverture efficace du périmètre de contrôle.

Le taux de RAPO demeure également maîtrisé à 4,6 %, confirmant la qualité du traitement des dossiers et le respect des droits des usagers.

En 2025, en moyenne, 77 % des FPS ont été payés. Les paiements de FPS reçus par la ville représentent ainsi 891 777 €.



**RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DE JANVIER 2025 À DÉCEMBRE 2025

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	1999 -19,4% 4,8%	803 -25,5% 1,9%	1196 -14,6% 2,8%
Délai moyen de traitement en jours	8,4 +176,9% -	8,4 +193,1% -	8,4 +165,7% -
Nombre de décisions explicites	1885 -19,4% 4,5%	751 -25,6% 1,8%	1134 -14,7% 2,7%
Nombre de décisions implicites	114 -19,1% 0,3%	52 -24,6% 0,1%	62 -13,9% 0,1%
Nombre de RAPO irrecevables	248 -10,1% 0,6%	86 -28,3% 0,2%	162 +3,8% 0,4%
Nombre de RAPO rejetés	604 -25,5% 1,4%	204 -28,9% 0,5%	400 -23,7% 1%
Nombre de RAPO admis	1147 -17,6% 2,7%	513 -23,5% 1,2%	634 -12,1% 1,5%
Nombre de décisions de rejet rendues par le TSP	2 +100% 0%	0 - 0%	2 +100% 0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par le TSP	37 +85% 0,1%	8 +100% 0%	29 +81,3% 0,1%

Légende : Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	1298 -20,8% 3,1%	571 -25,7% 1,4%	725 -16,4% 1,7%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	42 -33,3% 0,1%	2 -33,3% 0%	40 -33,3% 0,1%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	9 -50% 0%	0 -100% 0%	9 -43,7% 0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	116 -13,4% 0,3%	43 -30,6% 0,1%	73 +1,4% 0,2%
Autres	536 -14,6% 1,3%	187 -22,7% 0,4%	349 -9,6% 0,8%

Légende : Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	9 - 0%	0 - 0%	9 - 0%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	60 -11,8% 0,1%	17 -50% 0%	43 +26,5% 0,1%
Le requérant ne produit aucun motif	2 -71,4% 0%	0 -100% 0%	2 -60% 0%
Le requérant est hors délai	63 +5% 0,1%	17 +13,3% 0%	46 +2,2% 0,1%
Réponse automatique : absence de complétude	114 -19,1% 0,3%	52 -24,6% 0,1%	62 -13,9% 0,1%
Autres	0 - 0%	0 - 0%	0 - 0%

Légende : Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	2 -81,8% 0%	1 -50% 0%	1 -88,9% 0%
Le forfait post-stationnement était fondé	599 -25,1% 1,4%	202 -29,1% 0,5%	397 -22,9% 0,9%
Autres	3 - 0%	1 - 0%	2 - 0%
Réponse Automatique : Rejeté	0 - 0%	0 - 0%	0 - 0%

Légende : Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs d'annulation

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	664 -16,4% 1,6%	305 -26,3% 0,7%	359 -5,5% 0,9%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	1 -80% 0%	0 - 0%	1 -80% 0%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	0 -100% 0%	0 - 0%	0 -100% 0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	0 - 0%	0 - 0%	0 - 0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0 - 0%	0 - 0%	0 - 0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	87 -17,9% 0,2%	40 -32,2% 0,1%	47 0% 0,1%
Avis de paiement comportant des erreurs	25 -30,6% 0,1%	17 -5,6% 0%	8 -55,6% 0%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	38 -30,9% 0,1%	10 -41,2% 0%	28 -26,3% 0,1%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	253 +272,1% 0,6%	131 +351,7% 0,3%	122 +212,8% 0,3%
Autres	79 -75,7% 0,2%	10 -92,5% 0%	69 -83,9% 0,2%

Légende : Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Évolution de la méthode de comptabilisation des fréquentations horaires payantes

En 2025, INDIGO a fait évoluer la méthode de comptabilisation des fréquentations horaires payantes dans ses parcs de stationnement. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de **fiabilisation et d'automatisation** des données de fréquentation, afin de garantir une lecture plus homogène et robuste des indicateurs d'activité. Cette nouvelle méthode de remontée des données renforce la qualité des analyses de performance et la comparabilité des indicateurs dans le temps et entre les parcs.

Désormais, la fréquentation horaire payante s'appuie sur une **remontée automatique des données de péage** (quel que soit le type de matériel de péage), en remplacement des pratiques antérieures incluant notamment des saisies manuelles des franchissements de barrières, pouvant générer des doublons ou des omissions.

Le déploiement de cette nouvelle méthode sur les fréquentations 2025, a également été appliquée rétroactivement aux fréquentations de 2024. Elle n'entraîne **aucun impact sur le chiffre d'affaires** des années 2024 et 2025, mais corrige à la marge les fréquentations de 2024, avec un léger impact potentiel marginal sur le ticket moyen.

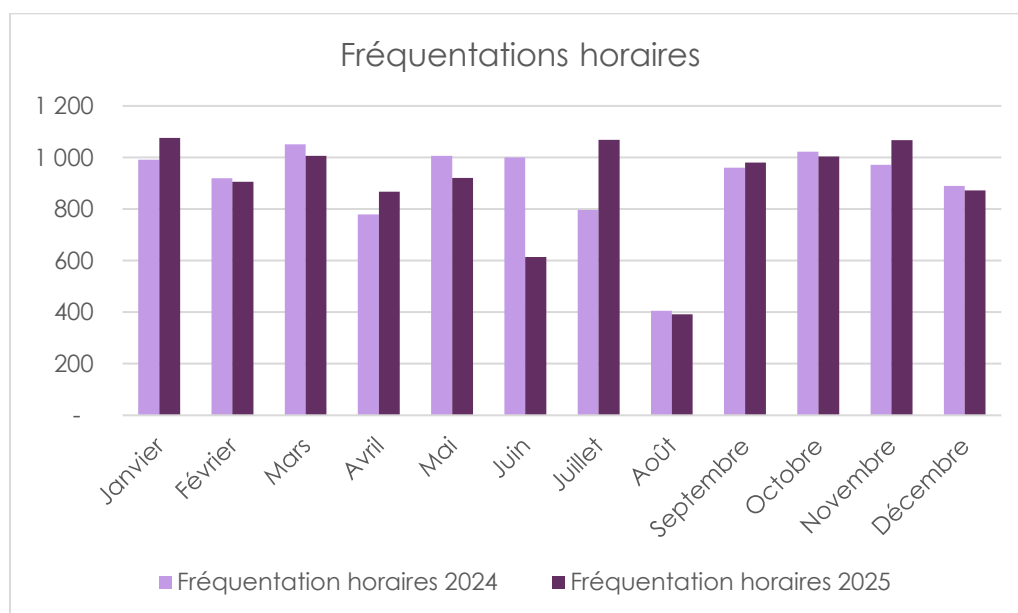
Fréquentations & Recettes

Parc Hôtel de Ville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

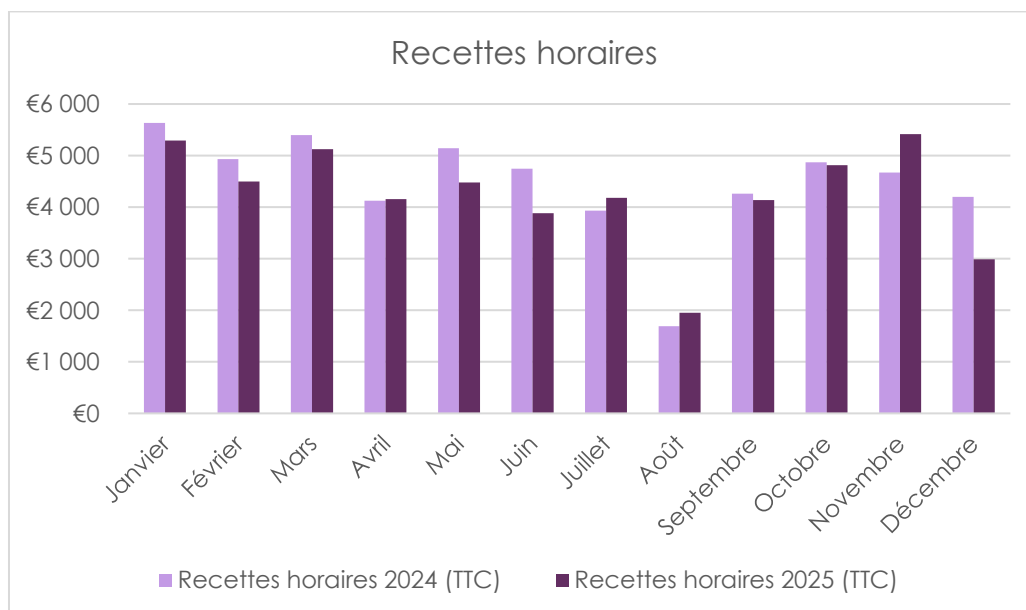
Fréquentations horaires

	Fréquentation horaires 2024	Fréquentation horaires 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	992	1 076	8,5
Février	920	906	-1,5
Mars	1 051	1 006	-4,3
Avril	779	867	11,3
Mai	1 007	921	-8,5
Juin	1 000	614	-38,6
Juillet	796	1 069	34,3
Août	405	392	-3,2
Septembre	961	980	2,0
Octobre	1 022	1 004	-1,8
Novembre	971	1 067	9,9
Décembre	890	872	-2,0
Total	10 794	10 774	-0,2



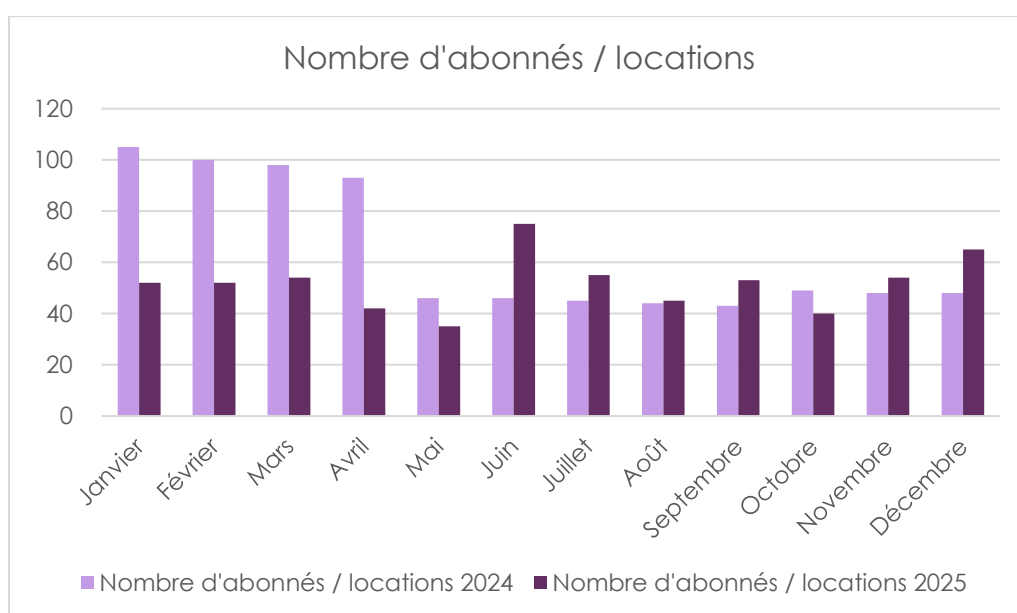
Recettes Horaires

	Recettes horaires 2024 (TTC)	Recettes horaires 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	5 635 €	5 294 €	-6,1
Février	4 929 €	4 497 €	-8,8
Mars	5 399 €	5 124 €	-5,1
Avril	4 125 €	4 157 €	0,8
Mai	5 141 €	4 478 €	-12,9
Juin	4 744 €	3 880 €	-18,2
Juillet	3 929 €	4 179 €	6,4
Août	1 690 €	1 951 €	15,4
Septembre	4 263 €	4 138 €	-2,9
Octobre	4 872 €	4 815 €	-1,2
Novembre	4 669 €	5 413 €	15,9
Décembre	4 197 €	2 987 €	-28,8
Total	53 592 €	50 913 €	-5,0



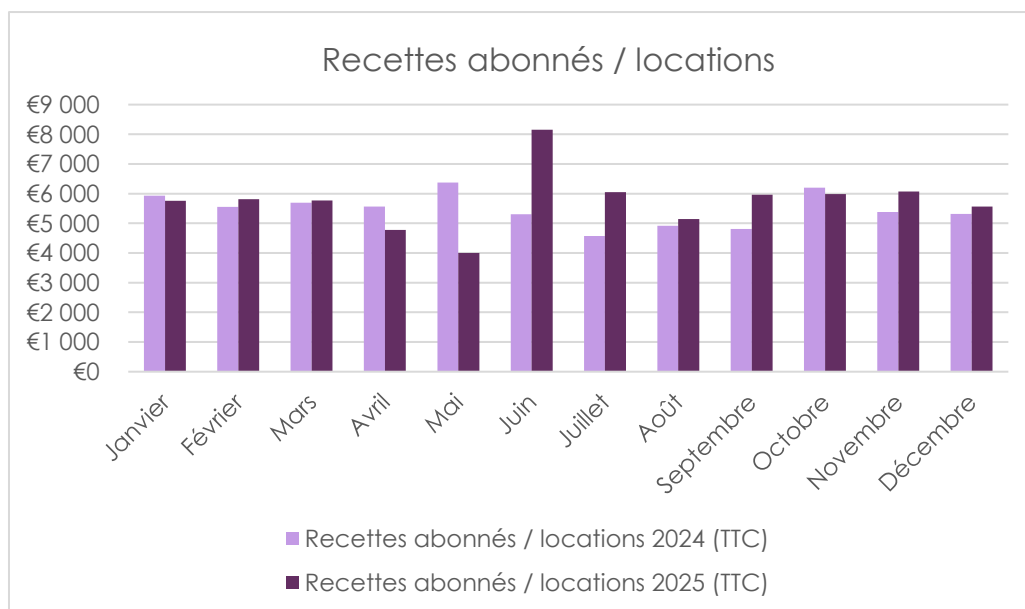
Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2024	Nombre d'abonnés / locations 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	105	52	-50,5
Février	100	52	-48,0
Mars	98	54	-44,9
Avril	93	42	-54,8
Mai	46	35	-23,9
Juin	46	75	63,0
Juillet	45	55	22,2
Août	44	45	2,3
Septembre	43	53	23,3
Octobre	49	40	-18,4
Novembre	48	54	12,5
Décembre	48	65	35,4
Total	765	622	-18,7



Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés / locations 2024 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	5 927 €	5 754 €	-2,9
Février	5 553 €	5 808 €	4,6
Mars	5 698 €	5 771 €	1,3
Avril	5 561 €	4 777 €	-14,1
Mai	6 376 €	3 996 €	-37,3
Juin	5 303 €	8 149 €	53,7
Juillet	4 572 €	6 048 €	32,3
Août	4 917 €	5 148 €	4,7
Septembre	4 806 €	5 968 €	24,2
Octobre	6 205 €	5 991 €	-3,4
Novembre	5 380 €	6 069 €	12,8
Décembre	5 319 €	5 562 €	4,6
Total	65 618 €	69 043 €	5,2



Conclusion

	2024	2025	Variation 2024/2025
Recettes totales	124 420 €	130 232 €	4,7
Recettes horaires	53 592 €	50 913 €	- 5,0
Fréquentation horaires	10 794	10 774	-0,2
Ticket moyen	4,96 €	4,73 €	-4,64
Recettes abonnements/locations	65 618 €	69 043 €	5,2
Recettes Préendus	4 037 €	5 248 €	30,0

Analyse sur l'activité 2025

La recette globale du parking Hôtel de ville est de 130 232 € TTC pour l'exercice 2025, dont 50 913 € TTC de recettes horaires. En légère baisse par rapport à l'exercice 2024.

Le générateur principal de fréquentation du parking étant l'Hôtel de Ville, cette recette horaire est donc directement liée aux événements se déroulant à la Mairie (mariages, cérémonies diverses...). Ainsi que les divers commerces et cabinet médicaux du centre urbain.

La baisse de la fréquentation horaire est compensée par une hausse de 5,2 % du chiffre d'affaires abonnés et surtout une hausse de 30 % du chiffre d'affaires Préendus (forfait hebdomadaire de stationnement).

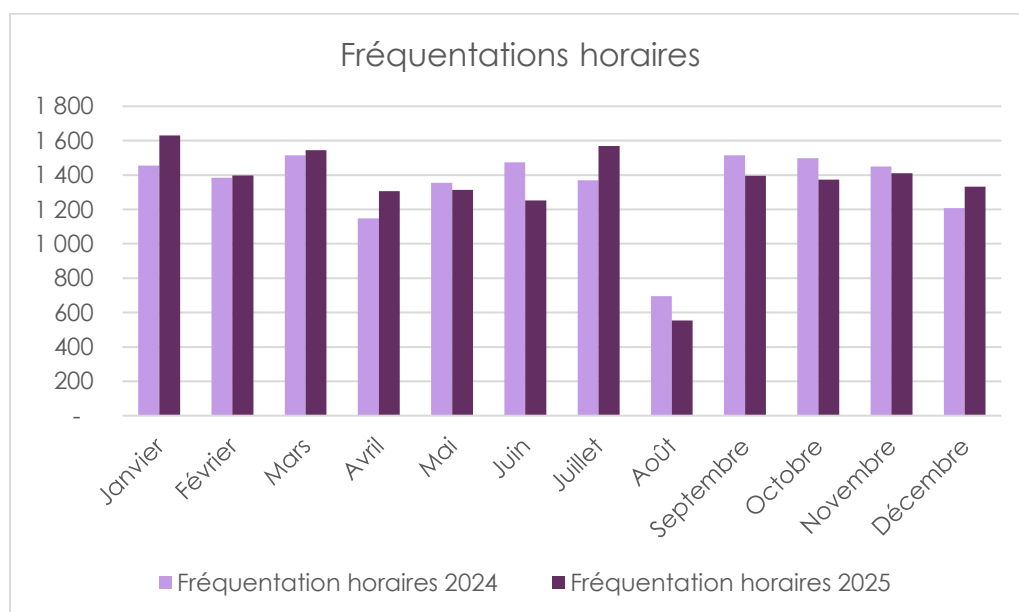
La recette totale annuelles augmente ainsi de 4,7 % passant de 124 420 € en 2024 à 130 232 € en 2025.

Parc La Louvière

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

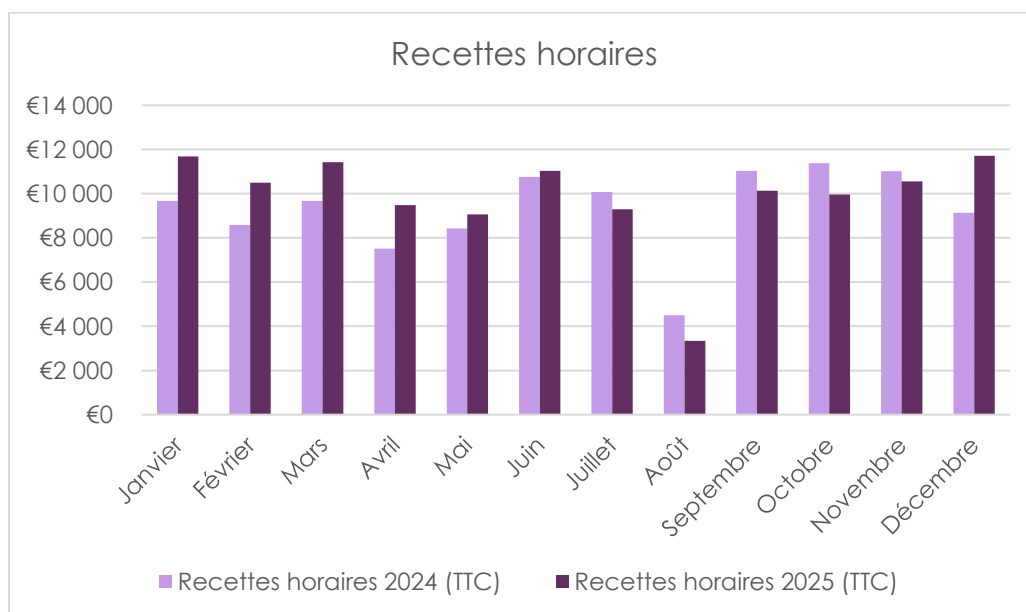
Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2024	Fréquentation horaires 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	1 456	1 630	12,0
Février	1 385	1 398	0,9
Mars	1 514	1 545	2,0
Avril	1 148	1 306	13,8
Mai	1 355	1 314	-3,0
Juin	1 473	1 252	-15,0
Juillet	1 370	1 569	14,5
Août	696	554	-20,4
Septembre	1 515	1 395	-7,9
Octobre	1 499	1 374	-8,3
Novembre	1 449	1 410	-2,7
Décembre	1 208	1 333	10,3
Total	16 068	16 080	0,1



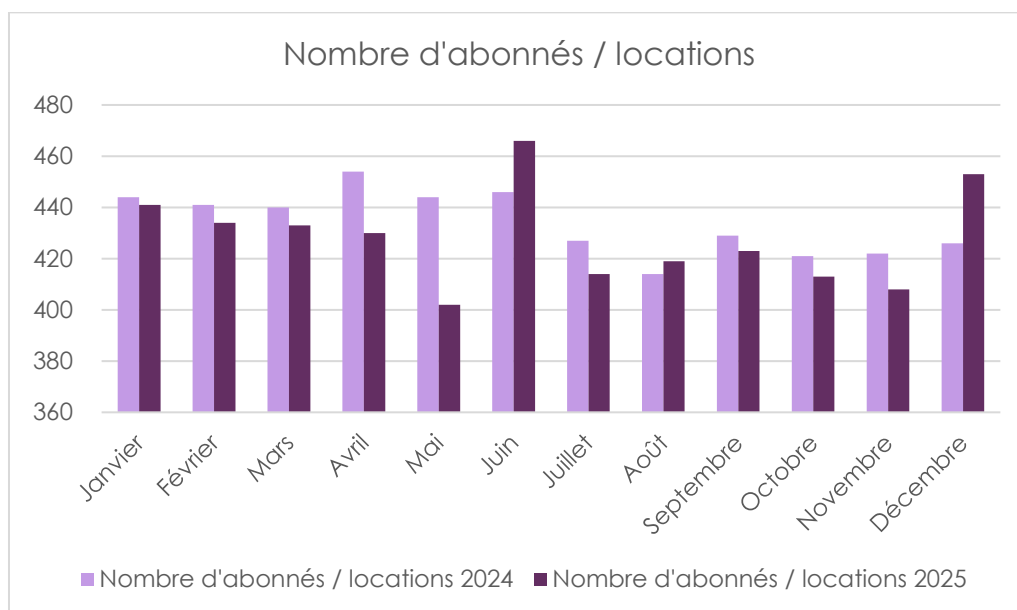
Recettes Horaire

	Recettes horaires 2024 (TTC)	Recettes horaires 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	9 675 €	11 683 €	20,8
Février	8 582 €	10 497 €	22,3
Mars	9 667 €	11 428 €	18,2
Avril	7 519 €	9 484 €	26,1
Mai	8 419 €	9 069 €	7,7
Juin	10 764 €	11 038 €	2,5
Juillet	10 076 €	9 289 €	-7,8
Août	4 494 €	3 336 €	-25,8
Septembre	11 037 €	10 141 €	-8,1
Octobre	11 376 €	9 967 €	-12,4
Novembre	11 025 €	10 555 €	-4,3
Décembre	9 135 €	11 710 €	28,2
Total	111 769 €	118 198 €	5,8



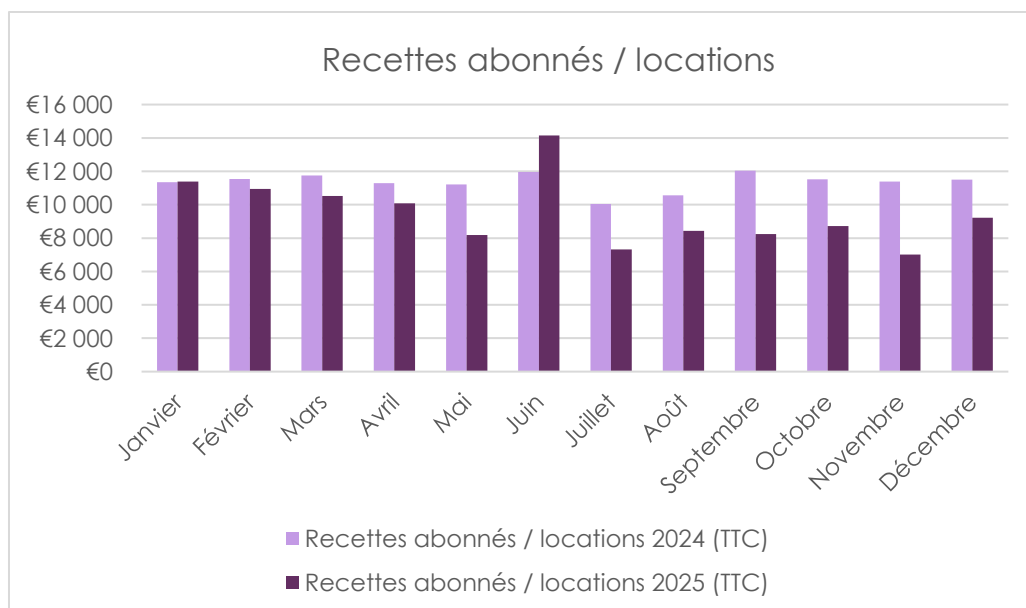
Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2024	Nombre d'abonnés / locations 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	444	441	-0,7
Février	441	434	-1,6
Mars	440	433	-1,6
Avril	454	430	-5,3
Mai	444	402	-9,5
Juin	446	466	4,5
Juillet	427	414	-3,0
Août	414	419	1,2
Septembre	429	423	-1,4
Octobre	421	413	-1,9
Novembre	422	408	-3,3
Décembre	426	453	6,3
Total	5 208	5 136	-1,4



Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés 2024 (TTC)	Recettes abonnés 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	11 354 €	11 396 €	0,4
Février	11 536 €	10 940 €	-5,2
Mars	11 761 €	10 531 €	-10,5
Avril	11 284 €	10 091 €	-10,6
Mai	11 221 €	8 189 €	-27,0
Juin	11 959 €	14 158 €	18,4
Juillet	10 043 €	7 329 €	-27,0
Août	10 558 €	8 428 €	-20,2
Septembre	12 039 €	8 243 €	-31,5
Octobre	11 525 €	8 730 €	-24,3
Novembre	11 386 €	7 014 €	-38,4
Décembre	11 495 €	9 213 €	-19,9
Total	136 161 €	114 263 €	-16,1



Conclusion

	2024	2025	Variation 2024/2025
Recettes totales	257 512 €	246 536 €	-4,3
Recettes horaires	111 769 €	118 198 €	5,8
Fréquentation horaires	16 068	16 080	0,1
Ticket moyen	6,96 €	7,35 €	5,67
Recettes abonnements/locations	136 161 €	118 198 €	-13,19
Recettes Prévendus	5 475 €	6 481 €	18,4

Analyse sur l'activité 2025

Nous enregistrons pour le parking de La Louvière, un Chiffre d'affaires global de 246 536 € TTC en 2025. Ce qui représente une baisse de 4.3 % par rapport à l'exercice 2024.

La recette horaire est de 118 198 € TTC en 2025. Ce qui représente une augmentation de près de 5,8 % par rapport au niveau d'activité de l'exercice 2024

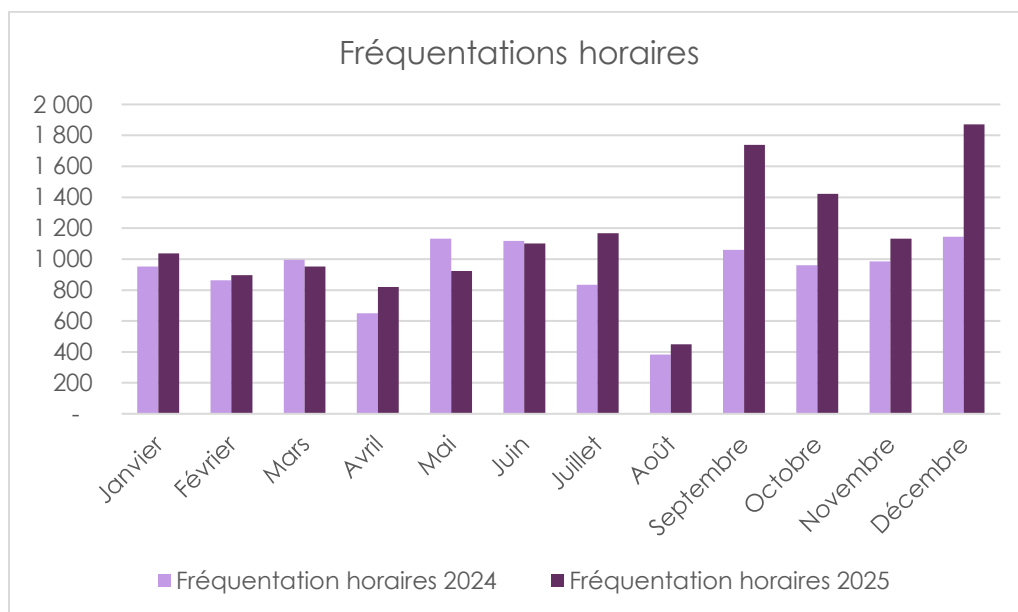
Le chiffre d'affaires abonnés diminue en parallèle de 13,19 %. La société ORANGE ayant résilié l'intégralité de ses abonnements à la suite de son déménagement.

Parc Adamville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

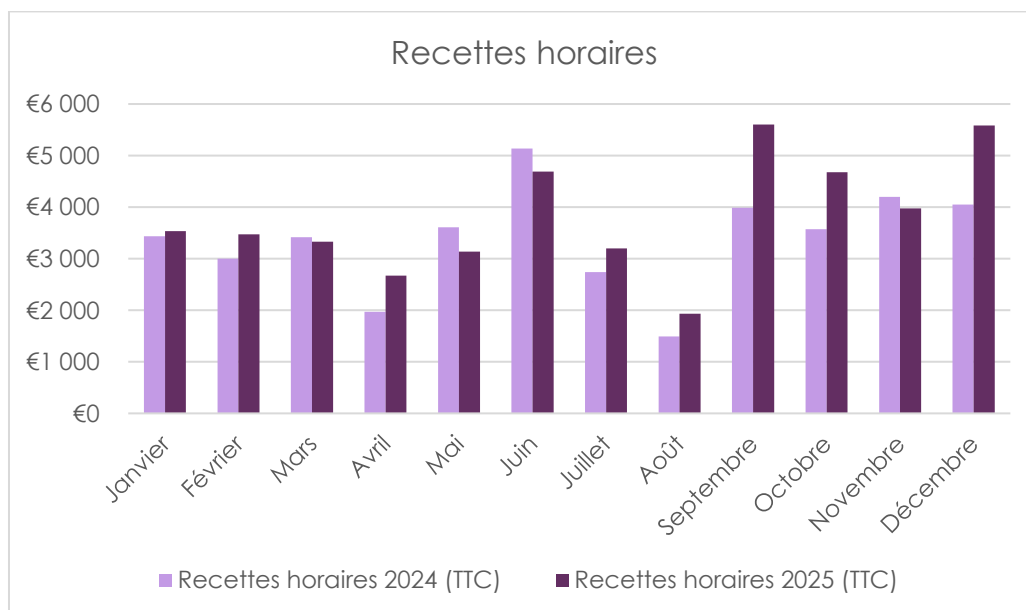
Fréquentations horaires

	Fréquentation horaires 2024	Fréquentation horaires 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	952	1 038	9,0
Février	864	896	3,7
Mars	996	952	-4,4
Avril	650	820	26,2
Mai	1 133	924	-18,4
Juin	1 118	1 102	-1,4
Juillet	835	1 167	39,8
Août	383	449	17,2
Septembre	1 060	1 739	64,1
Octobre	960	1 422	48,1
Novembre	986	1 133	14,9
Décembre	1 144	1 871	63,5
Total	11 081	13 513	21,9



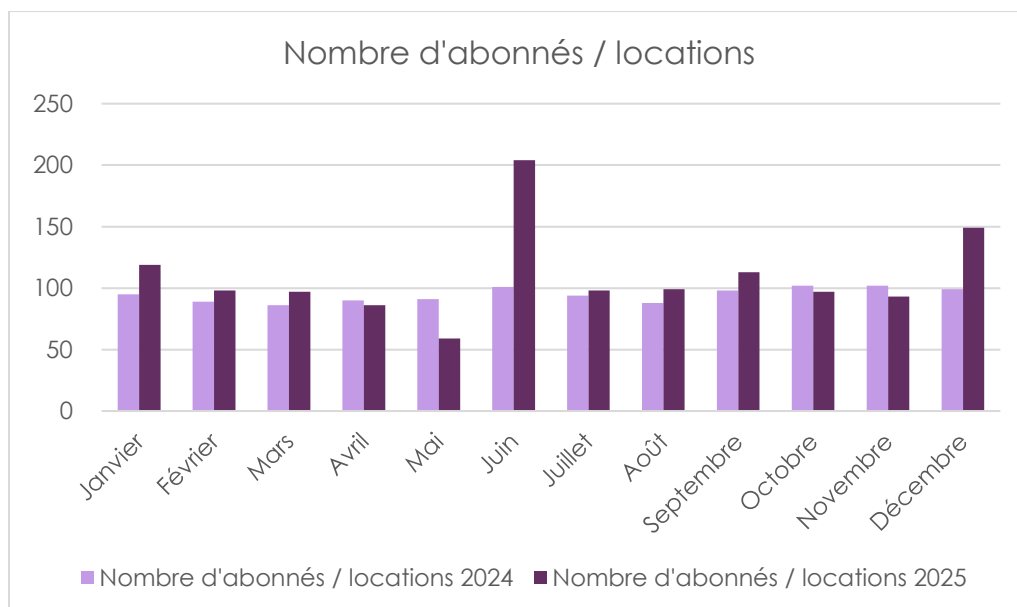
Recettes Horaires

	Recettes horaires 2024 (TTC)	Recettes horaires 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	3 436 €	3 536 €	2,9
Février	3 000 €	3 476 €	15,9
Mars	3 417 €	3 329 €	-2,6
Avril	1 967 €	2 673 €	35,9
Mai	3 610 €	3 137 €	-13,1
Juin	5 138 €	4 692 €	-8,7
Juillet	2 742 €	3 201 €	16,8
Août	1 493 €	1 931 €	29,4
Septembre	3 986 €	5 603 €	40,6
Octobre	3 572 €	4 674 €	30,9
Novembre	4 201 €	3 978 €	-5,3
Décembre	4 048 €	5 585 €	38,0
Total	40 609 €	45 816 €	12,8



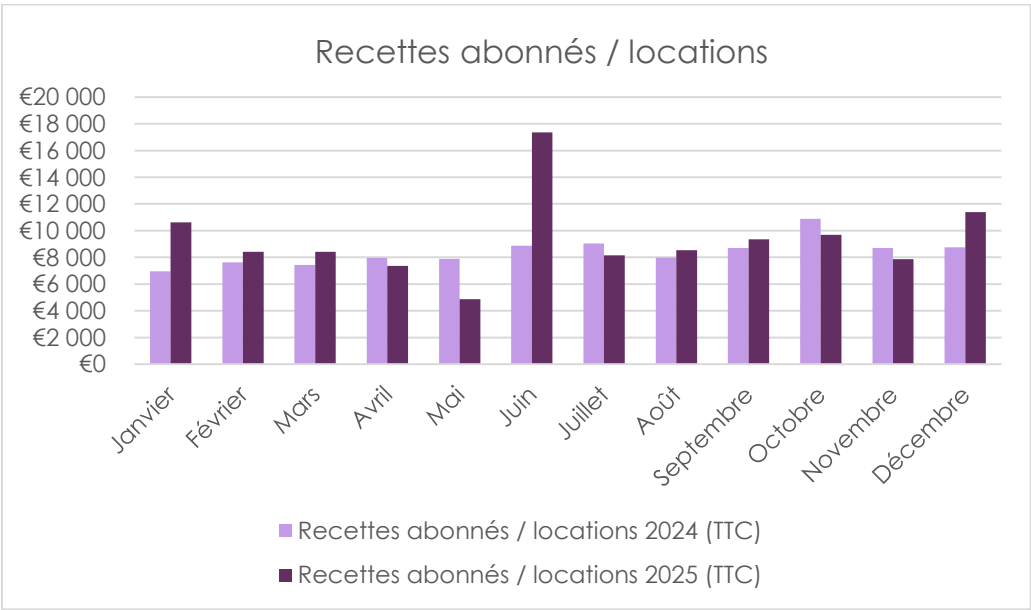
Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2024	Nombre d'abonnés / locations 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	95	119	25,3
Février	89	98	10,1
Mars	86	97	12,8
Avril	90	86	-4,4
Mai	91	59	-35,2
Juin	101	204	102,0
Juillet	94	98	4,3
Août	88	99	12,5
Septembre	98	113	15,3
Octobre	102	97	-4,9
Novembre	102	93	-8,8
Décembre	99	149	50,5
Total	1 135	1 312	15,6



Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés / locations 2024 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	6 954 €	10 615 €	52,6
Février	7 625 €	8 425 €	10,5
Mars	7 435 €	8 424 €	13,3
Avril	7 948 €	7 371 €	-7,3
Mai	7 878 €	4 856 €	-38,4
Juin	8 873 €	17 368 €	95,7
Juillet	9 046 €	8 157 €	-9,8
Août	7 991 €	8 533 €	6,8
Septembre	8 710 €	9 358 €	7,4
Octobre	10 879 €	9 677 €	-11,0
Novembre	8 696 €	7 854 €	-9,7
Décembre	8 740 €	11 390 €	30,3
Total	100 775 €	112 029 €	11,2



Conclusion

	2024	2025	Variation 2024/2025
Recettes totales	141 384 €	157 845 €	11,6
Recettes horaires	40 609 €	45 816 €	12,8
Fréquentation horaires	11 081	13 513	21,9
Ticket moyen	3,66 €	3,39 €	-7,38
Recettes abonnements/locations	100 775 €	112 029 €	11,2
Recettes Préendus	1 929 €	3 806 €	97,3

Analyse sur l'activité 2025

Les recettes globales du parking Adamville s'élèvent à 157 845 € TTC pour l'exercice 2025 (+ 11,6 %).

Les recettes horaires (45 816 € TTC pour l'année) ont augmenté de 12,8 % portées par une nette hausse de la fréquentation du parking.

Nous constatons l'impact des travaux de voirie réalisés au cours de cette année impliquant la suppression d'un certains nombres de places de stationnement.

Les recettes abonnées portées par les campagnes commerciales ainsi que le développement de la digitalisation atteignent 112 029 € TTC en 2025.

Les générateurs principaux concernant le parc Adamville sont le marché (à l'exception du samedi gratuit de 7h à 14h) ainsi que les boutiques et commerces alentours.

Les usagers au tarif résident constituent la majeure partie des abonnés du parking Adamville, viennent ensuite les usagers au tarif professionnel (notamment les garages et commerces alentours).

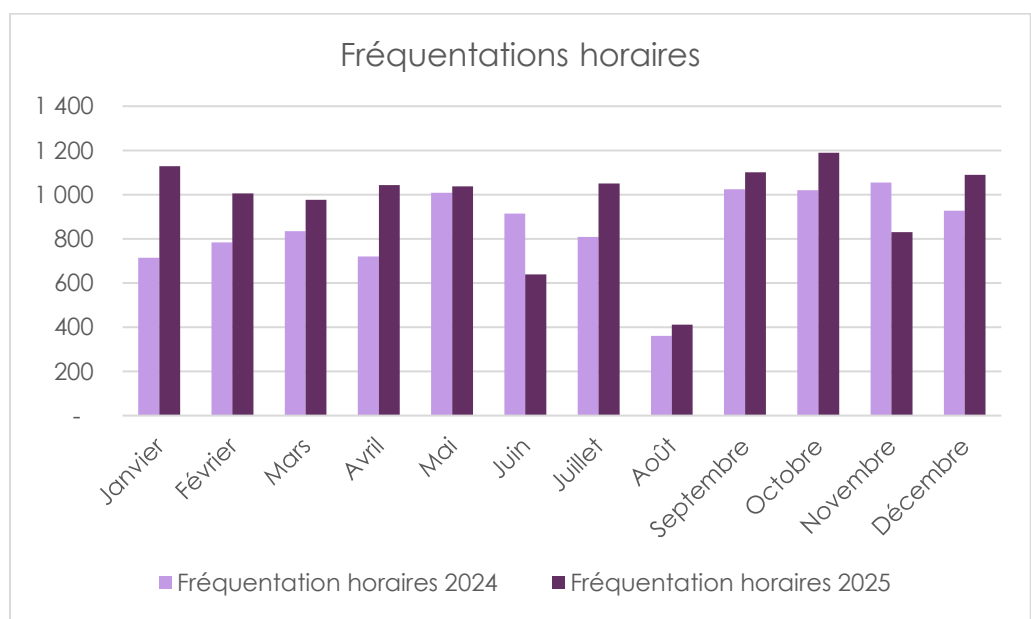
Enfin, nous avons eu en 2025 au maximum, 8 souscriptions actives pour le stationnement des vélos au sein de ce parking, pour une capacité de 60 emplacements.

Parc La Varenne

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

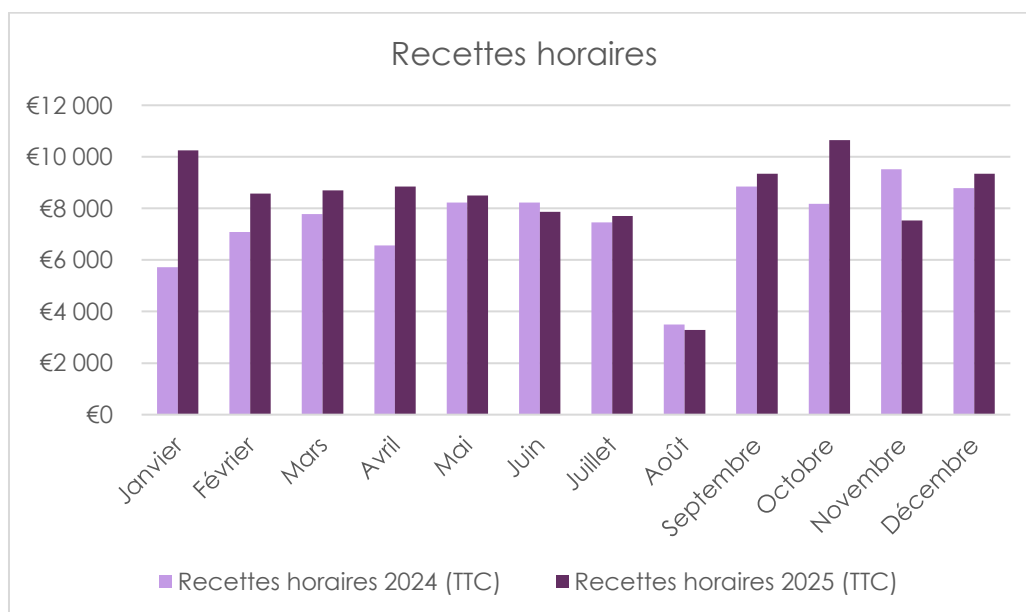
Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2024	Fréquentation horaires 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	714	1 129	58,1
Février	784	1 005	28,2
Mars	834	977	17,1
Avril	720	1 043	44,9
Mai	1 008	1 037	2,9
Juin	914	639	-30,1
Juillet	808	1 050	30,0
Août	361	412	14,1
Septembre	1 025	1 101	7,4
Octobre	1 020	1 189	16,6
Novembre	1 055	830	-21,3
Décembre	927	1 089	17,5
Total	10 170	11 501	13,1



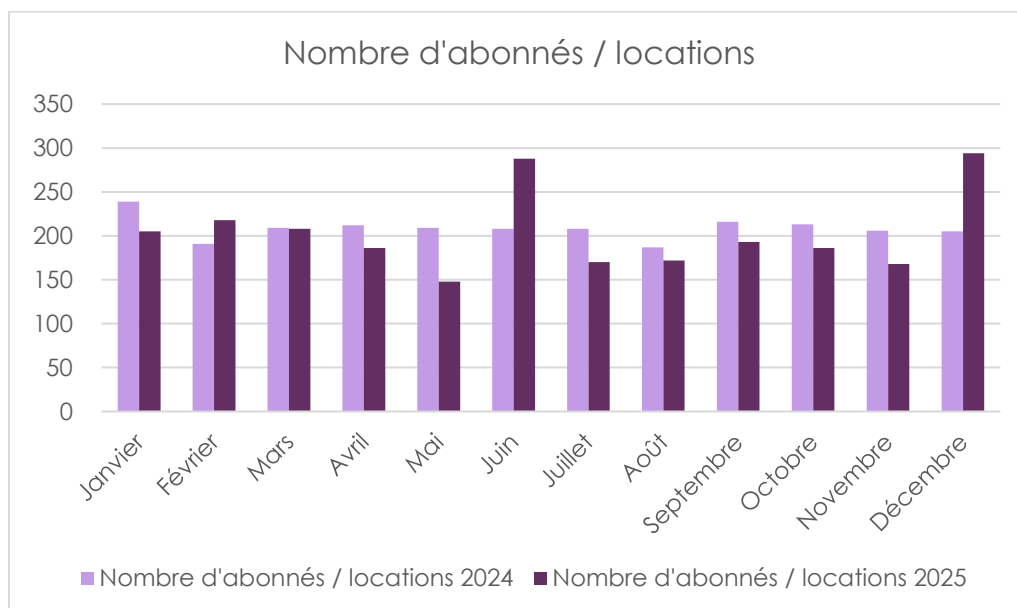
Recettes Horaire

	Recettes horaires 2024 (TTC)	Recettes horaires 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	5 721 €	10 251 €	79,2
Février	7 082 €	8 575 €	21,1
Mars	7 786 €	8 697 €	11,7
Avril	6 560 €	8 847 €	34,9
Mai	8 229 €	8 500 €	3,3
Juin	8 229 €	7 873 €	-4,3
Juillet	7 454 €	7 705 €	3,4
Août	3 491 €	3 285 €	-5,9
Septembre	8 850 €	9 340 €	5,5
Octobre	8 177 €	10 652 €	30,3
Novembre	9 516 €	7 535 €	-20,8
Décembre	8 790 €	9 346 €	6,3
Total	89 886 €	100 607 €	11,9



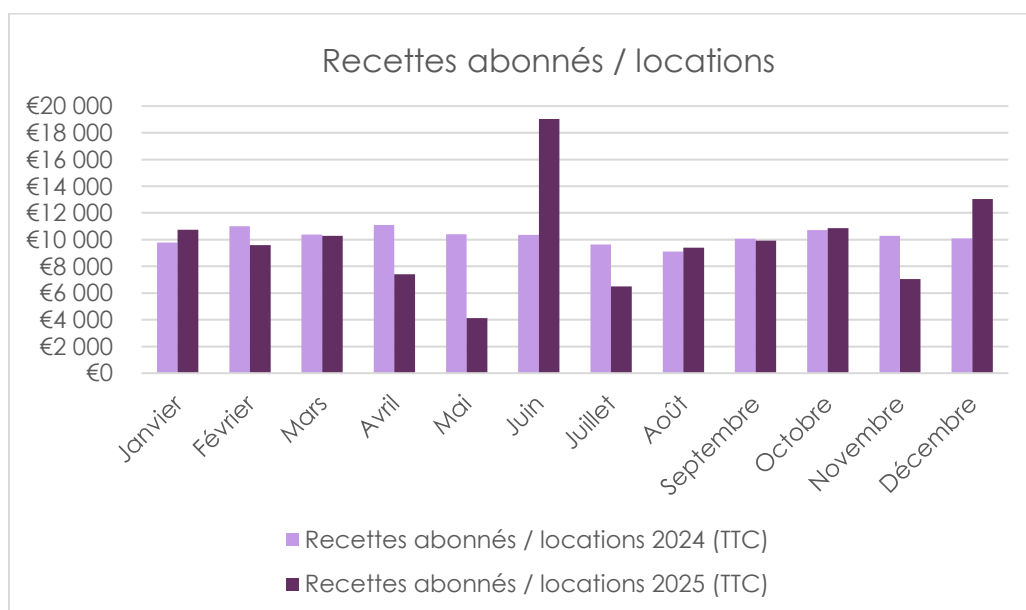
Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2024	Nombre d'abonnés / locations 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	239	205	-14,2
Février	191	218	14,1
Mars	209	208	-0,5
Avril	212	186	-12,3
Mai	209	148	-29,2
Juin	208	288	38,5
Juillet	208	170	-18,3
Août	187	172	-8,0
Septembre	216	193	-10,6
Octobre	213	186	-12,7
Novembre	206	168	-18,4
Décembre	205	294	43,4
Total	2 503	2 436	-2,7



Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés / locations 2024 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	9 785 €	10 746 €	9,8
Février	11 004 €	9 598 €	-12,8
Mars	10 377 €	10 289 €	-0,8
Avril	11 107 €	7 405 €	-33,3
Mai	10 404 €	4 112 €	-60,5
Juin	10 346 €	19 032 €	84,0
Juillet	9 631 €	6 496 €	-32,5
Août	9 120 €	9 397 €	3,0
Septembre	10 074 €	9 920 €	-1,5
Octobre	10 709 €	10 867 €	1,5
Novembre	10 275 €	7 047 €	-31,4
Décembre	10 095 €	13 042 €	29,2
Total	122 928 €	117 952 €	-4,0



Conclusion

	2024	2025	Variation 2024/2025
Recettes totales	219 836 €	229 596€	4,4
Recettes horaires	89 886 €	100 607 €	11,9
Fréquentation horaires	10 170	11 501	13,1
Ticket moyen	8,84	8,75 €	-1,03
Recettes abonnements/locations	122 928 €	117 952 €	-4,0
Recettes Préendus	6 076€	8 150 €	34,1

Analyse sur l'activité 2025

Le parc de La Varenne enregistre pour l'exercice 2025, un chiffre d'affaires global de 229 596 € TTC, dont 100 607 € concernant les recettes horaires.

Ces dernières augmentent de 11,9% par rapport au résultat de l'année 2024. Les recettes de forfaits hebdomadaires (préendus) enregistrent une nette augmentation de 34,1 % en partie due à la digitalisation de ce produit accessible via la plateforme INDIGONEO.

Les recettes abonnées diminuent en parallèle de -4 %.
Au final nous constatons une légère hausse de 4,4 % de la recette globale.

Parc Stalingrad

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

Analyse sur l'activité 2025

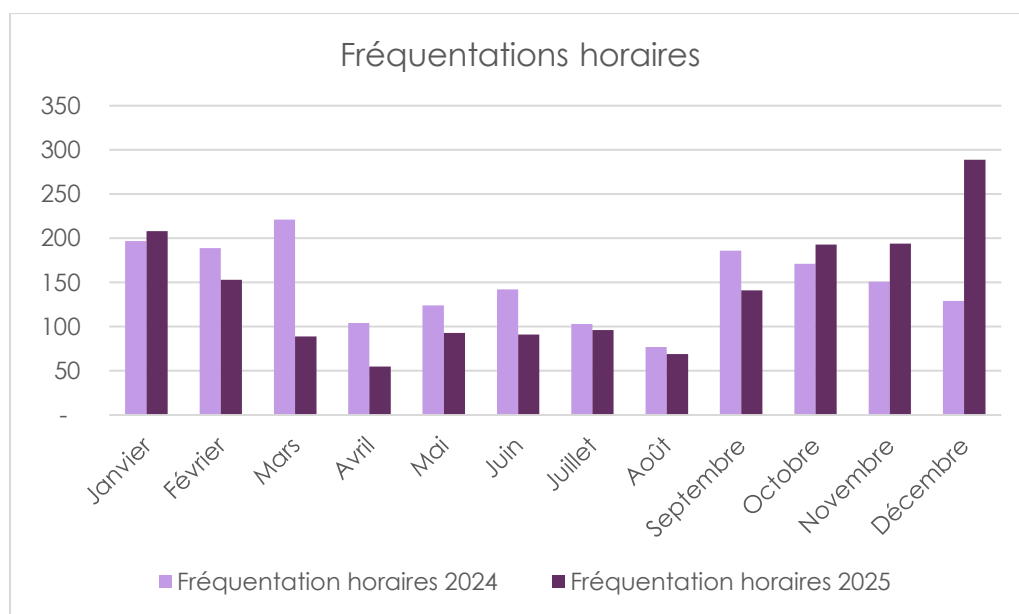
Le marché du jeudi et samedi est déplacé sur les places de stationnement du parc Stalingrad provisoirement reclassées en place de stationnement sur voirie le temps des travaux, durant toute l'année 2025. Le parking n'a ainsi enregistré aucune recette au titre de parc de stationnement. Le matériel de contrôle d'accès a été déposé durant cette période de travaux. Il sera réinstallé à la remise en service du Marché.

Parc Jardin des Facultés

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

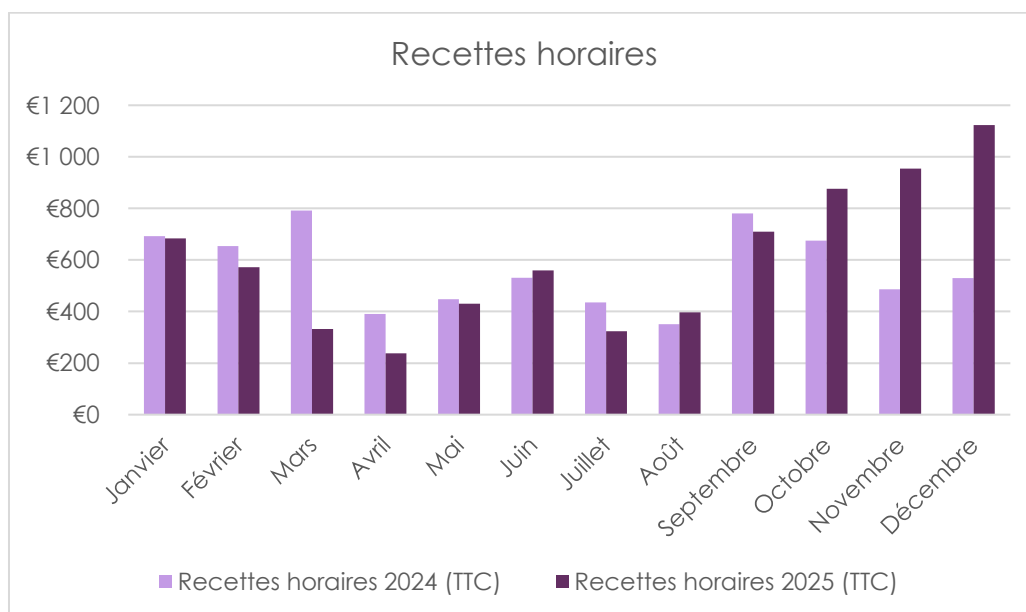
Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2024	Fréquentation horaires 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	197	208	5,6
Février	189	153	-19,0
Mars	221	89	-59,7
Avril	104	55	-47,1
Mai	124	93	-25,0
Juin	142	91	-35,9
Juillet	103	96	-6,8
Août	77	69	-10,4
Septembre	186	141	-24,2
Octobre	171	193	12,9
Novembre	151	194	28,5
Décembre	129	289	124,0
Total	1 794	1 671	-6,9



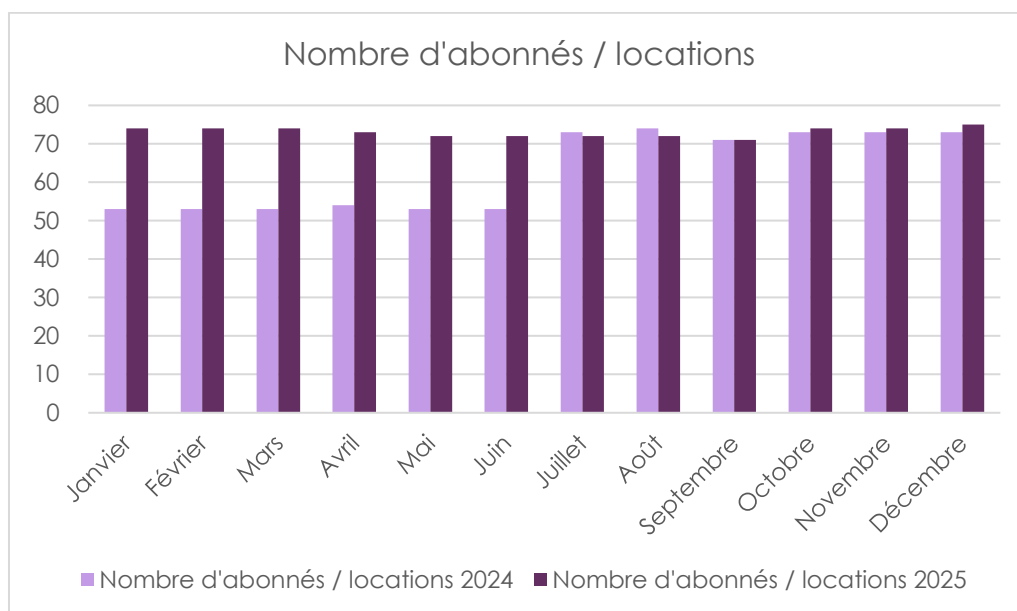
Recettes Horaire

	Recettes horaires 2024 (TTC)	Recettes horaires 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	692 €	683 €	-1,3
Février	654 €	571 €	-12,6
Mars	791 €	333 €	-58,0
Avril	390 €	238 €	-38,9
Mai	448 €	431 €	-3,8
Juin	531 €	560 €	5,3
Juillet	435 €	323 €	-25,7
Août	351 €	396 €	13,0
Septembre	780 €	710 €	-9,0
Octobre	675 €	876 €	29,7
Novembre	486 €	955 €	96,4
Décembre	529 €	1 123 €	112,3
Total	6 764 €	7 200 €	6,5



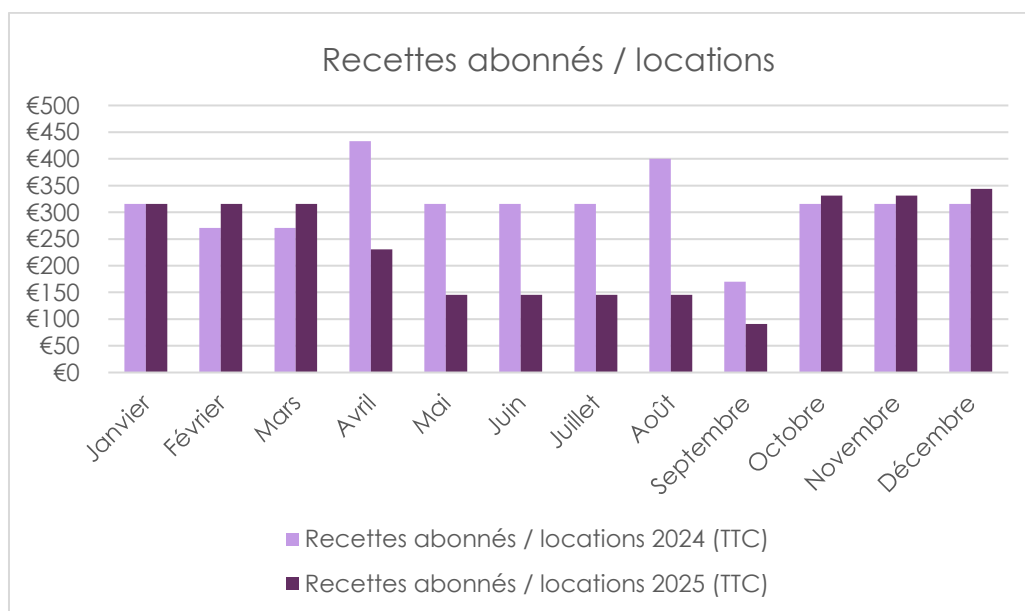
Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2024	Nombre d'abonnés / locations 2025	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	53	74	39,6
Février	53	74	39,6
Mars	53	74	39,6
Avril	54	73	35,2
Mai	53	72	35,8
Juin	53	72	35,8
Juillet	73	72	-1,4
Août	74	72	-2,7
Septembre	71	71	0,0
Octobre	73	74	1,4
Novembre	73	74	1,4
Décembre	73	75	2,7
Total	756	877	16,0



Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés / locations 2024 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2025 (TTC)	Ecart 2024 / 2025 (%)
Janvier	315 €	315 €	0,0
Février	270 €	315 €	16,6
Mars	270 €	315 €	16,6
Avril	433 €	230 €	-46,8
Mai	315 €	145 €	-53,9
Juin	315 €	145 €	-53,9
Juillet	315 €	145 €	-53,9
Août	400 €	145 €	-63,7
Septembre	170 €	91 €	-46,5
Octobre	315 €	331 €	5,0
Novembre	315 €	331 €	5,0
Décembre	315 €	344 €	8,9
Total	3 753 €	2 856 €	-23,9



Conclusion

	2024	2025	Variation 2024/2025
Recettes totales	11 023 €	10 060 €	-8,7
Recettes horaires	6 764 €	7 200 €	6,45
Fréquentation horaires	1 794	1 671	-6,9
Ticket moyen	3,77 €	4,31 €	14,32
Recettes abonnements/locations	3 753 €	2 856 €	-23,9

Analyse sur l'activité 2025

Le parking du Jardin des Facultés voit son activité baisser sur l'année 2024 de -8,7% par rapport à l'année précédente.

Cette baisse est imputable aux nombreux travaux réalisés sur la seule voie d'accès du parc.

Nous notons une baisse du chiffre d'affaires abonnés en baisse de – 23,9 %.

La recette horaire augmente pour sa part de 6,5 % passant de 6 764 € en 2024 à 7200 € en 2025.

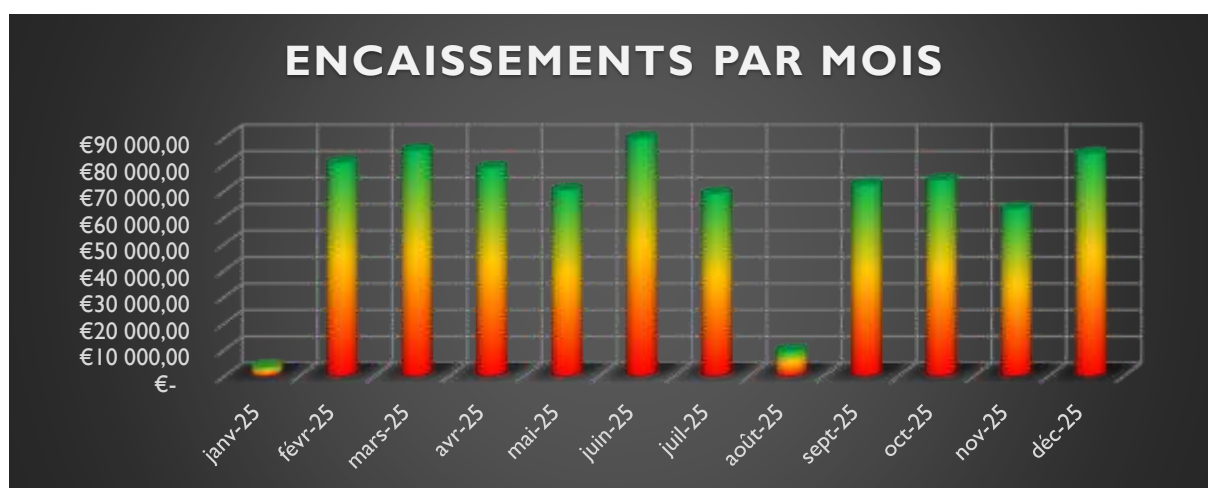
La livraison des commerces de ce nouveau quartier apportera un nouveau souffle à ce parc, mais cette livraison prend plus de temps que prévue.

Ce parc, et plus généralement, ce quartier, ne trouve pas encore son public. Ce qui est impactant pour son équilibre financier.

L'installation en 2026 d'un mât de jalonnement dynamique devrait aussi permettre de mieux faire connaître ce parking.

Recette Voirie

c	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	Total 2025
Commissions CB	-21,90 €	-465,74 €	-498,85 €	-454,07 €	-393,31 €	-403,65 €	-413,20 €	-38,09 €	-431,56 €	-431,56 €	-380,40 €	-446,49 €	-4 378,82 €
CB OPn60	355,53 €	6 431,65 €	7 504,25 €	6 586,71 €	7 096,57 €	6 867,79 €	5 983,12 €	269,54 €	6 377,90 €	6 923,78 €	6 408,34 €	6 083,89 €	68 889,07 €
Espèces Horodateurs		3 437,80 €				16 792,70 €		2 708,90 €				8 975,40 €	31 914,80 €
CB Horodateurs	953,40 €	19 190,70 €	21 942,70 €	20 890,20 €	19 350,90 €	20 309,20 €	16 923,50 €	2 324,50 €	17 412,87 €	18 577,40 €	15 208,30 €	16 050,00 €	189 133,67 €
CB TPE voirie contact													0,00 €
CB TPE voirie sans contact													0,00 €
CB Horodateurs sans contact													0,00 €
CB Flowbird													0,00 €
CB Paybyphone	2 286,29 €	51 867,36 €	56 277,36 €	51 579,96 €	44 150,67 €	46 195,10 €	46 423,38 €	4 291,56 €	48 669,95 €	48 830,57 €	41 833,79 €	51 256,50 €	493 622,49 €
Virement reçu - abonnement													0,00 €
Total général	3 573,32 €	80 461,77 €	85 225,46 €	78 602,80 €	70 204,83 €	89 761,34 €	68 916,80 €	9 516,41 €	72 029,16 €	73 900,19 €	63 070,03 €	83 919,30 €	779 161,21 €



L'activité du stationnement sur voirie à Saint-Maur a été fortement impactée en 2025 par les travaux réalisés par la Ville.

En effet, les travaux des Marchés d'Adamville et de La Varenne ont impliqué des neutralisations de places importantes sur une longue période.

Il a été convenu avec la Ville qu'un bilan serait réalisé une fois les travaux achevés pour pouvoir envisager le stationnement de surface d'une meilleure manière.

Certaines places ayant notamment vocation à être supprimées de manière pérenne.

En outre, le stationnement sur la Zone de surface La Louvière n'est pas concluante, étant donné que très peu de véhicule n'y stationne. C'est une zone sous-utilisée.

En 2026, ce bilan pourra être réalisé et il s'accompagnera d'un changement d'horodateurs afin de permettre une meilleure gestion du stationnement payant.



CONCLUSION 2025 & PERSPECTIVES 2026

Conclusion 2025 Parcs

Analyse sur l'activité Parcs 2025

L'année 2025 se solde par un constat positif avec des disparités selon les sites.

Perspectives 2026 parcs

Afin de garantir une meilleure expérience client, une satisfaction optimale, d'assurer la sécurité et de maintenir un niveau de propreté constant, notre stratégie s'inscrit et se traduira par :

❖ Des investissements et actions à engager sur les parcs :

1/- Actions :

- Renforcement de la présence sur site, avec une augmentation de la fréquence des rondes réalisées par l'agent d'exploitation sur les parcs.
- Ceci afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements et la sécurisation des accès.
- Intensification des opérations de nettoyage des espaces communs, afin de garantir un environnement propre et accueillant.
- Supervision quotidienne des pannes des horodateurs, garantissant un suivi constant des équipements pour prévenir les pannes, dysfonctionnements et actes de vandalisme.

2/- Investissements et travaux 2026 :

La Louvière :

- Mise en place du Cyclopark labellisé Ile de France Mobilités.
- Sécurité incendie : remplacement de l'ensemble des plans d'évacuation et d'intervention
- Remplacement des portes palières vétustes et rongées par la rouille.

Jardin des facultés :

- Mise en place d'un mat de jalonnement dynamique.

Kennedy :

- Aménagement d'un parc de 50 places (électricité, sécurité incendie, contrôle d'accès, désenfumage, signalétique, peinture)

 Voirie :

- Remplacement complet du parc horodateur vétuste de manière à garantir une bonne exploitation et un bon fonctionnement du service.



BILAN FINANCIER

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés Voirie
--------	------------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	0	0		
Abonnés parcs	0	0		
Voirie	643 409	717 635	74 226	11,5%
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	8 400	8 400		
Sous Total Chiffre d'Affaires	651 809	726 035	74 226	11,4%
Subventions d'exploitation	318 180	326 013	7 833	2,5%
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	318 180	326 013	7 833	2,5%
Total Produits d'Exploitation	969 989	1 052 048	82 059	8,5%

Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-125 597	-128 469	-2 871	2,3%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 033	-2 141	893	29,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	0		
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-128 631	-130 609	-1 979	1,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-27 035	-11 328	15 708	58,1%
Entretien : Contrats	-13 606	-8 735	4 871	35,8%
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	-233 667	-280 955	-47 287	20,2%
Frais de Télécommunication	-1 779	-1 335	444	25,0%
Location Matériel d'Exploitation	-3 214	-3 107	107	3,3%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-279 302	-305 459	-26 158	9,4%
Actions Commerciales	-157	-21	135	86,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-56 353	-79 738	-23 385	41,5%
Frais Administratifs et Divers	-24	-118	-94	394,9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-56 533	-79 877	-23 344	41,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-464 465	-515 945	-51 480	11,1%

Police d'Assurances	-2 312	-2 004	308	13,3%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	0	0		
Redevances Aux Concédants	-45 876	-581	45 296	98,7%
Taxes et Versements Assimilés	-9 656	-9 798	-142	1,5%
Autres Charges et Provisions Courantes	-82	-37	45	54,7%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-11 211	-14 085	-2 874	25,6%
Frais Généraux Siège	-49 407	-55 905	-6 498	13,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-118 544	-82 410	36 134	30,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-118 544	-82 410	36 134	30,5%

Total Charges d'Exploitation	-583 010	-598 355	-15 345	2,6%
-------------------------------------	-----------------	-----------------	----------------	-------------

EBITDA Parc	386 979	453 693	66 714	17,2%
--------------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-197	-312	-115	58,6%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-44 966	-44 966	0	0,0%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-45 163	-45 278	-115	0,3%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0		
Total Charges Non Courantes	-45 163	-45 278	-115	0,3%

EBIT	341 816	408 415	66 598	19,5%
-------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Frais Financiers	-9 699	-7 856	1 844	19,0%
Total Frais Financiers	-9 699	-7 856	1 844	19,0%
Total Frais Financiers	-9 699	-7 856	1 844	19,0%

Resultat Net avant Impot Parc	332 117	400 559	68 442	20,6%
--------------------------------------	----------------	----------------	---------------	--------------

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	DSP Saint-Maur-des-Fossés
--------	---------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	343 173	288 649	-54 524	-15,9%
Abonnés parcs	357 696	346 786	-10 910	-3,1%
Voirie	643 409	717 635	74 226	11,5%
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	6 856	17 204	10 348	150,9%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	8 838	8 400	-438	-5,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 359 971	1 378 674	18 703	1,4%
Subventions d'exploitation	338 700	346 894	8 193	2,4%
Autres Produits	0	0	-0	-100,0%
Sous Total Autres Produits	338 700	346 894	8 193	2,4%
Total Produits d'Exploitation	1 698 671	1 725 568	26 896	1,6%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-352 721	-353 106	-385	0,1%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-24 120	-15 072	9 047	37,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-10 858	-22 484	-11 626	107,1%
Prestations de Nettoyage	-21 326	-27 252	-5 926	27,8%
Prestations de Gardiennage	-1 754	0	1 754	100,0%
Sous Total Frais de Personnel	-410 778	-417 915	-7 136	1,7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-115 232	-78 980	36 252	31,5%
Entretien : Contrats	-55 285	-73 425	-18 140	32,8%
Electricité, Fluides	-90 433	-108 157	-17 724	19,6%
Autres Prestations Sous Traitées	-233 667	-280 955	-47 287	20,2%
Frais de Télécommunication	-16 068	-12 135	3 932	24,5%
Location Matériel d'Exploitation	-13 345	-27 571	-14 226	106,6%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-524 031	-581 223	-57 193	10,9%
Actions Commerciales	-6 127	-4 123	2 004	32,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-71 465	-91 591	-20 127	28,2%
Frais Administratifs et Divers	-1 819	-426	1 393	76,6%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-79 411	-96 140	-16 729	21,1%
Total Charges Directes d'Exploitation	-1 014 220	-1 095 278	-81 058	8,0%
Police d'Assurances	-8 074	-7 577	496	6,1%
Sinistres	-16 275	3 112	19 387	119,1%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 541	-3 263	278	7,8%
Redevances Aux Concedants	-94 992	-1 212	93 781	98,7%
Taxes et Versements Assimilés	-15 389	-14 921	468	3,0%
Autres Charges et Provisions Courantes	-573	-108	465	81,2%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-23 392	-26 746	-3 355	14,3%
Frais Généraux Siège	-103 086	-106 158	-3 072	3,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-265 321	-156 873	108 447	40,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-265 321	-156 873	108 447	40,9%
Total Charges d'Exploitation	-1 279 541	-1 252 151	27 389	2,1%
EBITDA Parc	419 130	473 416	54 286	13,0%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-197	-312	-115	58,6%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-428 744	-400 746	27 999	6,5%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-428 941	-401 058	27 883	6,5%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0		
Total Charges Non Courantes	-428 941	-401 058	27 883	6,5%
EBIT	-9 811	72 358	82 169	837,5%
Frais Financiers	-100 597	-87 103	13 494	13,4%
Total Frais Financiers	-100 597	-87 103	13 494	13,4%
Total Frais Financiers	-100 597	-87 103	13 494	13,4%
Resultat Net avant Impot Parc	-110 408	-14 745	95 663	86,6%

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Jardin des facultés

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAI EN CONCESSION	37 923 -	43 473 -	5 550
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	25 329 -	24 728	601
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		63 613 -	68 392 -	4 780
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	10 551 -	4 907	5 644
Total REPRISE		10 551 -	4 907	5 644
Total général		74 163 -	73 299	864

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Jardin des facultés

en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	74 163
Immobilisations Valeur Comptable Nette	864
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	74 163
VNC Totale Inventables	864

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville
--------	--------------------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	48 024	46 801	-1 223	-2,5%
Abonnés parcs	54 681	57 536	2 855	5,2%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	977	4 190	3 212	328,7%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	103 683	108 527	4 843	4,7%
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	0	0		
Total Produits d'Exploitation	103 683	108 527	4 843	4,7%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-43 288	-44 263	-975	2,3%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 043	-786	3 257	80,6%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	-3 581	-3 581	
Prestations de Nettoyage	0	-833	-833	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-47 331	-49 462	-2 131	4,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-15 587	-9 825	5 761	37,0%
Entretien : Contrats	-8 887	-9 194	-308	3,5%
Electricité, Fluides	-17 933	-16 912	1 020	5,7%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-3 122	-2 950	172	5,5%
Location Matériel d'Exploitation	-1 785	-6 579	-4 794	268,5%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-47 313	-45 461	1 852	3,9%
Actions Commerciales	-1 336	-1 393	-57	4,2%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 265	-1 886	379	16,7%
Frais Administratifs et Divers	-663	-60	604	91,0%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 264	-3 338	926	21,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	-98 908	-98 261	647	0,7%
Police d'Assurances	-1 126	-1 204	-77	6,9%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-518	-543	-24	4,7%
Redevances Aux Concédants	-7 274	-39	7 235	99,5%
Taxes et Versements Assimilés	-647	-527	120	18,6%
Autres Charges et Provisions Courantes	-25	-0	25	99,5%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 783	-2 105	-322	18,1%
Frais Généraux Siège	-7 859	-8 357	-497	6,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-19 234	-12 774	6 460	33,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-19 234	-12 774	6 460	33,6%
Total Charges d'Exploitation	-118 142	-111 035	7 107	6,0%
EBITDA Parc	-14 459	-2 508	11 950	82,7%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-43 726	-48 274	-4 548	10,4%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-43 726	-48 274	-4 548	10,4%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0		
Total Charges Non Courantes	-43 726	-48 274	-4 548	10,4%
EBIT	-58 184	-50 782	7 402	12,7%
Frais Financiers	-14 740	-13 665	1 075	7,3%
Total Frais Financiers	-14 740	-13 665	1 075	7,3%
Total Frais Financiers	-14 740	-13 665	1 075	7,3%
Resultat Net avant Impot Parc	-72 924	-64 447	8 478	11,6%

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAI EN CONCESSION	210 508 -	84 001	126 507
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	218 230 -	111 385	106 845
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	520 -	147	373
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		429 617 -	195 724	233 893
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	17 659 -	13 085	4 574
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	2 118 -	2 118	0
Total REPRISE		19 776 -	15 202	4 574
Total général		449 394 -	210 927	238 467

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville	
en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	449 394
Immobilisations Valeur Comptable Nette	238 467
Immobilisation en cours	2 376
Valeur Brute Totale Inventables	451 770
VNC Totale Inventables	240 843

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés La Louvière
--------	-----------------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	97 704	103 899	6 195	6,3%
Abonnés parcs	113 468	95 219	-18 249	-16,1%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	3 422	6 329	2 907	84,9%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	214 594	205 447	-9 147	-4,3%
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0	-0	-100,0%
Sous Total Autres Produits	0	0	-0	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	214 594	205 447	-9 147	-4,3%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-56 808	-51 528	5 280	9,3%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-666	-1 030	-363	54,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	0		
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-57 475	-52 557	4 917	8,6%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-11 921	-9 255	2 666	22,4%
Entretien : Contrats	-13 639	-18 354	-4 715	34,6%
Electricité, Fluides	-18 760	-18 636	124	0,7%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-972	-838	134	13,8%
Location Matériel d'Exploitation	-559	-780	-222	39,7%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-45 850	-47 863	-2 014	4,4%
Actions Commerciales	-1 183	-582	601	50,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-4 405	-3 837	568	12,9%
Frais Administratifs et Divers	-396	-10	385	97,4%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-5 984	-4 430	1 554	26,0%
Total Charges Directes d'Exploitation	-109 308	-104 850	4 458	4,1%
Police d'Assurances	-1 288	-1 233	55	4,3%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 073	-1 027	46	4,3%
Redevances Aux Concédants	-15 002	-99	14 903	99,3%
Taxes et Versements Assimilés	-2 221	-2 064	157	7,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-138	-19	119	86,4%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 691	-3 986	-295	8,0%
Frais Généraux Siège	-16 266	-15 819	447	2,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-39 678	-24 247	15 432	38,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-39 678	-24 247	15 432	38,9%
Total Charges d'Exploitation	-148 987	-129 097	19 890	13,4%
EBITDA Parc	65 607	76 350	10 743	16,4%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-63 113	-53 111	10 002	15,8%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-63 113	-53 111	10 002	15,8%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0	0	0,0%
Total Charges Non Courantes	-63 113	-53 111	10 002	15,8%
EBIT	2 494	23 239	20 745	831,6%
Frais Financiers	-13 310	-12 608	702	5,3%
Total Frais Financiers	-13 310	-12 608	702	5,3%
Total Frais Financiers	-13 310	-12 608	702	5,3%
Resultat Net avant Impot Parc	-10 816	10 631	21 447	198,3%

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés La Louvière				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAI EN CONCESSION	296 775 -	131 806	164 969
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	119 491 -	94 302	25 189
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	780 -	178	602
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		417 406 -	226 478	190 928
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	15 287 -	10 663	4 624
Total REPRISE		15 287 -	10 663	4 624
Total général		432 692 -	237 140	195 552

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés La Louvière	
en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	432 692
Immobilisations Valeur Comptable Nette	195 552
Immobilisation en cours	228 708
Valeur Brute Totale Inventables	661 400
VNC Totale Inventables	424 260

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés Adamville
--------	---------------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	35 448	41 352	5 904	16,7%
Abonnés parcs	83 980	93 357	9 378	11,2%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	1 668	4 280	2 612	156,6%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	21	0	-21	-100,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	121 117	138 990	17 873	14,8%
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	-0	0	0	100,0%
Sous Total Autres Produits	-0	0	0	100,0%
Total Produits d'Exploitation	121 117	138 990	17 873	14,8%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-43 266	-44 189	-923	2,1%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-15 482	-9 890	5 592	36,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-10 858	-18 904	-8 046	74,1%
Prestations de Nettoyage	0	-258	-258	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-69 606	-73 241	-3 635	5,2%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-33 380	-27 218	6 162	18,5%
Entretien : Contrats	-8 477	-19 079	-10 602	125,1%
Electricité, Fluides	-25 000	-49 510	-24 510	98,0%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-2 208	-1 264	944	42,8%
Location Matériel d'Exploitation	-7 481	-16 798	-9 317	124,5%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-76 545	-113 869	-37 323	48,8%
Actions Commerciales	-970	-1 240	-270	27,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 468	-2 349	119	4,8%
Frais Administratifs et Divers	-718	-228	490	68,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 156	-3 817	339	8,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-150 307	-190 927	-40 619	27,0%
Police d'Assurances	-1 735	-1 939	-204	11,7%
Sinistres	-3 611	3 112	6 723	186,2%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-606	-695	-89	14,8%
Redevances Aux Concédants	-8 509	-155	8 354	98,2%
Taxes et Versements Assimilés	-745	-557	187	25,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-267	242	509	190,6%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 083	-2 696	-613	29,4%
Frais Généraux Siège	-9 181	-10 702	-1 522	16,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-26 735	-13 391	13 344	49,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-26 735	-13 391	13 344	49,9%
Total Charges d'Exploitation	-177 043	-204 317	-27 275	15,4%
EBITDA Parc	-55 926	-65 328	-9 402	16,8%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-130 837	-118 178	12 659	9,7%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-130 837	-118 178	12 659	9,7%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0	0	0,0%
Total Charges Non Courantes	-130 837	-118 178	12 659	9,7%
EBIT	-186 763	-183 505	3 257	1,7%
Frais Financiers	-24 892	-24 670	222	0,9%
Total Frais Financiers	-24 892	-24 670	222	0,9%
Total Frais Financiers	-24 892	-24 670	222	0,9%
Resultat Net avant Impot Parc	-211 655	-208 176	3 479	1,6%

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Adamville				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAI EN CONCESSION	505 103 -	186 138	318 965
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	318 338 -	195 020	123 318
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		823 801 -	381 349	442 451
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	19 331 -	13 381	5 950
	LOGICIELS	2 398 -	2 398	-
Total REPRISE		21 729 -	15 779	5 950
Total général		845 529 -	397 128	448 401

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Adamville	
en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	845 529
Immobilisations Valeur Comptable Nette	448 401
Immobilisation en cours	142 196
Valeur Brute Totale Inventables	987 725
VNC Totale Inventables	590 597

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières
--------	---

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	79 968	90 631	10 663	13,3%
Abonnés parcs	102 440	98 293	-4 147	-4,0%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	788	2 406	1 617	205,1%
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	183 197	191 330	8 134	4,4%
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	0	0		
Total Produits d'Exploitation	183 197	191 330	8 134	4,4%

Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-46 075	-47 198	-1 123	2,4%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-449	-613	-164	36,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	-21 326	-23 812	-2 486	11,7%
Prestations de Gardiennage	-1 754	0	1 754	100,0%
Sous Total Frais de Personnel	-69 604	-71 623	-2 019	2,9%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-14 311	-12 270	2 041	14,3%
Entretien : Contrats	-6 608	-13 231	-6 622	100,2%
Electricité, Fluides	-28 741	-23 099	5 642	19,6%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-2 200	-2 350	-150	6,8%
Location Matériel d'Exploitation	-153	-153		#VALEUR!
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-52 014	-51 103	911	1,8%
Actions Commerciales	-1 301	-800	501	38,5%
Collecte de Fonds et Commissions	-3 557	-3 085	473	13,3%
Frais Administratifs et Divers	-9	-5	4	43,9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 868	-3 890	978	20,1%
Total Charges Directes d'Exploitation	-126 486	-126 616	-131	0,1%

Police d'Assurances	-1 099	-1 148	-49	4,4%
Sinistres	0	0		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-916	-957	-41	4,4%
Redevances Aux Concédants	-13 025	-300	12 725	97,7%
Taxes et Versements Assimilés	-1 288	-1 279	9	0,7%
Autres Charges et Provisions Courantes	-31	-284	-254	827,1%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 151	-3 712	-561	17,8%
Frais Généraux Siège	-13 886	-14 732	-846	6,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-33 396	-22 412	10 984	32,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-33 396	-22 412	10 984	32,9%

Total Charges d'Exploitation	-159 882	-149 028	10 854	6,8%
-------------------------------------	-----------------	-----------------	---------------	-------------

EBITDA Parc	23 314	42 302	18 987	81,4%
--------------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-107 666	-109 083	-1 417	1,3%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-107 666	-109 083	-1 417	1,3%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0		
Total Charges Non Courantes	-107 666	-109 083	-1 417	1,3%

EBIT	-84 351	-66 781	17 570	20,8%
-------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Frais Financiers	-23 609	-22 758	851	3,6%
Total Frais Financiers	-23 609	-22 758	851	3,6%
Total Frais Financiers	-23 609	-22 758	851	3,6%

Resultat Net avant Impot Parc	-107 960	-89 539	18 421	17,1%
--------------------------------------	-----------------	----------------	---------------	--------------

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAJ EN CONCESSION	442 509 -	227 506	215 003
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	275 722 -	149 175	126 548
	LOGIOELS	360 -	191	169
Total RETOUR		718 592 -	376 872	341 720
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	18 924 -	10 401	8 523
Total REPRISE		18 924 -	10 401	8 523
Total général		737 515 -	387 273	350 242

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières	
en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	737 515
Immobilisations Valeur Comptable Nette	350 242
Immobilisation en cours	10 312
Valeur Brute Totale Inventables	747 827
VNC Totale Inventables	360 555

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés Stalingrad
--------	----------------------------------

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	76 387	-37	-76 424	-100,0%
Abonnés parcs	0	0		
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	0	0		
Sous Total Chiffre d'Affaires	76 387	-37	-76 424	-100,0%
Subventions d'exploitation	0	0		
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	0	0		
Total Produits d'Exploitation	76 387	-37	-76 424	-100,0%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-36 685	-37 459	-773	2,1%
Autre Personnel externe et Frais Divers	-446	-613	-167	37,3%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	0		
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-37 132	-38 072	-940	2,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-3 889	-1 618	2 270	58,4%
Entretien : Contrats	-2 258	-2 809	-551	24,4%
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-4 687	-2 336	2 351	50,2%
Location Matériel d'Exploitation	-153	-153		#VALEUR!
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-10 987	-6 917	4 071	37,0%
Actions Commerciales	-597	-21	576	96,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 819	-4	1 815	99,8%
Frais Administratifs et Divers	-9	-5	4	43,9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 425	-30	2 395	98,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	-50 545	-45 019	5 526	10,9%
Police d'Assurances	-458	0	459	100,0%
Sinistres	-19 113	0	19 113	100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-382	0	382	100,0%
Redevances Aux Concédants	-5 306	-39	5 267	99,3%
Taxes et Versements Assimilés	-480	-440	39	8,2%
Autres Charges et Provisions Courantes	-31	-9	21	69,7%
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 314	1	1 315	100,1%
Frais Généraux Siège	-5 790	3	5 793	100,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-32 873	-484	32 389	98,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-32 873	-484	32 389	98,5%
Total Charges d'Exploitation	-83 418	-45 503	37 915	45,5%
EBITDA Parc	-7 031	-45 540	-38 509	547,7%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-14 915	-14 957	-43	0,3%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-14 915	-14 957	-43	0,3%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0		
Total Charges Non Courantes	-14 915	-14 957	-43	0,3%
EBIT	-21 946	-60 498	-38 552	175,7%
Frais Financiers	-5 341	-4 881	460	8,6%
Total Frais Financiers	-5 341	-4 881	460	8,6%
Total Frais Financiers	-5 341	-4 881	460	8,6%
Resultat Net avant Impot Parc	-27 287	-65 378	-38 092	139,6%

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Stalingrad

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAI EN CONCESSION	91 492 -	43 834	47 658
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	57 301 -	24 383	32 918
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		149 154 -	68 409	80 745
Total général		149 154 -	68 409	80 745

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Stalingrad

en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	149 154
Immobilisations Valeur Comptable Nette	80 745
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	149 154
VNC Totale Inventables	80 745

CONTRAT :	SAINT-MAUR-DES-FOSSES-02/07/2018
DELEGANT :	VILLE DE SAINT MAUR
DELEGATAIRE :	SAINT-MAUR STATIONNEMENT

PARC :	Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés
--------	---

EN € H.T.	Année 2024	Année 2025	Variation 2025/2024 en valeur	Variation 2025/2024 en %
Horaires parcs	5 641	6 003	362	6,4%
Abonnés parcs	3 127	2 380	-747	-23,9%
Voirie	0	0		
Garantie de recettes villes	0	0		
Prestation de services	0	0		
Activité de recharge des véhicules électriques	0	0		
Activité de Contrôle	0	0		
Appels de charges amodiataires	0	0		
Activités annexes	417	0	-417	-100,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	9 185	8 383	-802	-8,7%
Subventions d'exploitation	20 520	20 880	360	1,8%
Autres Produits	0	0		
Sous Total Autres Produits	20 520	20 880	360	1,8%
Total Produits d'Exploitation	29 706	29 263	-442	-1,5%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-1 000	0	1 000	100,0%
Autre Personnel externe et Frais Divers	0	0		
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0		
Prestations de Nettoyage	0	-2 350	-2 350	
Prestations de Gardiennage	0	0		
Sous Total Frais de Personnel	-1 000	-2 350	-1 350	135,0%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-9 110	-7 465	1 645	18,1%
Entretien : Contrats	-1 811	-2 023	-213	11,8%
Electricité, Fluides	0	0		
Autres Prestations Sous Traitées	0	0		
Frais de Télécommunication	-1 100	-1 063	37	3,3%
Location Matériel d'Exploitation	0	0		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-12 020	-10 551	1 469	12,2%
Actions Commerciales	-583	-44	539	92,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-598	-693	-95	15,9%
Frais Administratifs et Divers	0	0		
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-1 181	-737	444	37,6%
Total Charges Directes d'Exploitation	-14 201	-13 639	563	4,0%
Police d'Assurances	-55	-50	5	8,7%
Sinistres	6 449	0	-6 449	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-46	-42	4	8,7%
Redevances Aux Concédants	0	0		
Taxes et Versements Assimilés	-353	-255	97	27,6%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-0	-0	
Charges de Gros Entretien	0	0		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-158	-163	-5	2,9%
Frais Généraux Siège	-696	-646	51	7,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	5 141	-1 156	-6 297	-122,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	5 141	-1 156	-6 297	-122,5%
Total Charges d'Exploitation	-9 060	-14 794	-5 734	63,3%
EBITDA Parc	20 646	14 469	-6 176	-29,9%
Autres Charges Non Courantes	0	0		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-23 523	-12 178	11 345	48,2%
Autres Provisions Non Courantes	0	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-23 523	-12 178	11 345	48,2%
Autres Produits et Charges Financières Opérationnels.	0	0		
Total autres produits et charges financières opérationnels	0	0	0	0%
Total Charges Non Courantes	-23 523	-12 178	11 345	48,2%
EBIT	-2 878	2 291	5 169	179,6%
Frais Financiers	-9 005	-665	8 340	92,6%
Total Frais Financiers	-9 005	-665	8 340	92,6%
Total Frais Financiers	-9 005	-665	8 340	92,6%
Resultat Net avant Impot Parc	-11 883	1 626	13 509	113,7%

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2025

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Jardin des facultés				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2025	CUMUL AMORT A FIN 2025	VNC A FIN 2025
RETOUR	AAJ EN CONCESSION	37 923 -	43 473 -	5 550
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	25 329 -	24 728	601
	LOGICIELS	360 -	191	169
Total RETOUR		63 613 -	68 392 -	4 780
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	10 551 -	4 907	5 644
Total REPRISE		10 551 -	4 907	5 644
Total général		74 163 -	73 299	864

Parc de stationnement Saint-Maur-des-Fossés Jardin des facultés	
en euros H.T.	31/12/2025
Immobilisations Valeur Comptable Brute	74 163
Immobilisations Valeur Comptable Nette	864
Immobilisation en cours	0
Valeur Brute Totale inventables	74 163
VNC Totale Inventables	864



7. ANNEXES

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...)»

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la

Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (Données comptables – exercice 2025)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^{er}-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2025.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^{er} - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2025 (art. R 3131-4 1^{er} -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^{er} - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^{er} - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 18 mars 2026

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2025 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2025, il est appliqué un pourcentage de 5.1 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2025

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2025, l'affectation des frais de structure correspond à 9.64% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
 - Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
 4. Missions administratives
 - Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
 5. Gestion de la société délégataire
 - Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènements, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.
5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com

Annexes Parc Hôtel de ville

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation abonnements et locations
Annexe 7	Recettes mensuelles bornes de recharges

ANNEXE 1

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	53 592 €	50 913 €	-5,0
PREVENDUS	4 037 €	5 248 €	30,0
ABONNEMENTS / LOCATIONS	65 618 €	69 043 €	5,2
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	1 173 €	5 028 €	328,7
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	124 420 €	130 232 €	4,7

ANNEXE 2

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	5 635 €	5 294 €	-6,1
FEVRIER	4 929 €	4 497 €	-8,8
MARS	5 399 €	5 124 €	-5,1
AVRIL	4 125 €	4 157 €	0,8
MAI	5 141 €	4 478 €	-12,9
JUIN	4 744 €	3 880 €	-18,2
JUILLET	3 929 €	4 179 €	6,4
AOUT	1 690 €	1 951 €	15,4
SEPTEMBRE	4 263 €	4 138 €	-2,9
OCTOBRE	4 872 €	4 815 €	-1,2
NOVEMBRE	4 669 €	5 413 €	15,9
DECEMBRE	4 197 €	2 987 €	-28,8
TOTAL ANNUEL	53 592 €	50 913 €	-5,0

ANNEXE 3

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	992	5 635 €	5,68 €	1 076	5 294 €	4,92 €
FEVRIER	920	4 929 €	5,36 €	906	4 497 €	4,96 €
MARS	1 051	5 399 €	5,14 €	1 006	5 124 €	5,09 €
AVRIL	779	4 125 €	5,29 €	867	4 157 €	4,79 €
MAI	1 007	5 141 €	5,10 €	921	4 478 €	4,86 €
JUIN	1 000	4 744 €	4,74 €	614	3 880 €	6,32 €
JUILLET	796	3 929 €	4,94 €	1 069	4 179 €	3,91 €
AOUT	405	1 690 €	4,17 €	392	1 951 €	4,98 €
SEPTEMBRE	961	4 263 €	4,44 €	980	4 138 €	4,22 €
OCTOBRE	1 022	4 872 €	4,77 €	1 004	4 815 €	4,80 €
NOVEMBRE	971	4 669 €	4,81 €	1 067	5 413 €	5,07 €
DECEMBRE	890	4 197 €	4,72 €	872	2 987 €	3,43 €
TOTAL	10 794	53 592 €	4,96 €	10 774	50 913 €	4,73 €

ANNEXE 4

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	197 €	293 €	48,8
FEVRIER	222 €	263 €	18,2
MARS	357 €	315 €	-11,8
AVRIL	519 €	288 €	-44,6
MAI	381 €	331 €	-13,3
JUIN	346 €	850 €	145,5
JUILLET	150 €	660 €	339,0
AOUT	474 €	314 €	-33,8
SEPTEMBRE	437 €	455 €	4,0
OCTOBRE	402 €	392 €	-2,7
NOVEMBRE	231 €	700 €	202,5
DECEMBRE	319 €	390 €	22,3
TOTAL ANNUEL	4 037 €	5 248 €	30,0

ANNEXE 5

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	5 927 €	5 754 €	-2,9
FEVRIER	5 553 €	5 808 €	4,6
MARS	5 698 €	5 771 €	1,3
AVRIL	5 561 €	4 777 €	-14,1
MAI	6 376 €	3 996 €	-37,3
JUIN	5 303 €	8 149 €	53,7
JUILLET	4 572 €	6 048 €	32,3
AOUT	4 917 €	5 148 €	4,7
SEPTEMBRE	4 806 €	5 968 €	24,2
OCTOBRE	6 205 €	5 991 €	-3,4
NOVEMBRE	5 380 €	6 069 €	12,8
DECEMBRE	5 319 €	5 562 €	4,6
TOTAL ANNUEL	65 618 €	69 043 €	5,2

ANNEXE 6

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

2024				2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	105	5 927 €	56,4 €	52	5 754 €	110,7 €
FEVRIER	100	5 553 €	55,5 €	52	5 808 €	111,7 €
MARS	98	5 698 €	58,1 €	54	5 771 €	106,9 €
AVRIL	93	5 561 €	59,8 €	42	4 777 €	113,7 €
MAI	46	6 376 €	138,6 €	35	3 996 €	114,2 €
JUIN	46	5 303 €	115,3 €	75	8 149 €	108,7 €
JUILLET	45	4 572 €	101,6 €	55	6 048 €	110,0 €
AOUT	44	4 917 €	111,8 €	45	5 148 €	114,4 €
SEPTEMBRE	43	4 806 €	111,8 €	53	5 968 €	112,6 €
OCTOBRE	49	6 205 €	126,6 €	40	5 991 €	149,8 €
NOVEMBRE	48	5 380 €	112,1 €	54	6 069 €	112,4 €
DECEMBRE	48	5 319 €	110,8 €	65	5 562 €	85,6 €
TOTAL	765	65 618 €	85,8 €	622	69 043 €	111,0 €

ANNEXE 7

940107-Saint-Maur-des-Fossés Hôtel de ville

RECETTES MENSUELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	0 €	339 €	-
FEVRIER	167 €	0 €	-88,6
MARS	0 €	40 €	-
AVRIL	785 €	334 €	-66,9
MAI	-98 €	245 €	-
JUIN	-98 €	1 419 €	-
JUILLET	281 €	-146 €	-77,5
AOUT	-98 €	1 094 €	-
SEPTEMBRE	-98 €	605 €	-
OCTOBRE	-98 €	1 769 €	-115,7
NOVEMBRE	429 €	1 176 €	-
DECEMBRE	0 €	-1 847 €	-
TOTAL ANNUEL	1 173 €	5 028 €	-79,5

NB : Les résultats négatifs proviennent de régularisations réalisées en lien avec notre fournisseur

Annexes Parc La Louvière

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation abonnements et locations
Annexe 7	Recettes mensuelles bornes de recharges

ANNEXE 1

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	111 769 €	118 198 €	5,8
PREVENDUS	5 475 €	6 481 €	18,4
ABONNEMENTS / LOCATIONS	136 161 €	114 263 €	-16,1
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	4 107 €	7 595 €	84,9
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	257 512 €	246 536 €	-4,3

ANNEXE 2

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	9 675 €	11 683 €	20,8
FEVRIER	8 582 €	10 497 €	22,3
MARS	9 667 €	11 428 €	18,2
AVRIL	7 519 €	9 484 €	26,1
MAI	8 419 €	9 069 €	7,7
JUIN	10 764 €	11 038 €	2,5
JUILLET	10 076 €	9 289 €	-7,8
AOUT	4 494 €	3 336 €	-25,8
SEPTEMBRE	11 037 €	10 141 €	-8,1
OCTOBRE	11 376 €	9 967 €	-12,4
NOVEMBRE	11 025 €	10 555 €	-4,3
DECEMBRE	9 135 €	11 710 €	28,2
TOTAL ANNUEL	111 769 €	118 198 €	5,8

ANNEXE 3

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

2024				2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	1 456	9 675 €	6,65 €	1 630	11 683 €	7,17 €
FEVRIER	1 385	8 582 €	6,20 €	1 398	10 497 €	7,51 €
MARS	1 514	9 667 €	6,39 €	1 545	11 428 €	7,40 €
AVRIL	1 148	7 519 €	6,55 €	1 306	9 484 €	7,26 €
MAI	1 355	8 419 €	6,21 €	1 314	9 069 €	6,90 €
JUIN	1 473	10 764 €	7,31 €	1 252	11 038 €	8,82 €
JUILLET	1 370	10 076 €	7,35 €	1 569	9 289 €	5,92 €
AOUT	696	4 494 €	6,46 €	554	3 336 €	6,02 €
SEPTEMBRE	1 515	11 037 €	7,29 €	1 395	10 141 €	7,27 €
OCTOBRE	1 499	11 376 €	7,59 €	1 374	9 967 €	7,25 €
NOVEMBRE	1 449	11 025 €	7,61 €	1 410	10 555 €	7,49 €
DECEMBRE	1 208	9 135 €	7,56 €	1 333	11 710 €	8,78 €
TOTAL	16 068	111 769 €	6,96 €	16 080	118 198 €	7,35 €

ANNEXE 4

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	234 €	621 €	165,0
FEVRIER	609 €	563 €	-7,5
MARS	557 €	584 €	4,9
AVRIL	498 €	460 €	-7,6
MAI	334 €	397 €	18,8
JUIN	516 €	554 €	7,3
JUILLET	719 €	591 €	-17,8
AOUT	239 €	416 €	74,1
SEPTEMBRE	312 €	551 €	76,7
OCTOBRE	281 €	661 €	134,9
NOVEMBRE	619 €	621 €	0,3
DECEMBRE	557 €	462 €	-17,1
TOTAL ANNUEL	5 475 €	6 481 €	18,4

ANNEXE 5

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	11 354 €	11 396 €	0,4
FEVRIER	11 536 €	10 940 €	-5,2
MARS	11 761 €	10 531 €	-10,5
AVRIL	11 284 €	10 091 €	-10,6
MAI	11 221 €	8 189 €	-27,0
JUIN	11 959 €	14 158 €	18,4
JUILLET	10 043 €	7 329 €	-27,0
AOUT	10 558 €	8 428 €	-20,2
SEPTEMBRE	12 039 €	8 243 €	-31,5
OCTOBRE	11 525 €	8 730 €	-24,3
NOVEMBRE	11 386 €	7 014 €	-38,4
DECEMBRE	11 495 €	9 213 €	-19,9
TOTAL ANNUEL	136 161 €	114 263 €	-16,1

ANNEXE 6

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

2024				2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	444	11 354 €	25,6 €	441	11 396 €	25,8 €
FEVRIER	441	11 536 €	26,2 €	434	10 940 €	25,2 €
MARS	440	11 761 €	26,7 €	433	10 531 €	24,3 €
AVRIL	454	11 284 €	24,9 €	430	10 091 €	23,5 €
MAI	444	11 221 €	25,3 €	402	8 189 €	20,4 €
JUIN	446	11 959 €	26,8 €	466	14 158 €	30,4 €
JUILLET	427	10 043 €	23,5 €	414	7 329 €	17,7 €
AOUT	414	10 558 €	25,5 €	419	8 428 €	20,1 €
SEPTEMBRE	429	12 039 €	28,1 €	423	8 243 €	19,5 €
OCTOBRE	421	11 525 €	27,4 €	413	8 730 €	21,1 €
NOVEMBRE	422	11 386 €	27,0 €	408	7 014 €	17,2 €
DECEMBRE	426	11 495 €	27,0 €	453	9 213 €	20,3 €
TOTAL	5 208	136 161 €	26,1 €	5 136	114 263 €	22,2 €

ANNEXE 7

940108-Saint-Maur-des-Fossés La Louvière

RECETTES MENSUELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	0 €	1 041 €	-
FEVRIER	437 €	147 €	-71,1
MARS	0 €	147 €	-
AVRIL	972 €	196 €	-38,8
MAI	98 €	147 €	-
JUIN	98 €	1 665 €	-
JUILLET	1 119 €	-514 €	31,3
AOUT	98 €	1 281 €	-
SEPTEMBRE	147 €	522 €	-
OCTOBRE	147 €	3 111 €	-66,7
NOVEMBRE	843 €	1 066 €	-
DECEMBRE	147 €	-1 214 €	-
TOTAL ANNUEL	4 107 €	7 595 €	-6,6

NB : Les résultats négatifs proviennent de régularisations réalisées en lien avec notre fournisseur

Annexes Parc Adamville

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation abonnements et locations
Annexe 7	Recettes mensuelles bornes de recharges

ANNEXE 1

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	40 609 €	45 816 €	12,8
PREVENDUS	1 929 €	3 806 €	97,3
ABONNEMENTS / LOCATIONS	100 496 €	111 502 €	11,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	25 €	0 €	-100,0
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	2 002 €	5 136 €	156,6
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	145 060 €	166 261 €	14,6

ANNEXE 2

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	3 436 €	3 536 €	2,9
FEVRIER	3 000 €	3 476 €	15,9
MARS	3 417 €	3 329 €	-2,6
AVRIL	1 967 €	2 673 €	35,9
MAI	3 610 €	3 137 €	-13,1
JUIN	5 138 €	4 692 €	-8,7
JUILLET	2 742 €	3 201 €	16,8
AOUT	1 493 €	1 931 €	29,4
SEPTEMBRE	3 986 €	5 603 €	40,6
OCTOBRE	3 572 €	4 674 €	30,9
NOVEMBRE	4 201 €	3 978 €	-5,3
DECEMBRE	4 048 €	5 585 €	38,0
TOTAL ANNUEL	40 609 €	45 816 €	12,8

ANNEXE 3

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	952	3 436 €	3,61 €	1 038	3 536 €	3,41 €
FEVRIER	864	3 000 €	3,47 €	896	3 476 €	3,88 €
MARS	996	3 417 €	3,43 €	952	3 329 €	3,50 €
AVRIL	650	1 967 €	3,03 €	820	2 673 €	3,26 €
MAI	1 133	3 610 €	3,19 €	924	3 137 €	3,40 €
JUIN	1 118	5 138 €	4,60 €	1 102	4 692 €	4,26 €
JUILLET	835	2 742 €	3,28 €	1 167	3 201 €	2,74 €
AOUT	383	1 493 €	3,90 €	449	1 931 €	4,30 €
SEPTEMBRE	1 060	3 986 €	3,76 €	1 739	5 603 €	3,22 €
OCTOBRE	960	3 572 €	3,72 €	1 422	4 674 €	3,29 €
NOVEMBRE	986	4 201 €	4,26 €	1 133	3 978 €	3,51 €
DECEMBRE	1 144	4 048 €	3,54 €	1 871	5 585 €	2,99 €
TOTAL	11 081	40 609 €	3,66 €	13 513	45 816 €	3,39 €

ANNEXE 4

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	71 €	722 €	917,0
FEVRIER	120 €	91 €	-24,1
MARS	163 €	105 €	-35,5
AVRIL	79 €	172 €	116,7
MAI	109 €	96 €	-12,3
JUIN	331 €	186 €	-43,7
JUILLET	180 €	174 €	-3,4
AOUT	221 €	60 €	-72,7
SEPTEMBRE	222 €	267 €	20,7
OCTOBRE	-4 €	281 €	-6613,9
NOVEMBRE	216 €	143 €	-33,9
DECEMBRE	223 €	1 510 €	576,3
TOTAL ANNUEL	1 929 €	3 806 €	97,3

ANNEXE 5

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	6 954 €	10 584 €	52,2
FEVRIER	7 609 €	8 394 €	10,3
MARS	7 419 €	8 393 €	13,1
AVRIL	7 932 €	7 340 €	-7,5
MAI	7 861 €	4 825 €	-38,6
JUIN	8 850 €	17 327 €	95,8
JUILLET	9 013 €	8 109 €	-10,0
AOUT	7 957 €	8 475 €	6,5
SEPTEMBRE	8 680 €	9 300 €	7,2
OCTOBRE	10 848 €	9 626 €	-11,3
NOVEMBRE	8 665 €	7 816 €	-9,8
DECEMBRE	8 709 €	11 313 €	29,9
TOTAL ANNUEL	100 496 €	111 502 €	11,0

ANNEXE 6

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	95	6 954 €	73,2 €	119	10 615 €	89,2 €
FEVRIER	89	7 625 €	85,7 €	98	8 425 €	86,0 €
MARS	86	7 435 €	86,5 €	97	8 424 €	86,8 €
AVRIL	90	7 948 €	88,3 €	86	7 371 €	85,7 €
MAI	91	7 878 €	86,6 €	59	4 856 €	82,3 €
JUIN	101	8 873 €	87,8 €	204	17 368 €	85,1 €
JUILLET	94	9 046 €	96,2 €	98	8 157 €	83,2 €
AOUT	88	7 991 €	90,8 €	99	8 533 €	86,2 €
SEPTEMBRE	98	8 710 €	88,9 €	113	9 358 €	82,8 €
OCTOBRE	102	10 879 €	106,7 €	97	9 677 €	99,8 €
NOVEMBRE	102	8 696 €	85,3 €	93	7 854 €	84,5 €
DECEMBRE	99	8 740 €	88,3 €	149	11 390 €	76,4 €
TOTAL	1 135	100 775 €	88,8 €	1 312	112 029 €	85,4 €

ANNEXE 7

940110-Saint-Maur-des-Fossés Adamville

RECETTES MENSUELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	0 €	768 €	-
FEVRIER	58 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	409 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	3 352 €	-
JUILLET	913 €	-1 676 €	60257,9
AOUT	0 €	2 257 €	-
SEPTEMBRE	0 €	582 €	-
OCTOBRE	0 €	945 €	-100,0
NOVEMBRE	622 €	1 247 €	-
DECEMBRE	0 €	-2 338 €	-
TOTAL ANNUEL	2 002 €	5 136 €	10 027,8

NB : Les résultats négatifs proviennent de régularisations réalisées en lien avec notre fournisseur

Annexes Parc La Varenne

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation abonnements et locations
Annexe 7	Recettes mensuelles bornes de recharges

ANNEXE 1

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	89 886 €	100 607 €	11,9
PREVENDUS	6 076 €	8 150 €	34,1
ABONNEMENTS / LOCATIONS	122 928 €	117 952 €	-4,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	946 €	2 887 €	205,1
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	219 836 €	229 596 €	4,4

ANNEXE 2

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	5 721 €	10 251 €	79,2
FEVRIER	7 082 €	8 575 €	21,1
MARS	7 786 €	8 697 €	11,7
AVRIL	6 560 €	8 847 €	34,9
MAI	8 229 €	8 500 €	3,3
JUIN	8 229 €	7 873 €	-4,3
JUILLET	7 454 €	7 705 €	3,4
AOUT	3 491 €	3 285 €	-5,9
SEPTEMBRE	8 850 €	9 340 €	5,5
OCTOBRE	8 177 €	10 652 €	30,3
NOVEMBRE	9 516 €	7 535 €	-20,8
DECEMBRE	8 790 €	9 346 €	6,3
TOTAL ANNUEL	89 886 €	100 607 €	11,9

ANNEXE 3

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	714	5 721 €	8,01 €	1 129	10 251 €	9,08 €
FEVRIER	784	7 082 €	9,03 €	1 005	8 575 €	8,53 €
MARS	834	7 786 €	9,34 €	977	8 697 €	8,90 €
AVRIL	720	6 560 €	9,11 €	1 043	8 847 €	8,48 €
MAI	1 008	8 229 €	8,16 €	1 037	8 500 €	8,20 €
JUIN	914	8 229 €	9,00 €	639	7 873 €	12,32 €
JUILLET	808	7 454 €	9,23 €	1 050	7 705 €	7,34 €
AOUT	361	3 491 €	9,67 €	412	3 285 €	7,97 €
SEPTEMBRE	1 025	8 850 €	8,63 €	1 101	9 340 €	8,48 €
OCTOBRE	1 020	8 177 €	8,02 €	1 189	10 652 €	8,96 €
NOVEMBRE	1 055	9 516 €	9,02 €	830	7 535 €	9,08 €
DECEMBRE	927	8 790 €	9,48 €	1 089	9 346 €	8,58 €
TOTAL	10 170	89 886 €	8,84 €	11 501	100 607 €	8,75 €

ANNEXE 4

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	425 €	660 €	55,4
FEVRIER	543 €	677 €	24,8
MARS	467 €	746 €	59,6
AVRIL	390 €	691 €	76,8
MAI	373 €	364 €	-2,5
JUIN	631 €	532 €	-15,7
JUILLET	498 €	770 €	54,6
AOUT	395 €	400 €	1,4
SEPTEMBRE	343 €	612 €	78,5
OCTOBRE	571 €	969 €	69,7
NOVEMBRE	867 €	758 €	-12,6
DECEMBRE	573 €	971 €	69,4
TOTAL ANNUEL	6 076 €	8 150 €	34,1

ANNEXE 5

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	9 785 €	10 746 €	9,8
FEVRIER	11 004 €	9 598 €	-12,8
MARS	10 377 €	10 289 €	-0,8
AVRIL	11 107 €	7 405 €	-33,3
MAI	10 404 €	4 112 €	-60,5
JUIN	10 346 €	19 032 €	84,0
JUILLET	9 631 €	6 496 €	-32,5
AOUT	9 120 €	9 397 €	3,0
SEPTEMBRE	10 074 €	9 920 €	-1,5
OCTOBRE	10 709 €	10 867 €	1,5
NOVEMBRE	10 275 €	7 047 €	-31,4
DECEMBRE	10 095 €	13 042 €	29,2
TOTAL ANNUEL	122 928 €	117 952 €	-4,0

ANNEXE 6

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	239	9 785 €	40,9 €	205	10 746 €	52,4 €
FEVRIER	191	11 004 €	57,6 €	218	9 598 €	44,0 €
MARS	209	10 377 €	49,7 €	208	10 289 €	49,5 €
AVRIL	212	11 107 €	52,4 €	186	7 405 €	39,8 €
MAI	209	10 404 €	49,8 €	148	4 112 €	27,8 €
JUIN	208	10 346 €	49,7 €	288	19 032 €	66,1 €
JUILLET	208	9 631 €	46,3 €	170	6 496 €	38,2 €
AOUT	187	9 120 €	48,8 €	172	9 397 €	54,6 €
SEPTEMBRE	216	10 074 €	46,6 €	193	9 920 €	51,4 €
OCTOBRE	213	10 709 €	50,3 €	186	10 867 €	58,4 €
NOVEMBRE	206	10 275 €	49,9 €	168	7 047 €	41,9 €
DECEMBRE	205	10 095 €	49,2 €	294	13 042 €	44,4 €
TOTAL	2 503	122 928 €	49,1 €	2 436	117 952 €	48,4 €

ANNEXE 7

940111-Saint-Maur-des-Fossés La Varenne Chennevières

RECETTES MENSUELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	0 €	421 €	-
FEVRIER	202 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	396 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	1 285 €	-
JUILLET	144 €	-642 €	-
AOUT	0 €	853 €	-
SEPTEMBRE	0 €	211 €	-
OCTOBRE	0 €	1 455 €	-
NOVEMBRE	204 €	794 €	-
DECEMBRE	0 €	-1 490 €	-
TOTAL ANNUEL	946 €	2 887 €	-

NB : Les résultats négatifs proviennent de régularisations réalisées en lien avec notre fournisseur

Annexes Parc Stalingrad

Annexe I Recettes annuelles par produit

ANNEXE 1

940112-Saint-Maur-des-Fossés Stalingrad

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	91 418 €	-45 €	-100,0
PREVENDUS	246 €	0 €	-100,0
ABONNEMENTS / LOCATIONS	0 €	0 €	-
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	91 664 €	-45 €	-100,0

Annexes Parc Jardin des Facultés

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation abonnements et locations
Annexe 7	Recettes mensuelles bornes de recharges

ANNEXE 1

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

Cumul	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	6 764 €	7 200 €	6,5
PREVENDUS	6 €	3 €	-43,1
ABONNEMENTS / LOCATIONS	3 753 €	2 856 €	-23,9
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	500 €	0 €	-100,0
TOTAL GENERAL	11 023 €	10 060 €	-8,7

ANNEXE 2

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	692 €	683 €	-1,3
FEVRIER	654 €	571 €	-12,6
MARS	791 €	333 €	-58,0
AVRIL	390 €	238 €	-38,9
MAI	448 €	431 €	-3,8
JUIN	531 €	560 €	5,3
JUILLET	435 €	323 €	-25,7
AOUT	351 €	396 €	13,0
SEPTEMBRE	780 €	710 €	-9,0
OCTOBRE	675 €	876 €	29,7
NOVEMBRE	486 €	955 €	96,4
DECEMBRE	529 €	1 123 €	112,3
TOTAL ANNUEL	6 764 €	7 200 €	6,5

ANNEXE 3

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	197	692 €	3,51 €	208	683 €	3,28 €
FEVRIER	189	654 €	3,46 €	153	571 €	3,73 €
MARS	221	791 €	3,58 €	89	333 €	3,74 €
AVRIL	104	390 €	3,75 €	55	238 €	4,33 €
MAI	124	448 €	3,61 €	93	431 €	4,63 €
JUIN	142	531 €	3,74 €	91	560 €	6,15 €
JUILLET	103	435 €	4,22 €	96	323 €	3,37 €
AOUT	77	351 €	4,56 €	69	396 €	5,74 €
SEPTEMBRE	186	780 €	4,19 €	141	710 €	5,04 €
OCTOBRE	171	675 €	3,95 €	193	876 €	4,54 €
NOVEMBRE	151	486 €	3,22 €	194	955 €	4,92 €
DECEMBRE	129	529 €	4,10 €	289	1 123 €	3,89 €
TOTAL	1 794	6 764 €	3,77 €	1 671	7 200 €	4,31 €

ANNEXE 4

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

RECETTES MENSUELLES PREVENUS

Recettes TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	2 €	0 €	-100,0
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	3 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	4 €	0 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	6 €	3 €	-43,1

ANNEXE 5

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2024	2025	Ecart (%)
JANVIER	315 €	315 €	0,0
FEVRIER	270 €	315 €	16,6
MARS	270 €	315 €	16,6
AVRIL	433 €	230 €	-46,8
MAI	315 €	145 €	-53,9
JUIN	315 €	145 €	-53,9
JUILLET	315 €	145 €	-53,9
AOUT	400 €	145 €	-63,7
SEPTEMBRE	170 €	91 €	-46,5
OCTOBRE	315 €	331 €	5,0
NOVEMBRE	315 €	331 €	5,0
DECEMBRE	315 €	344 €	8,9
TOTAL ANNUEL	3 753 €	2 856 €	-23,9

ANNEXE 6

940113-Saint-Maur-des-Fossés Jardin des Facultés

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

		2024		2025		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	53	315 €	6,0 €	74	315 €	4,3 €
FEVRIER	53	270 €	5,1 €	74	315 €	4,3 €
MARS	53	270 €	5,1 €	74	315 €	4,3 €
AVRIL	54	433 €	8,0 €	73	230 €	3,2 €
MAI	53	315 €	6,0 €	72	145 €	2,0 €
JUIN	53	315 €	6,0 €	72	145 €	2,0 €
JUILLET	73	315 €	4,3 €	72	145 €	2,0 €
AOUT	74	400 €	5,4 €	72	145 €	2,0 €
SEPTEMBRE	71	170 €	2,4 €	71	91 €	1,3 €
OCTOBRE	73	315 €	4,3 €	74	331 €	4,5 €
NOVEMBRE	73	315 €	4,3 €	74	331 €	4,5 €
DECEMBRE	73	315 €	4,3 €	75	344 €	4,6 €
TOTAL	756	3 753 €	5,0 €	877	2 856 €	3,3 €

Contact:

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Siège social : Immeuble The Curve 48-50
Avenue du Général de Gaulle – 92800
PUTEAUX
+33 9 73 72 33 13

Coordonnées Responsable de district
François LIMPENS
Responsable de district
Direction Régionale Nord Est

+33 (0)6 09 75 36 11
francois.limpens@group-indigo.com



**LA VILLE, INDIGO LA CONNAÎT
DEPUIS LONGTEMPS. C'EST SON MÉTIER.
S'APPUYANT SUR SON EXPERTISE
HISTORIQUE DU STATIONNEMENT,
LE GROUPE AGIT DésORMAIS COMME
UN INTÉGRATEUR DE SOLUTIONS
URBAINES, FONDÉES SUR L'INGÉNIERIE,
LA TECHNOLOGIE ET LE FINANCEMENT
DE L'EXPLOITATION COMME
DE LA TRANSFORMATION.**

**INDIGO est leader mondial
du stationnement, de la mobilité
individuelle et des services à la ville.**

Le groupe INDIGO propose des solutions de stationnement
et de mobilité pour répondre aux défis urbains
et accompagner les villes dans leur transformation.